Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8470463
Centre d'intérêt: 910

Fortin, Guibert.

La formation des personnes handicapées adultes / Guibert Fortin, Lino Mastriani [sic] ; [pour la Direction générale de l'éducation des adultes] . -- Québec : La Direction, 1983.
viii, 365 p. ; 28 cm.

Résumé: p. i-viii. Code: 38-1272. Bibliogr.: p. 29.

ISBN 2-550-06201-9

Descripteur(s): *Handicapé *Services aux handicapés *Commission scolaire *Formation *Questionnaire *Secondaire (Niveau) *Education des adultes

Le rapport fait le point sur l'état actuel de la formation dispensée aux personnes handicapées adultes, dans les commissions scolaires, au niveau secondaire. Il vise à fournir les données nécessaires pour tracer un plan d'actions cohérent en ce domaine. La première partie du rapport contient les principes généraux devant guider les choix en matière d'actions pour cette clientèle. La deuxième partie rend compte d'entretiens portant sur les activités du ministère de l'Education dans ce domaine. La troisième partie fait part d'un sondage au niveau des commissions scolaires, alors que la quatrième partie porte sur une consultation auprès des milieux intéressés à la formation des handicapés.

Le sondage auprès des services d'éducation des adultes des commissions scolaires a été mené par la poste au début de 1983 à l'aide d'un questionnaire conçu à cette fin et reproduit dans le texte. Sur les 79 commissions scolaires qui ont été rejointes, 68 ont répondu, soit un taux de 86%. La période couverte par l'inventaire est celle du 1er juillet au 31 décembre 1982. La consultation des milieux intéressés s'est faite au moyen de sept rencontres tenues en août 1983 avec des représentants d'associations, des conseillers pédagogiques, des formateurs, des directeurs de services d'éducation des adultes, des représentants du ministère de l'Education, de divers ministères et organismes et des professionnels de la DGEA.

Diverses recommandations ont été formulées, sur lesquelles pourrait s'appuyer un éventuel plan d'actions. Parmi celles-ci, on peut noter les suivantes: 1. que la DGEA et les commissions scolaires se fixent comme objectif de rejoindre 5% des adultes handicapés d'ici cinq ans; 2. que la DGEA continue d'implanter et que chaque SEA mette sur pied des services d'accueil et de référence adaptés aux personnes handicapées; 3. que le MEQ exige des commissions scolaires qu'elles rendent accessibles les lieux de formation aux handicapés; 4. que les règles financières permettent l'engagement d'interprètes visuels et d'aides physiques.

Type de document: r

EDUQ 8470463

LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

GUIBERT FORTIN
LINO MASTRIANI

QUÉBEC, SEPTEMBRE 1983

38-1272

Québec

LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

GUIBERT FORTIN
LINO MASTRIANI

QUÉBEC, SEPTEMBRE 1983

38-1272

Québec

AVERTISSEMENT

Bien que ce texte ait été préparé pour la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), les idées qui y sont exprimées demeurent la seule reponsabilité de leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de la DGEA.

ISBN 2-550-06201-9
Dépôt légal: troisième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
(c) Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont collaboré à la réalisation de ce rapport:

- Mesdames Beaulieu, Delisle, LeBel, Lesage et McLean du secrétariat - SRD et madame Tremblay - DFGSC

- Monsieur Jean-Marc Taschereau et madame Line Nadeau, Division traitement des données, Direction de la gestion et du financement (DGEA)

- Madame Jacquie Poissant-Rochette, EAD

- Monsieur Clermont Turmel, DEA, CSR Orléans

- À tous ceux et toutes celles qui nous ont fourni avis, informations et conseils sur le sujet du présent rapport, nos plus vifs remerciements !

RÉSUMÉ DU DOCUMENT

La Direction générale de l'éducation des adultes a subventionné cette étude visant à faire le point sur l'état actuel de la formation dispensée aux personnes handicapées adultes surtout dans les commissions scolaires. Cet état de situation se devait de déboucher sur un plan d'action s'adressant à cette clientèle spéciale.

Le ministère de l'Éducation et les personnes handicapées

Afin de connaître les diverses actions du Ministère envers les personnes handicapées tant jeunes qu'adultes, nous avons cherché à relever les réalisations des diverses unités administratives préoccupées par ce sujet.

Ainsi, au Service d'adaptation scolaire (Direction générale du développement pédagogique), nous avons pu relever une quantité intéressante de documents produits au cours des récentes années. De plus, une recherche-enquête visant, entre autres, à dénombrer les jeunes personnes handicapées des niveaux primaire et secondaire, a été réalisée. Elle permet actuellement d'appuyer la préparation des plans d'organisation de services et d'une carte des services destinés à cette clientèle. La Direction de l'évaluation pédagogique a produit un outil intitulé "Bilan fonctionnel" servant à apprécier les capacités de chaque élève. De son côté, la Direction du matériel didactique a réalisé des documents variés (souvent à la demande du Service d'adaptation scolaire) adaptés aux exigences de certains types de handicaps. Enfin, le Service de formation du personnel scolaire a mis au point dix modules de perfectionnement destinés aux enseignants qui ont ou auront à assister des personnes handicapées jeunes dans leur classe.

Du côté de la Direction générale des moyens d'enseignement (DGME), quelques réalisations ont été effectuées mais dans une plus faible proportion qu'ailleurs.

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants(es) consacre une proportion intéressante de ses ressources pour desservir la clientèle des personnes handicapées. Cependant, il semble que cette clientèle ignore cette forme d'aide, ce qui expliquerait que les disponibilités financières ne sont pas entièrement épuisées au terme de l'année.

L'examen des projets de recherche subventionnés au cours des trois dernières années par diverses instances du ministère de l'éducation du Québec (MEQ) révèle que 302 432 $ ont été consacrés à des projets portant sur les jeunes personnes handicapées alors, que 95 000 $ étaient consacrés à des recherches portant sur des personnes handicapées adultes. Il semble exister une grave lacune de recherches portant sur les handicaps mentaux et physiques quand on connaît leur importance numérique, alors que les handicaps sensoriels apparaissent surreprésentés parmi les recherches exécutées.

A la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), nous ne mentionnerons pour l'instant que les volets de l'animation communautaire et les OVEP, le reste faisant l'objet de commentaires plus loin dans ce texte. L'animation communautaire voit 7% de ses interventions consacrées aux personnes handicapées adultes alors que celles-ci représentent 5% de la population adulte. Ce qui semble satisfaisant à cet égard. Les OVEP préoccupés des personnes handicapées représentent 7,36% du nombre total des organismes bénéficiaires du programme OVEP. Ce qui apparaît positif. Toutefois, quant à l'importance des sommes consacrées à ce type d'organisme, la proportion se chiffre à 2,80% du montant total, ce qui est nettement inférieur à son importance numérique. De plus, les clientèles apparaissent mal partagées, dans le sens où les personnes handicapées mentales ne comptent que pour 16,8% de l'ensemble de la clientèle handicapée "OVEP" alors que leur taux dans la population de personnes handicapées adultes au Québec se situe à 58% de celle-ci.

Le sondage auprès des services d'éducation des adultes des commissions scolaires

Afin de connaître le nombre de personnes handicapées, l'éventail des services offerts et les problèmes particuliers associés à leur formation, nous avons effectué un sondage postal auprès des soixante-dix-neuf (79) services d'éducation aux adultes des commissions scolaires.

87,2% des commissions scolaires ont répondu au sondage, ce qui représente 93,3% de la population juridictionnelle.

La période de six mois couverte par le sondage a révélé la présence de 2 356 personnes handicapées adultes en formation. Si on projette cette donnée sur une année complète, cela révèle un nombre de 4 519 personnes handicapées, soit 1,93% de la population adulte fréquentant une commission scolaire à la même période.

Etant donné que les personnes handicapées représentent 5% de l'ensemble de la population, si elles étaient présentes dans le système scolaire dans une même proportion, nous aurions dû en retrouver 11 700 dans les services d'éducation aux adultes des commissions scolaires. Si on examine la répartition des personnes handicapées adultes, selon le type de déficience, on s'aperçoit que 58,31% des personnes sont affectées d'un handicap mental, 23,64% d'un handicap moteur, 3,98% d'un handicap auditif, 1,99% d'un handicap visuel, 0,59% d'un handicap de la parole et 11,50% de handicaps multiples.

Parmi les commissions scolaires ayant répondu au sondage, vingt-huit (28) (41,17%) nous ont signalé avoir offert des services d'accueil et de référence à six cent quatre (604) personnes handicapées au cours de la période couverte. Ceci est un signe encourageant qui mérite d'être soutenu.

Quant aux clientèles dites périphériques c'est-à-dire gravitant dans l'entourage des personnes handicapées (bénévoles, parents, personnels d'établissements des affaires sociales et autres...), sept cent quinze (715) personnes ont bénéficié de formation. Parmi ce nombre, trois cents (300) ont poursuivi une formation reliée à l'apprentissage du langage gestuel permettant de communiquer avec les personnes handicapées auditives.

Parmi les problèmes rencontrés dans la dispensation de services éducatifs aux personnes handicapées, on peut relever ce qui suit: certaines caractéristiques des personnes handicapées sont maintes fois citées: dépendance envers l'entourage, isolement, perception négative de soi, motivation faible, sous-scolarisation, information pauvre, difficulté d'être rejointes par les réseaux formels d'éducation... Le milieu ambiant résiste souvent à l'intégration des personnes handicapées. La famille (surtout dans le cas des personnes handicapées mentales) ne favorise pas un transfert des apprentissages effectués en milieu scolaire.

L'accès à la formation est difficile en raison des problèmes de transport, des barrières architecturales et les ressources financières personnelles qui sont généralement faibles.

De plus, on déplore le manque de ressources financières consenties aux commissions scolaires, l'absence de ressources humaines en quantité et qualité, l'absence de matériel didactique approprié, d'instruments d'évaluation, d'aides techniques et dispositifs pour pallier certaines déficiences sensorielles ou motrices.

Les répondants(es) au sondage ont également fait état de certaines mesures susceptibles de corriger les diverses lacunes relevées.

Parmi les 2 356 personnes handicapées adultes que nous avons dénombrées à partir du sondage, nous avons analysé certaines données issues des fiches d'information du système SIVAL, pour six cent soixante-dix-neuf (679) étudiants(es) recensés.

Le type de formation poursuivie: 74% des personnes handicapées s'inscrivent dans la formation de type socioculturel alors que les adultes non handicapés font ce choix dans une proportion de 60,01%. Quant à la formation de type socio-économique, les personnes handicapées la poursuivent dans une proportion de 25% tandis que les adultes non handicapés se rangent dans cette catégorie dans une proportion de 38,83%.

Les personnes handicapées ont une nette tendance à poursuivre une formation générale à temps plein ou à temps partiel (les hommes étant plus enclins à choisir en second la formation générale à temps plein tandis que les femmes penchent vers la formation générale à temps partiel) et accordent plus de place que les hommes à l'éducation populaire (32% vs 16%).

Enfin, les personnes handicapées de l'un et l'autre sexes sont littéralement absentes de toute formation professionnelle si on compare leur taux de participation à celui que l'on peut retrouver chez les non-handicapés (formation professionnelle temps plein: 1,62% vs 7,78%; formation professionnelle temps partiel: 2,20% vs 19,36%).

La répartition des sexes chez les personnes handicapées en formation est à l'inverse de ce que l'on observe chez les non-handicapés (H: 56% vs F: 43%).

La répartition des groupes d'âges des personnes handicapées se compare très bien à celle que l'on retrouve chez les adultes non handicapés.

Il y a quasi parité de niveau de scolarité aux niveaux des 8e, 9e et 10e années entre les personnes handicapées et les non-handicapés. Cependant, la proportion des personnes handicapées ayant sept ans et moins de scolarité est effarante, soit 66,20% contre 15,98% chez les non-handicapés. Une distance importante existe aussi aux niveaux des 11e et 12e années (11,48% vs 36,77%) de même qu'au-delà de 13 années de scolarité (1,45% vs 21,08%).

De plus, même si l'on exclut les personnes affectées d'un handicap mental, on constate peu de changements significatifs à cette tendance forte à la sous-scolarisation. Les personnes handicapées physiques ou sensorielles sont autant sous-scolarisées !

La consultation auprès des milieux intéressés à la formation des personnes handicapées.

Nous avons choisi de consulter divers groupes dans le but de recueillir leurs diverses perceptions susceptibles de nous éclairer sur l'importance relative des problèmes et sur les solutions apparaissant les plus appropriées en regard de notre sujet.

Au total soixante-deux (62) personnes ont participé à ces rencontres regroupant successivement les personnes suivantes: des représentants(es) d'associations provinciales de personnes handicapées; au niveau des commissions scolaires, des formateurs(trices), des conseillers(ères) pédagogiques, des directeurs(trices) de l'éducation des adultes; des professionnels(les) de la DGEA; des représentants(es) de ministères et organismes du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Les énoncés de problèmes jugés les plus importants par l'ensemble des personnes et des groupes consultés portent à la fois sur certains préalables à la formation (diagnostic des besoins au plan local et régional no 16*, accueil et référence no 7) et sur la formation proprement dite: (no 17: des objectifs et l'évaluation des apprentissages). Le souci de tenir compte de certaines caractéristiques des personnes handicapées (no 2) et de leur faible présence en formation professionnelle (no 10) ajoute autant de zones où un développement s'avère impérieux. Notons enfin, que le perfectionnement des formateurs est relevé comme important par l'ensemble de ces personnes (no 19).

Au-delà de ce qui est jugé le plus important par l'ensemble des personnes et des groupes consultés, un examen plus attentif des données fournies par chaque groupe permet de mettre à jour des problèmes perçus comme très sensibles du point de vue de ceux qui les ont énoncés. Tout plan d'action soucieux d'être circonstancié se devrait d'en tenir compte. Ainsi par exemple, les formateurs sont très sensibles aux problèmes reliés au matériel didactique (no 18). Les directeurs des services d'éducation des adultes sont également soucieux d'améliorer

---

* Cette numérotation renvoie à des énoncés plus complets formulés dans la partie IV, du présent rapport.

la stabilité du financement des projets (no 30) et d'oeuvrer dans un contexte où le partage des mandats MEQ-MAS est mieux défini (no 26). Dans le cas des personnes handicapées, représentées par leurs associations, ce sont les problèmes d'accès aux lieux de formation (no 6), de fourniture d'aides techniques (no 12) et de ressources humaines tels les interprètes visuels et les aides physiques (no 13) ainsi que l'aide financière aux individus (no 4) qui sont névralgiques.

En ce qui a trait aux conseillers pédagogiques (dont la majorité a des projets où se retrouvent des personnes handicapées mentales), il n'est pas surprenant de les voir juger important le fait d'associer les proches des personnes handicapées (no 20) dans toute stratégie éducative pour cette clientèle. Enfin les représentants du ministère de l'Éducation se sont montrés plus sensibles que d'autres groupes à la faible participation des personnes handicapées à la formation (no 1).

En résumé, même si des problèmes ont été communément identifiés comme très importants par une pluralité des personnes consultées, il n'est pas inutile, croyons-nous, de conserver dans ce portrait global les énoncés qui caractérisent certaines difficultés vivement ressenties par l'un ou l'autre groupe particulier. On ne saurait passer sous silence ces particularités au moment d'élaborer un plan d'action en matière de formation auprès des personnes handicapées adultes.

Recommandations

Au terme de notre rapport, nous avons fait ressortir les recommandations suivantes que nous avons jugées appropriées, sur lesquelles pourrait s'appuyer un éventuel plan d'action.

1. QUE la DGEA et les commissions scolaires se fixent comme objectif de rejoindre 5% des adultes handicapés d'ici cinq ans.

3. QUE la DGEA répertorie les instruments existants et mette à la disposition des services d'éducation des adultes (SEA) les outils et les instruments utiles pour effectuer une identification des besoins éducatifs des personnes handicapées de chaque commission scolaire.

4. QUE la DGEA continue d'implanter les services d'accueil et de référence (avec le support technique et financier) et que chaque SEA mette sur pied des services d'accueil et de référence adaptés aux personnes handicapées, en ayant soin, entre autres, de voir à la sensibilisation des professionnels(les) (affectés à l'accueil et la référence) aux caractéristiques des personnes handicapées et aux ressources du milieu (OPHQ, CRA...).

5. QUE la DGAFL prenne l'initiative pour informer les personnes handicapées adultes et les organismes de promotion des possibilités d'aide financière à des fins de formation et que l'aide sociale (MSSR) voie à harmoniser son régime pour favoriser l'accès des personnes handicapées adultes aux études.

6. QUE le MEQ exige des commissions scolaires qu'elles rendent accessibles les lieux de formation aux personnes handicapées adultes et fournisse les ressources financières requises, en tenant compte des divers types de handicaps.

7. QUE la DGEA encourage la création de centres de distribution d'équipements requis pour la formation des PHA (personnes handicapées adultes) au niveau des commissions scolaires (CS) selon les divers types de handicaps (ex.: déficience auditive: téléscripteur; déficience visuelle, télévisionneuse, calculatrice parlante, dactylo braille; déficience motrice, dactylo adaptée...).

8. QUE les règles financières de la DGEA soient amendées afin de permettre l'engagement d'interprètes visuels (déficience auditive) et d'aides physiques (déficience motrice) et que les sommes réservées à cette fin soient clairement identifiées.

9. QUE la DGEA, avec le concours de quelques SEA expérimentés voie à la conception d'un programme standard au plan provincial en formation à l'autonomie de la personne handicapée mentale.

10. QU'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée une banque:

    - d'objectifs;
    - de matériel didactique ou outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux personnes handicapées adultes; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production ou l'adaptation du matériel neuf.

11. QUE la DGEA et les commissions scolaires se consacrent en priorité à la formation de base (alphabétisation...) des personnes handicapées en y allouant des ressources requises.

12. QU'à la Direction de la formation professionnelle (DGFA), on désigne un(e) responsable permanent(e) du dossier de la personne handicapée adulte; qu'il(elle) ait à proposer les mesures nécessaires pour accroître la participation des PHA* à la formation professionnelle, à leur mise en oeuvre et à assurer leur suivi en collaboration avec le responsable s'occupant de la formation générale et socioculturelle.

13. QUE la DGFA organise au plan provincial le perfectionnement des formateurs d'adultes intervenant auprès des personnes handicapées et ce, en collaboration avec les organismes ayant l'expertise nécessaire (collèges, universités, associations, instituts...).

14. QUE la DGFA étende la possibilité des projets spéciaux à l'ensemble des commissions scolaires et qu'il y ait une allocation de ressources non transférables réparties auprès de chaque SEA pour les PHA.

15. (OVEP) QUE la DGFA voie à communiquer cette situation aux intéressés pour que des correctifs puissent être apportés dans l'avenir en accordant une place plus importante aux projets pour handicapés mentaux et que les ressources financières accordées pour les projets des organismes se consacrant aux personnes handicapées adultes soient plus conformes à l'importance numérique qu'ils représentent.

16. QUE les SEA développent un modèle d'intervention associatif avec les parents leur permettant de participer ainsi à toutes les phases de l'offre de services faite aux PHA (ex.: publicité, A/R, évaluation...) de façon à poursuivre certains aspects de la formation au-delà du SEA.

17. QUE la DGFA examine avec le ministère des Affaires sociales (MAS) les contributions respectives de chaque partenaire en ce qui a trait aux personnes handicapées adultes.

---

* PHA: personne handicapée adulte.

PLAN DU RAPPORT

		Page
INTRODUCTION		1
PARTIE I -	QUELQUES REPÈRES EN GUISE D'ORIENTATION...	5
PARTIE II -	COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS AVEC DIVERS INTERLOCUTEURS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	31
PARTIE III -	RAPPORT DU SONDAGE SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES AU NIVEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. . . .	99
PARTIE IV -	RAPPORT DE LA CONSULTATION DE LA DGEA AUPRÈS DES MILIEUX INTÉRESSÉS À LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES.	205
CONCLUSION		347
ANNEXE: LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS		361

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est de fournir les données nécessaires pour tracer un plan d'action cohérent en matière de formation des personnes handicapées adultes.

La Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) a mené des actions en ce domaine depuis quelques années. Il était devenu nécessaire de faire le point, de tracer un bilan de la situation actuelle tant au niveau des réalisations intéressantes et prometteuses que des nouveaux défis qui se posent à partir de maintenant.

Compte tenu des restrictions de temps et d'argent qui nous étaient imparties, nous avons choisi de limiter notre examen à la formation dispensée au niveau secondaire, en excluant celle offerte aux niveaux des collèges et universités.

Le rapport est constitué de quatre parties: une première porte sur les principes généraux devant guider les choix en matière d'actions destinées à cette clientèle spéciale que sont les personnes handicapées. La seconde partie fait état des pratiques développées envers les jeunes personnes handicapées par diverses composantes du ministère de l'Éducation surtout. La troisième partie rend compte des résultats d'un sondage postal portant sur les personnes handicapées adultes au sein des soixante-dix-neuf (79) services d'éducation des adultes dans les commissions scolaires. Enfin la quatrième et dernière partie présente les résultats d'une consultation que nous avons tenue auprès de sept (7) groupes différents quant à leur perception des axes majeurs d'intervention qui devraient être arrêtés suite à ce rapport.

Une conclusion récapitule l'ensemble du document et suggère un nombre limité de recommandations appropriées en matière de formation des personnes handicapées adultes pour les prochaines années.

PARTIE I

QUELQUES REPÈRES EN GUISE D'ORIENTATION...

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Introduction 9

1.1 Les personnes handicapées adultes sont d'abord... des adultes 9

Caractéristiques de l'adulte
Conséquences - Exigences andragogiques 10

1.2 Les personnes handicapées adultes sont aussi des personnes... handicapées 24

2. Un but à rechercher: l'épanouissement du potentiel de chaque personne handicapée 25

BIBLIOGRAPHIE 29

1. Introduction

Au moment d'aborder la situation de la formation des personnes handicapées adultes, il n'est pas inutile d'examiner certaines caractéristiques que l'on associe généralement avec l'âge adulte et de voir leurs conséquences sur les situations d'apprentissage prévues pour les adultes.

La plupart des auteurs ayant réfléchi sur ce sujet ont relevé que l'éducation des adultes se distingue de l'éducation des jeunes par son caractère "volontaire", en ce sens que la scolarité obligatoire étant réglée, les adultes cherchent à apprendre selon ce qu'eux jugent important: parfois ce sont certaines transitions de la vie qui sont le moteur d'un retour vers les études: décision de réintégrer le marché du travail pour des femmes ayant consacré quelques années aux soins des enfants; parfois c'est une préparation à la retraite, parfois c'est le goût de refaire son existence après un divorce... Toutes situations qui déclenchent le goût du retour aux études. Sur un autre plan on peut également retrouver des motivations qui correspondent à des phases de développement de l'individu qu'on peut retrouver à 40 ou 60 ans par exemple.

Certains plateaux dans la chronologie des individus sont favorables à l'amorce de changements. Ces occasions sont souvent associées à la poursuite de projets éducatifs.

On pourra en examinant le texte du 1.1 que nous avons choisi de reproduire intégralement, y voir apparaître les caractéristiques que nous venons d'énoncer brièvement.

Au point 1.2, on abordera la différence ou le caractère particulier des adultes dits handicapés.

Sous la rubrique numérotée 2. nous décrirons ce qui apparaît "désirable" en formation de la personne handicapée adulte.

1.1 Les personnes handicapées adultes sont d'abord... des adultes

Nous avons choisi de reproduire ici un texte de monsieur Fernand Serres (Université de Sherbrooke) qui résume de manière intéressante quatorze caractéristiques de l'adulte et les conséquences de ces mêmes caractéristiques sur toute situation d'apprentissage.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADULTE

1- **L'adulte est le principal responsable de ses actes**

L'adulte fait des choix importants:

choix de carrière, de travail,
choix d'un conjoint,
choix de donner naissance à un enfant.

Dans sa vie quotidienne, il prend de multiples décisions; il décide de:

se procurer des biens matériels,
s'associer à certains groupes.

L'adulte est considéré entièrement responsable de ses actes, au plan légal.

Il est habitué d'analyser les éléments d'une action à poser en fonction:

de ses besoins et intérêts, et de faire des compromis. Il est aussi habitué de se fixer des objectifs à court et à long termes.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

1- **L'adulte est le principal responsable de son apprentissage**

Lorsqu'il apprend, l'adulte veut comme dans les autres aspects de sa vie exprimer ses besoins, ses intérêts, ses options et qu'on en tienne compte surtout.

Il entend participer à l'élaboration de son plan de formation, particulièrement aux objectifs à court et à long termes.

Prévoir les modes et les critères d'évaluation de ses performances, à l'avance, fait suite logique à l'établissement des objectifs.

L'adulte, qui ne participe pas à ces choix, ne se sentira pas impliqué; par contre, celui qui fait sien un projet éducatif y apporte tout son dynamisme d'homme ou de femme décidé(e).

Traitée en adulte, une personne devient toujours plus autonome par rapport à ce qu'elle est; ce dernier aspect d'un projet éducatif est beaucoup plus important que toute autre acquisition, parce que plus fondamental.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

2- L'adulte veut des résultats à court terme

Contrairement à l'enfant qui se prépare pour l'avenir, l'adulte vit intensément le moment présent et ne veut pas perdre de temps. Chaque action doit être valable, sinon il l'abandonne rapidement.

Lorsqu'il s'engage dans un projet, c'est parfois pour remédier à une situation déjà problématique; il doit alors combler des lacunes dont il souffre déjà.

Il veut toucher les résultats de son action rapidement. Ayant planifié son action et imaginé le résultat, il lui tarde de l'atteindre.

Sollicité de toute part, il doit, pour s'engager dans un projet, se refuser d'autres choix possibles. Il veut vérifier rapidement s'il fait bien d'investir dans ce projet plutôt que dans les autres qui le sollicitent.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

2- L'adulte veut constater rapidement ses progrès en apprentissage

L'adulte ne se contente pas de s'entendre dire que ses apprentissages lui seront utiles plus tard.

Il veut vérifier lui-même la rentabilité de ses efforts en fonction de son objectif d'apprentissage.

Après avoir vérifié et constaté qu'il fait rapidement des progrès il est alors soutenu dans ses efforts.

L'adulte veut s'assurer qu'il complétera les apprentissages visés à l'intérieur du temps qu'il peut consacrer et des limites de temps que son besoin et ses attentes lui fixent.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

3- L'adulte évalue continuellement ses agirs

L'adulte évalue son agir et ses performances d'une façon naturelle et continue.

Après avoir établi lui-même ses propres critères, il fait le bilan de ses actions. Aussi, se sent-il brimé lorsqu'il juge qu'on applique à ses actions des critères extérieurs surtout s'il ne les partage pas.

Pour qu'une évaluation soit signifiante pour lui, les critères d'évaluation retenus doivent correspondre à ses objectifs personnels.

L'adulte réajuste continuellement son agir à la lumière des résultats qu'il a atteint. Il est constamment à la recherche d'une performance toujours supérieure. Pour y arriver, il fait constamment le point.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

3- L'adulte, à partir de ses critères, évalue ses apprentissages

L'adulte n'aime pas se faire évaluer à partir de critères extérieurs à lui; encore moins s'il ne les connaît pas et ne les partage pas. Il se sent alors menacé. Pour éviter d'être mal apprécié, il cherche plus à réussir les examens qu'à apprendre.

L'adulte aime participer au choix des critères de ses performances. Il est le premier à vouloir savoir où il en est dans le succès de ses efforts.

L'adulte veut être impliqué dans le choix des critères de ses apprentissages; sachant à quelle fin il fait des apprentissages, il est mieux placé pour connaître sa propre évolution.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADULTE

4- L'entraide tisse la vie des adultes

L'adulte est en contact constant avec des semblables qui vivent des expériences semblables.

Il est habitué à des collaborations constantes avec les gens de son entourage, même avec des étrangers.

Lorsqu'il cherche des informations, qu'il veut obtenir quelque chose ou qu'il entend réaliser un projet, avant même de demander à des experts, il s'adresse d'abord aux gens de son entourage susceptibles de l'aider.

L'autodidacte consulte d'abord amis, voisins et parents. 70% des apprentissages sont de type autodidacte.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

4- L'adulte est heureux d'apprendre avec ses collègues

Lorsqu'un adulte s'adresse à un expert pour qu'il l'aide à apprendre, il souhaite en même temps apprendre tout ce qu'il peut de ses confrères. Ce complément est souvent plus concret.

Chaque étudiant peut devenir ressource pour l'autre par un biais ou par un autre.

Les apprenants s'enrichissent des expériences et des connaissances de chacun.

L'adulte qui tente de faire partager ses apprentissages s'en trouve grandi; il renforcit son apprentissage et son dynamisme d'apprendre.

Ce partage ne se restreint pas aux collègues d'apprentissage. Il déborde et s'étend à tout l'entourage immédiat de l'adulte.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

5- **L'adulte a besoin d'être accepté, reconnu et valorisé comme personne**

L'adulte a besoin d'être accueilli et accepté dans l'environnement où il s'apprête à évoluer surtout si cet environnement est nouveau pour lui.

Si cet environnement comporte un système de compétition et d'élimination, il craint alors une évaluation.

L'adulte a une image de lui-même dont il a fondamentalement besoin pour fonctionner.

L'adulte est craintif d'évoluer dans un environnement nouveau et incertain pour lui. Il sera porté à restreindre sa participation à moins que ses craintes tombent.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

5- **Les qualités humaines de la personne-ressource sont aussi importantes que ses connaissances**

L'adulte sait que le monde de l'éducation des adultes n'est pas celui qu'il a connu dans son enfance; il ne le connaît plus et il ne sait pas exactement comment s'y comporter. Il cherche à se fixer et à se faire rassurer.

La première qualité qu'un adulte recherche chez une ressource éducative est sa capacité d'accueil et sa disponibilité et ce, autant que ses connaissances d'expert.

La personne-ressource exerce un pouvoir. Elle peut de par ce statut, rassurer les adultes et favoriser des apprentissages plus riches qui font appel à toutes les les dimensions de leur personnalité.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

6- L'adulte est membre d'un groupe social déterminé

Tout adulte appartient à un collectif, à un groupe social. Il est anglophone, québécois, italien. Il se définit comme une partie d'un ensemble, d'un groupe social. Il partage certaines valeurs précises avec les membres de ce groupe.

De plus, il sait sa vie très liée au devenir des autres personnes de ce groupe social auquel il appartient.

Il peut même se sentir responsable du devenir de cette société politique défendant des options bien arrêtées.

S'il ne se sent pas aussi engagé, il appuie et défend les valeurs morales, politiques et culturelles propres à son groupe social.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

6- L'appartenance sociale se fonde sur des valeurs qui conditionnent les apprentissages

Les contenus d'apprentissage ont une dimension sociale et cette dimension sociale peut entraîner des blocages et des difficultés d'apprentissage; il peut être pénible pour certains québécois d'apprendre l'anglais, langue de ceux qui ont détenu le pouvoir économique tout comme pour des anglophones, d'apprendre la langue des péquistes qui militent en faveur du fait français.

Le choc des valeurs peut se jouer entre étudiants, entre étudiants et personne-ressource, tout comme à l'intérieur du contenu de l'activité: tel l'histoire, les langues, la géographie....

L'adulte peut comprendre d'une façon rationnelle, mais éprouver de la difficulté à implanter et à intégrer dans tout son agir.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADULTE

7- L'adulte a acquis des habiletés et des connaissances

Tout adulte a vécu des expériences diverses et multiples. A travers ces activités, il a acquis un certain nombre d'habiletés intellectuelles, manuelles et de nombreuses connaissances.

Tout adulte se valorise par les habiletés et les connaissances qu'il a acquises au prix d'efforts personnels. Aussi est-il disposé à en faire profiter les autres.

Lorsque l'adulte aborde un champ nouveau d'activités ou de connaissance, il cherche spontanément à mettre à profit ses habiletés et ses connaissances.

Il va du connu à l'inconnu. Il compare avec le déjà vu et vérifie la vraisemblance de l'élément nouveau. S'il le peut il essaiera de l'appliquer dans son vécu pour s'assurer de la pertinence et de l'utilité de ses apprentissages.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

7- L'adulte connaît déjà beaucoup de choses

L'apprentissage est toujours un complément à ce que quelqu'un connaît; surtout chez un adulte qui complète, enrichit ou diversifie ses connaissances et les habiletés qu'il possède déjà.

Si la personne ressource connaît beaucoup dans un domaine précis l'adulte est au fait de beaucoup de choses qui sont voisines de ce domaine.

L'adulte souhaite que ses acquis soient non seulement reconnus, mais exploités. Il souhaite situer le professeur comme un spécialiste dans un domaine, alors qu'il est au fait d'autres domaines.

Si la personne ressource ne sait pas reconnaître cette richesse l'adulte fera de lui-même des relations entre son vécu et les connaissances et les habiletés nouvelles qui lui sont présentées. Il tirera ses conclusions lui-même.

Lorsque l'on fait appel aux connaissances et habiletés diverses du groupe, les ressources d'apprentissage se trouvent enrichies. Cet enrichissement est beaucoup plus qu'une accumulation. Il s'agit souvent de compléments qui partent de points de vue différents.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

8- Tout adulte se définit par des responsabilités précises importantes

Un adulte occupe habituellement un travail dans un contexte déterminé et investit non seulement plusieurs heures par semaine mais aussi beaucoup d'énergie. Il est souvent marié et responsable d'enfants.

La tâche au travail et les charges conjugales et familiales ont un poids tel, que l'adulte n'hésite pas à se définir par ses responsabilités.

On entend, "je suis marié, père ou mère d'enfants", ou "je suis plombier" ou encore "je travaille à ..."

Ces rôles et ces responsabilités sont la trame sur laquelle chaque adulte évolue et tisse sa vie.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

8- Chaque apprentissage vise l'accomplissement meilleur de responsabilités

Les apprentissages qu'un adulte fait ont habituellement des retombées pratiques; ils peuvent améliorer des gestes qu'il pose à l'intérieur des responsabilités qu'il assume. Ce lien est clair dans l'esprit de l'adulte.

Aussi est-il enclin à juger et à évaluer tous les apprentissages qu'on lui demande de faire en fonction de leur utilité et de leur valeur par rapport aux rôles et responsabilités qu'il assume. Il sait que les gens qui l'entourent le regardent et évaluent son évolution. Il est normal que celui qui a appris puisse montrer le fruit de ses apprentissages.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

9- L'adulte a déjà une image de "l'école"

Tout adulte a vécu l'école, au moins celle de sa jeunesse et il en a gardé une image. On a beaucoup décidé pour lui. Enfant, il a obéi et écouté. Il se rappelle tous les symboles de l'école qu'il a connue:

professeur qui sait et enseigne,
examens menaçants,
programmes déterminés à l'avance,
discipline.

Par association, l'adulte pense à ses expériences éducatives passées, lorsqu'il se présente pour une activité éducative.

L'adulte vient à "l'éducation des adultes" en éprouvant le comportement d'un enfant prêt à être enseigné et écouté.

Par ailleurs, il sait qu'il n'est plus un enfant et veut être perçu comme un adulte. Aussi, on sait qu'en tout adulte se cache un enfant.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

9- L'adulte s'attend à retrouver "l'école" qu'il a connu

Même si on lui a dit qu'à l'éducation des adultes il doit s'engager plus, à l'école de sa jeunesse où on lui a "enseigné", l'approche était moins exigente, donc plus facile.

Bien sûr, il se sait adulte maintenant et il veut se voir traité comme tel. Résultat: il est tiraillé s'il a connu déjà l'éducation des adultes, sinon il attend qu'on lui dise quoi faire et comment le faire.

Il importe donc de situer l'apprenant dans le contexte où l'apprentissage devient le centre de l'action, plutôt que l'enseignement du professeur.

Besoin est de présenter et d'expliquer les principes qui motivent ce choix et d'en décrire les avantages.

Ces explications devront d'ailleurs être répétées. L'apprentissage à l'autonomie est difficile.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADULTE

10- L'adulte vit aujourd'hui dans une société en constante évolution

La vie actuelle entraîne de continuelles remises en question.

Les valeurs changent, se transforment. Les institutions évoluent. Les exigences du travail se modifient.

L'adulte vit toutes ces pressions et il doit continuellement s'y ajuster.

Tout adulte contemporain a maintenant appris qu'il vit et vivra des situations qui continueront d'évoluer au long de sa vie.

Il va de soi qu'il veut non seulement y évoluer mais aussi y être heureux en comprenant les changements. Il veut pouvoir s'expliquer les modifications.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

10- L'adulte veut s'équiper en fonction de cette évolution constante

L'adulte souhaite, consciemment ou inconsciemment, acquérir des habiletés de base qu'il pourra appliquer dans différentes situations; il sait qu'il sera mieux équipé pour s'ajuster aux divers changements de la société.

Les connaissances qu'il a acquises sont valables pour une dizaine d'années seulement.

Aussi ressent-il le besoin de rafraîchir ses connaissances.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADULTE

11- **Toute démarche naît d'un besoin à solutionner**

L'adulte poursuit toujours à travers tous ses gestes un but personnel; ce but vise à combler l'écart entre la réalité actuelle et la réalité désirée.

Il entrevoit donc dans tous ses projets un lien entre ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il entrevoit être demain.

Il évalue donc son cheminement vers cette situation désirée.

CONSÉQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

11- **Tout apprentissage, chez l'adulte, vise la réponse à un besoin**

Le désir d'apprendre naît de problèmes, de besoins, d'attentes personnelles à l'apprenant qui font appel à des connaissances et des habiletés.

Aussi la motivation de l'apprentissage est proportionnelle au lien que fait l'apprenant entre ses besoins à combler d'une part, et les acquis qu'il espère faire, d'autre part.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

12- L'adulte est un animal social

L'adulte recherche la compagnie de ses semblables

il vit avec un compagnon ou une compagne

il fréquente des amis

il appartient à des groupes.

L'adulte aime faire des projets avec d'autres personnes.

L'adulte préfère un environnement humain où les relations sont faciles.

L'adulte recherche des personnes sur qui il peut compter et où l'entraide règne.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

12- L'adulte aime apprendre en groupe

Le groupe est un stimulant à l'apprentissage.

Le groupe peut être une occasion d'entraide mutuelle et d'enrichissement pour chacun de ses membres.

La socialisation entre les membres d'un groupe d'apprentissage confère un dynamisme important de l'apprentissage.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

13- L'adulte est membre d'une classe sociale

Chaque adulte appartient à une classe sociale qui véhicule et chérit ses propres valeurs.

Les valeurs sociales sont profondément ancrées chez l'individu. Elles conditionnent les façons d'agir et de penser.

Telle classe sociale, plus habile de ses mains, pense plus concret et pratique. Telle autre plus instruite nuance mieux le verbe et le crayon. Telle classe sociale pense plus par image, telle autre plus facilement par le discours....

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

13- L'adulte apprend mieux selon les moyens adaptés à sa classe sociale

L'adulte, qui est issu de la classe ouvrière, apprend mieux par l'image que par le discours; il est plus à l'aise lorsqu'il côtoie du concret.

L'adulte, selon sa classe sociale, valorise certaines approches plus que d'autres.

Chaque classe sociale possède des expressions et un vocabulaire qui cadrent avec ses valeurs.

CARACTERISTIQUES DE L'ADULTE

14- L'adulte apprend beaucoup par l'action

Tout adulte a été entraîné à réfléchir, à analyser, à acquérir informations et habiletés au fil d'actions qu'il voulait poser. En effet, désirant faire, construire, agir, l'adulte fait les démarches nécessaires pour s'équiper et s'outiller.

Cette habitude est devenue familière au point que la façon habituelle d'apprendre des adultes emprunte les chemins des questions posées par des actions concrètes. Les adultes ne se posent pas seulement des questions concrètes; ils se les posent dans des problématiques concrètes à partir de situations liées à des actions.

CONSEQUENCES - EXIGENCES ANDRAGOGIQUES

14- L'action est un excellent médium pour faire des apprentissages

La majorité des adultes apprendront plus facilement si le projet est intégré à une action pertinente; le processus empruntera un cheminement connu.

L'action à laquelle se greffe l'apprentissage devra être pertinente pour l'apprenant. La dynamique qui entraîne l'apprentissage est proportionnelle à la pertinence de l'action telle que perçue et évaluée par l'adulte.

Aussi sera-t-il souvent souhaitable que l'action appartienne au vécu de l'apprenant. L'implication de l'adulte sera alors d'autant plus grande que l'action sera pertinente pour l'apprenant.

1.2 Les personnes handicapées adultes sont aussi des personnes... handicapées

Les personnes handicapées adultes sont aussi des personnes ayant un potentiel humain et des capacités latentes ou actualisées. Nous y reviendrons plus loin dans ce texte. Ce qui caractérise leur "différence" nous apparaît double. D'une part, elles ont tendance à épouser les caractéristiques des groupes sociaux dits marginaux. En effet, ayant souvent vécu en institution ou dans des environnements surprotégés, elles ont tendance à avoir une information pauvre, à vivre isolées, à vivre repliées sur elles-mêmes, ayant peu confiance dans leurs capacités, à être sous-scolarisées, et avoir des revenus faibles, et d'être en marge des réseaux formels d'éducation.

Leurs différences, en plus d'être sociales, économiques et culturelles, sont aussi marquées de déficiences spécifiques selon le handicap qui les affecte personnellement: déficience mentale ou psychopathologique, visuelle, ou auditive ou physique ou multiple dans certains cas.

Ces limitations rendent difficile leur accès aux ressources éducatives, soit en termes de supports spéciaux requis pour se transporter, soit des difficultés de circulation dues aux barrières architecturales, soit une difficulté de communication en situation de formation (ex.: déficience auditive ou visuelle).

Voilà autant de différences qui devraient être prises en compte dans les interventions visant à leur faciliter l'accès à l'éducation. L'État et ses partenaires que sont entre autres les commissions scolaires doivent se rendre à l'évidence qu'on ne peut envisager dans un tel contexte de se réduire à un rôle "passif" qui se cantonnerait à strictement répondre aux demandes de formation de cette clientèle. Au contraire cette double marginalité (socio-économique et "psycho/physico/sensorielle") doit faire l'objet d'initiatives visant à les rejoindre dans leur milieu même de vie pour éventuellement briser les déterminismes dans lesquels ces personnes s'inscrivent.

Comme le démontre Patricia Cross (p. 124) dans son modèle "COR", la participation ou non à l'éducation s'inscrit dans une chaîne de jeux de forces où jouent à la fois l'estime de soi, les pressions de l'entourage, les attitudes sur l'éducation, les moments clés de transitions de la vie, l'importance des buts recherchés et l'anticipation que la formation permettra de résoudre les problèmes auxquels est confronté un adulte. Un exemple illustrera ce propos. Une personne handicapée qui manque de confiance dans ses propres capacités hésitera à s'engager dans une formation si elle perçoit que le fait d'être évaluée constituera une menace accrue à son estime d'elle-même. De plus, ses échecs ou difficultés scolaires antérieures joints aux attitudes de ses proches ou de son groupe de référence face à l'éducation (souvent négatives) sont autant de forces qui découragent une éventuelle participation à la formation. Sans examiner tous les aspects du modèle de Cross mis en avant par celle-ci, il permet toutefois de tenir compte de tous ces "antécédents" qui doivent être traités lors de toute intervention destinée à cette clientèle. Ne pas le faire c'est ignorer une partie importante des causes qui produisent une faible participation aux activités éducatives.

2. Un but à rechercher: l'épanouissement du potentiel de chaque personne handicapée

2.1 Ne pas rechercher systématiquement le plein épanouissement de ces personnes longtemps laissées pour compte, c'est se priver de l'apport de ressources humaines valables pour le développement de la collectivité. Une personne handicapée qui améliore sa condition culturelle, sociale et économique par le biais de la formation est une personne qui sera plus heureuse, plus satisfaite d'elle-même. Elle sera en mesure de se développer à même sa contribution dans l'univers du travail, de la culture ou de la vie associative.

Une personne handicapée plus autonome diminuera sa dépendance face aux pouvoirs publics, et face à son entourage. Une personne handicapée plus scolarisée augmentera ses chances de se loger dans le marché de l'emploi et d'y demeurer au fil des changements technologiques. En plus de jouer un rôle utile par sa production de biens et services, elle peut avoir un impact par une "consommation" nouvelle qui

n'est pas négligeable même au plan strictement économique. Par exemple une personne dont le champ des intérêts s'élargit, aura tendance à lire davantage et mieux, à prendre part à des activités culturelles plus diversifiées... Un rehaussement généralisé des connaissances chez ce groupe social que constituent les personnes handicapées peut avoir des retombées positives sur l'ensemble de la société. Bien sûr qu'on pourra dire que ce rehaussement les rendra plus critiques face à la société, plus revendicatrices, mais cela est une forme de normalisation dans une société qui se veut démocratique.

2.2 La stratégie la plus indiquée pour permettre l'épanouissement des personnes handicapées est celle qui se range dans le courant dit de normalisation et d'intégration. Deux notions fondamentales la caractérisent:

> "les personnes handicapées peuvent et doivent bénéficier des conditions de vie courante pour les autres citoyens;
>
> il est historiquement vérifiable que la façon dont les personnes handicapées sont perçues par la population représente un facteur primordial conditionnant leur intégration". (Sommet... État de situation p. 13).

Cette stratégie devrait faire en sorte qu'on s'écarte le plus possible de tous les choix visant à créer des ghettos pour des personnes handicapées.

- En effet on devrait mettre l'accent sur les capacités et aptitudes de chaque personne avant d'envisager "sa différence". Une façon de pratiquer ceci au niveau de l'éducation serait de fournir de l'aide individualisée à chaque adulte handicapé pour qu'il fasse un bilan de ses capacités et aspirations et qu'il se trace un plan de services, en se faisant aider de ses proches et du personnel spécialisé utile.

  Au lieu de développer le réflexe habituel de constituer des groupes homogènes de personnes handicapées, on devrait examiner les possibilités d'une intégration dans la formation offerte aux adultes non handicapés

aussi souvent que cela est possible. Cet examen devrait être fait à la lumière du système en cascades, qui se veut une organisation graduée des mesures d'aide en fonction du potentiel et des capacités de chaque apprenant.

Bref, au delà de l'analyse que l'on peut faire des personnes handicapées adultes dans le contexte social large, il reste néanmoins que chaque personne mérite d'être aidée individuellement au moment de planifier sa formation.

BIBLIOGRAPHIE

1. Brundage, D.H. et MacKeracher, Dorothy

Adult Learning Principles and their application to Program Planning, Ministry of Education, Toronto, Ontario, 1980, 126 pages.

2. CEFA

Apprendre, une action volontaire et responsable
Éditeur officiel du Québec, Québec, février 1982, 869 pages.

3. Cross, Patricia K.

Adults as Learners
Jossey Bass, San Francisco, 1982, 300 pages.

4. Gouvernement du Québec, Les conférences socio-économiques du Québec

L'intégration de la personne handicapée
État de la situation,
4e trimestre, 1981, 156 pages.

5. ..... ministère de l'Éducation

L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action
L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, S.G.C./MEQ, Québec, 1978, 39 pages.

PARTIE II

COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS AVEC
DIVERS INTERLOCUTEURS DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. La Direction générale du développement pédagogique . . .	35
1.1 Le Service d'adaptation scolaire	35
1.2 La Direction de l'évaluation pédagogique	43
1.3 La Direction du matériel didactique	44
1.4 Le Service de la formation du personnel scolaire	47
2. La Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE)	50
3. La Direction générale des moyens d'enseignement (DGME)	51
4. La recherche en éducation et les personnes handicapées	54
5. La Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA)	57
5.1 La Direction de la formation générale et socioculturelle (DFGSC)	57
5.1.1 L'alphabétisation des adultes	57
5.1.2 L'accueil et la référence	58
5.1.3 L'animation communautaire et le support à l'action communautaire (ACSAC)	58
5.1.4 La formation préparatoire à l'emploi (FPE)	59
5.1.5 "Transition-travail"	59
5.1.6 Les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP)	60

Page

5.2 La Direction de la formation professionnelle . . . 94

5.2.1 Les répondants régionaux de la DGFA (RRDGFA) 94

5.2.2 La Table de concertation (TACO) en formation professionnelle 95

5.3 Le Service de recherche et de développement - l'Équipe d'aide au développement (EAD) 97

1. La Direction générale du développement pédagogique

1.1 Le Service d'adaptation scolaire

Dans le but de connaître les activités et réalisations de ce service, nous avons successivement rencontré monsieur Alexandre Biron (82-12-20), madame Pauline Champoux-Lesage (83-01-07) et monsieur Jean-Yves Roberge (83-01-10).

Ce service regroupe cinq (5) professionnels qui s'occupent respectivement de projets relatifs aux handicapés sensoriels (visuels et auditifs), aux mésadaptés socio-affectifs, aux déficients mentaux, aux handicapés physiques et aux enfants en difficulté d'apprentissage (TGA). Les niveaux scolaires auxquels ils s'adressent vont du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire.

Recherche-enquête

Dans le but de mieux circonscrire les données particulières aux diverses catégories de clientèles à desservir, ce service a mené une recherche-enquête auprès des divers établissements qui accueillent les jeunes handicapés à des fins éducatives. Les données sont reprises dans les documents circulant actuellement et qui s'intitulent respectivement "Plan d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés par une... déficience visuelle... auditive... physique... mentale".

Si l'on fait exception des mésadaptés socio-affectifs et des enfants en difficulté d'apprentissage (TGA), il peut être intéressant de relever des données statistiques que l'on peut mettre en relation avec le sondage mené par la DGEA auprès des commissions scolaires et qui fait l'objet d'une partie distincte de ce rapport.

Ainsi les documents ci-haut mentionnés révèlent des taux réels de prévalence de handicaps souvent fort distincts des taux théoriques de prévalence jusqu'ici utilisés et souvent de source américaine. On obtient les chiffres suivants:

Jeunes

	Nombre	%
Déficients auditifs	1 352	7,46
Déficients visuels	451	2,49
Déficients physiques	1 897	10,47
Déficients mentaux:		
légers	8 997	79,50
moyens-sévères	5 058	
profonds	354	
Total	18 109	100,00

La population scolaire s'établit à 1 840 668 élèves. La population d'élèves handicapés représente près d'un pour cent (0,98) de la population scolaire, exception faite des autres types d'élèves en difficulté dont nous avons fait mention. Ce taux s'approche de celui dont nous faisons mention relativement à la population adulte pour la période de six (6) mois couverte par notre sondage.

Organisation des services

Les données de cette recherche-enquête menée par le service d'adaptation scolaire ont entre autres servi à préparer des documents qui proposent des voies pour l'organisation des services destinés aux élèves handicapés.

C'est ainsi qu'un document produit s'intitule "Carte des services spécialisés" et d'autres documents "Plan d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés..." tel que mentionné précédemment.

Mission interministérielle MEQ - MAS

Depuis quelques années des efforts ont été consacrés à mieux articuler les contributions respectives des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales relativement à ce dossier. C'est ainsi qu'un document récent établit le partage des responsabilités des deux ministères en cette matière. ("L'organisation des services aux élèves en difficulté - Plan d'organisation - Partage des responsabilités MEQ, MAS, mai 1983).

Ce travail a été effectué en mettant à contribution un comité aviseur, constitué de représentants d'organismes provinciaux s'occupant des intérêts des personnes handicapées et de représentants des milieux de l'éducation.

Instruction

Le ministère de l'Éducation a également produit une "Instruction" (AE 10-83-01) de 52 pages portant le titre de: "Organisation des services éducatifs à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 1983-84".

Cinq parties en constituent la table des matières:

1 - Programmes et répartition des cours

2 - Évaluation des élèves et la sanction des études

3 - Matériel didactique

4 - Services éducatifs particuliers

5 - Services complémentaires aux élèves

Publications du SAS

Enfin, on ne saurait passer sous silence la production impressionnante et variée de divers documents mis au point par ce service au cours des récentes années. Pour illustrer notre propos, en voici une liste:

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS

PAR LE SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

LES DOCUMENTS DE SENSIBILISATION

. "Comment je vois et j'apprends ?"	code: 16-1502
. "Pour une réussite de l'enfant et de l'école (troubles d'apprentissage)"	code: 16-1503
. "L'élève handicapé par une déficience mentale"	code: 16-1505-01
. "L'enfant handicapé auditif à l'école"	code: 16-1506
. "L'enfant physiquement handicapé a-t-il sa place à l'école ?"	code: 16-1508
. "La mésadaptation socio-affective, une recherche d'adaptation	code: 15-1512

LES DOCUMENTS D'INFORMATION

. Réflexion sur les préalables aux apprentissages scolaires	code: 16-1509

LES CAHIERS DE DOCUMENTATION

. Handicapés physiques	code: 16-1504-01
. Handicapés auditifs	code: 16-1504-02
. Handicapés visuels	code: 16-1504-03

. Déficience mentale	code: 16-1504-04
. Mésadaptés socio-affectifs	code: 16-1504-05
. Troubles de l'apprentissage (2 tomes)	code: 16-1504-06 code: 16-1504-07
. Formation professionnelle	code: 16-1504-08
. Mise à jour I	code: 16-1504-09
. Mise à jour II	code: 16-1504-10

LES DÉPLIANTS

. L'élève handicapé auditif à l'école	code: 16-1506-01
. Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	code: 16-0015

LES DOCUMENTS DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

. La formation professionnelle des jeunes en difficulté	code: 16-1518

LES GUIDES PÉDAGOGIQUES

A) Préscolaire

. La mésadaptation socio-affective	code: 16-1520-01
. Le handicap visuel	code: 16-1520-03
. Le handicap auditif	code: 16-1501
. Les handicaps physiques	code: 16-1520-02

B) Primaire

- Le handicap auditif — code: 16-1515-04
- La mésadaptation socio-affective — code: 16-1521-01
- Le handicap physique
- Le handicap visuel
- Les difficultés en communication écrite au primaire (lecture et écriture) — code: 16-1520-05

C) Secondaire

- Volet 1: mésadapté socio-affectif
- Volet 2: difficulté en communication écrite
- Volet 3: déficience mentale légère
- Volet 4: handicapé physique
- Volet 5: handicapé auditif
- Volet 6: handicapé visuel

LES GUIDES D'ORGANISATION

A) Plan général pour l'organisation d'un modèle de services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage — code: 16-1520

B) Guide d'organisation spécifique pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

C) Plans de développement de services

LA DÉFICIENCE MENTALE

- Programme de formation générale
- Autonomie fonctionnelle — code: 16-1515-01
- Langage et communication — code: 16-1515-02
- Éveil au raisonnement mathématique — code: 16-1515-03
- Initiation aux arts — code: 16-1515-04
- Guide pédagogique de la formation générale
- Guide d'évaluation des apprentissages et de l'application des programmes
- Mesure critériée du comportement adaptatif
- Programme de formation aux travaux pratiques (déficients mentaux moyens)
  - Initiation aux travaux manuels
  - Initiation aux travaux ménagers
- Guides pédagogiques spécifiques à chaque programme de formation aux travaux pratiques
  - Initiation aux travaux manuels
  - Initiation aux travaux ménagers
- Guide d'évaluation des apprentissages dans les programmes de formation aux travaux pratiques pour les déficients mentaux moyens

Observations

Les quelques faits ici rapportés démontrent hors de tout doute le rôle effectif et central joué par le Service d'adaptation scolaire relativement aux élèves handicapés jeunes. Les efforts qui y ont été consentis depuis quelques années témoignent d'une volonté du Ministère d'agir dans le secteur des jeunes. Qu'il s'agisse de la quantité du personnel s'y consacrant, des programmes mis sur pied, des publications produites, tout ceci témoigne d'un effort qu'on ne peut nier. Que d'aucuns opinent que cela est insuffisant peut être mais tel n'est pas notre propos.

On peut également relever au passage le souci de mieux départager les complémentarités du ministère de l'Éducation et celles du ministère des Affaires sociales, ainsi que le souci d'associer des représentants du milieu pour aviser sur les orientations et les plans en cette matière.

Suggestions

De la même manière que s'est développée une expertise quant à l'intervention auprès des jeunes handicapés, il est souhaitable qu'un souci analogue soit maintenu à la DGEA. En effet le caractère particulier de l'éducation auprès des adultes se doit d'être investigué avec autant d'énergie pour assurer des services éducatifs appropriés.

En même temps il y a lieu de souhaiter un arrimage plus explicite entre le secteur des jeunes et celui des adultes de manière à tirer partie des expertises réciproques. De plus la prise en compte de la carte des services et des plans d'organisation effectués au SAS devrait à tout le moins être examinée pour envisager de possibles économies d'énergie là où cela s'avère possible.

La DGEA devrait de plus examiner de plus près les possibilités de concertation avec le MAS relativement à ses plans de services éducatifs.

L'idée d'avoir un comité aviseur, à l'instar du SAS mériterait qu'on s'y arrête.

1.2 La Direction de l'évaluation pédagogique

Nous avons rencontré madame Nicole Gagnon, à Québec le 23 décembre 1982. Elle nous a fourni les informations relatives à une trousse servant à effectuer un "bilan fonctionnel" au niveau du primaire.[1]

Il s'agit de treize (13) fascicules réunis dans une même pochette, matériel devant supporter l'évaluation individuelle des élèves qui rencontrent des difficultés.

L'énoncé de politique "L'Ecole québécoise", (à la suite du rapport Copex) parlait d'un bilan fonctionnel des élèves en difficulté d'apprentissage. Suite aux demandes pressantes des commissions scolaires, ce matériel a été conçu et on en a publié 6 000 exemplaires.

Sa conception s'étale sur quatre ans, dont deux ans pour l'élaboration des documents de travail et quatorze mois pour son édition.

Les deux années de conception ont requis 3,5 personnes/années de travail provenant (1,5) de la Direction de l'évaluation pédagogique et (2,0) de commissions scolaires.

Pour la diffusion, on a eu à remettre 2 exemplaires de la trousse à chaque école. Quant à la sensibilisation, environ 2 000 personnes ont participé à ce jour à des rencontres d'une ou deux journées sur ce sujet.

En termes de projets à venir, notons qu'une trousse adaptée au niveau secondaire est en train d'être conçue cette année.

Suggestion: Il pourra être intéressant au moment de mettre au point des instruments et stratégies d'évaluation destinés aux personnes handicapées adultes, de consulter les responsables de cette expérience et d'examiner les productions réalisées à ce jour.

---

1. Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, DGDP Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés. Bilan fonctionnel et plan d'action, juin 1982.

1.3 La Direction du matériel didactique (DMD)

Pour connaître les fonctions assumées dans cette direction envers le dossier des personnes handicapées, nous avons rencontré à Montréal monsieur Richard Riel, le 12 janvier 1983.

Généralités:

La Direction du matériel didactique a comme champ les niveaux du préscolaire, du primaire et du secondaire et n'a jamais la clientèle adulte directement comme clientèle.

Alors que la DGME s'occupe de l'audio-visuel, la DMD s'occupe, elle, de l'imprimé.

Elle assume les principales fonctions suivantes:

. analyse/évaluation: elle fournit les instruments d'analyse pour le matériel didactique. Elle prépare les devis nécessaires pour les auteurs et les éditeurs afin de préciser ce à quoi on doit s'attendre comme matériel de base. Enfin, elle voit à fournir le soutien nécessaire pour aider les enseignants pour la sélection du matériel d'enseignement.

. Bureau d'approbation: étant donné l'obligation de faire approuver les manuels et documents nécessaires aux divers programmes, la DMD joue un rôle de régie à cette fin.

. Soutien à la production: Pour ce faire, la DMD fournit l'information nécessaire aux auteurs et éditeurs de manuels scolaires ainsi que des statistiques des clientèles scolaires. Parfois elle subventionne des productions lorsque la rentabilité du projet est insuffisante. (budget de 300 000$)

Les personnes handicapées

Monsieur Riel fait état de quelques réalisations ayant trait aux personnes handicapées.

1. Une subvention a été accordée à l'Association québécoise de la paralysie cérébrale pour traduire et adapter le manuel Bliss. Le tirage est de 1 500 copies et le coût s'établit à 40 000$.

2. La production du code Nemeth (braille) s'adressant aux enseignants a été effectuée. Le code Nemeth est un code de notation scientifique. (En passant, il est mentionné que cette réalisation pourrait s'avérer utile dans le cas des adultes). Deux cents exemplaires auront été distribués à des fins de rodage à l'automne 1983. Les coûts totaux devraient se chiffrer à 40 000$.

3. Un projet de dictionnaire du français par signe sera réalisé d'ici 1985. Ce dictionnaire comprendra 1 500 mots. Le tirage sera d'environ 3 000 à 5 000 copies et le coût d'environ 26 000$.

4. Un projet jugé considérable est en cours relativement aux mathématiques pour les handicapés visuels au niveau primaire (1er cycle). Il s'agit de convertir en braille du matériel d'enseignement à partir de documents existants pour les non-handicapés. Environ 200 élèves bénéficieront de ce matériel et le coût s'élèvera à environ 40 000$.

5. Un petit projet est en cours à la Commission scolaire de Chambly (Nazareth/Louis Braille). Il s'agit de matériel de manipulation tactile pour développer la dextérité tactile. Le coût est évalué à 5 350$

. Notons enfin l'existence de deux rapports produits à la DMD, l'un portant sur les handicapés visuels et l'autre sur les handicapés de la main droite, devant réapprendre à écrire de la main gauche.

. Monsieur Riel mentionne que la Direction où il oeuvre agit de concert avec les personnes oeuvrant au Service d'adaptation scolaire (DGDP).

A la fin de l'entretien, monsieur Riel porte à notre connaissance les banques de matériel didactique constituées ou en voie de l'être.

- Banque québécoise de matériel didactique BAQMARR - (AQETA)
- Matériathèque de l'Hôpital Sainte-Justine (BQMD-Conseil québécois de l'enfance exceptionnelle)
- Centrale des bibliothèques du Québec (possibilité de matériel?)

Observations: Comme on l'aura remarqué, la DMD assume un rôle qui n'a pas son équivalent à la DGEA. Même si ceux qui se préoccupent des services à offrir aux jeunes handicapés peuvent souhaiter un accroissement de ressources envers les jeunes, on se doit de constater des réalisations intéressantes à l'égard des jeunes handicapés, réalisations qui recueillent environ 150 000$ en ressources financières.

Suggestion: Au moment de développer des programmes destinés à la clientèle des personnes handicapées adultes, il est souhaitable de vérifier si des productions effectuées ou subventionnées par la DMD pourraient être avantageusement utilisées au niveau des adultes.

Une collaboration plus étroite avec la DGDP pourrait peut-être parfois rencontrer les besoins de certaines clientèles de personnes handicapées adultes.

Enfin, il est impérieux que la DGEA consacre les ressources financières nécessaires pour produire (ou subventionner, s'il y a lieu) le matériel didactique requis lorsque le nombre de personnes handicapées le justifie.

De plus, la DGEA devrait envisager d'offrir un service analogue à celui mis sur pied à la DMD, soit celui de fournir des fiches techniques aidant les enseignants dans la sélection de leur matériel d'enseignement.

1.4 Le Service de la formation du personnel scolaire

Le 21 décembre 1982, nous avons rencontré messieurs Jacques Roberge et Richard Légaré pour connaître les réalisations de ce service relativement au "Programme de mise à jour en adaptation scolaire pour les enseignants(es)".

Ce programme de perfectionnement du personnel scolaire oeuvrant auprès des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, préparé depuis juillet 1980, est offert pour une deuxième année et est constitué de dix(10) modules dont les thèmes et la durée apparaissent ci-après:

Module 1

Titre: Informations sur la Politique en adaptation scolaire (préscolaire, primaire et secondaire).
Durée: 1 journée

Module 2

Titre: La prévention des difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage (préscolaire et primaire).
Durée: 2 journées

Module 3

Titre: Les difficultés mineures d'apprentissage en français au primaire.
Durée 2 journées

Module 4

Titre: Les difficultés mineures d'apprentissage en mathématique au primaire.
Durée 2 journées

Module 5

Titre: La mésadaptation socio-affective (Préscolaire, primaire, et secondaire).
Durée: 2 journées

Module 6

Titre: La déficience mentale: connaissance et perspective d'intégration (préscolaire, primaire et secondaire)
Durée: 1 journée

Module 7

Titre: L'intégration des élèves handicapés auditifs à l'école régulière (préscolaire, primaire et secondaire).
Durée: 1/2 journée

Module 8

Titre: L'intégration des élèves handicapés visuels à l'école régulière (préscolaire, primaire et secondaire).
Durée: 1/2 journée

Module 9

Titre: L'intégration des élèves handicapés physiques à l'école régulière (préscolaire, primaire et secondaire).
Durée: 1/2 journée

Module 10

Titre: La prévention des difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage en français et en mathématique au secondaire.
Durée: 2 journées

Chaque module comprend un cahier de l'animateur, un cahier du participant, un guide d'animation et des documents de support (acétates, guides, audio-vision).

La stratégie de mise en oeuvre s'appuie sur un réseau de multiplicateurs qui une fois formés, agissent comme animateurs dans chaque commission scolaire.

Ce programme de mise à jour est d'abord destiné à tous les enseignants "réguliers" du niveau primaire et des trois premières années du secondaire et non principalement aux enseignants spécialisés en adaptation scolaire. Ceux-ci reçoivent plutôt leur formation en milieu universitaire.

Au cours de la première année, quatre (4) modules ont fait l'objet de sessions alors que les modules cinq (5) à dix (10) sont offerts en 1982-1983.

En 1981-1982, cinquante-cinq (55) sessions ont été tenues et ont rejoint environ 1 100 personnes. En 1982-1983, 70 sessions sont offertes à environ 1 400 personnes. Au total, environ 2 500 personnes pouvant agir à titre de multiplicateurs auront été formées en 1983.

Notons enfin que le Ministère couvre les frais encourus par ce perfectionnement selon les modalités suivantes:

- 250,00$ par jour pour les honoraires de la personne-ressource (taux établi à partir du salaire annuel de la personne-ressource);
- 115,00$ par jour pour la suppléance d'enseignants qui participent à un stage de formation comme multiplicateurs ou qui agissent comme formateurs de multiplicateurs dans une commission scolaire autre que la leur;
- 72,00$ par jour pour les frais de séjour (incluant 20,90$ pour les repas);
- Le coût réel du transport public ou 0,69¢ par kilomètre pour les déplacements.

Pour l'année 1981-1982, le Ministère a versé 38 800$ et en 1982-1983 environ 36 000$. De plus trois agents de développement pédagogique ont été requis pour animer les sessions en 1981-1982 et 1 en 1982-1983.

Ce programme préparé depuis 1980 et les ressources humaines et financières qui y ont été consacrées témoignent d'efforts évidents pour mettre en oeuvre la Politique d'adaptation scolaire énoncée par le Ministère en recyclant les enseignants à cette fin.

On remarquera que du côté de l'éducation des adultes, il n'existe pas de programme de cette nature. Seules ont été organisées quelques sessions de perfectionnement organisées par l'EAD et destinées aux formateurs et autres intervenants oeuvrant auprès des personnes handicapées adultes.

Nous aborderons le perfectionnement des formateurs d'adultes au moment d'examiner les réalisations de la DGEA sur ce sujet.

2. La Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE)

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants offre des bourses pour venir en aide notamment aux personnes handicapées adultes. Les modalités d'obtention de telles bourses sont précisées dans un document intitulé "Règles d'attribution de bourses aux étudiants gravement handicapés - année scolaire 1982-83".

Afin de connaître davantage ce programme, nous sommes entrés en communication avec monsieur Gilbert Préfontaine, chargé de ce dossier à la DGAFE (1982-12-13).

La DGAFE a accordé, en 1982-83, 993 632$ en bourses à 441 personnes handicapées. La très grande majorité de ces bourses sont accordées aux étudiants des niveaux collégial et universitaire. Le budget initialement prévu à cette fin s'établissait à 1 200 000$.

Pour ce qui est des personnes handicapées adultes poursuivant des études de niveau secondaire, le document mentionne (p. 43) que la bourse "couvrira uniquement les frais scolaires et dans certains cas les frais de transport". Pour l'année en cours 114 personnes (soit 25,85% des boursiers) handicapées adultes ont reçu une bourse pour un montant total de 116 258$, soit 11,70% du volume total de l'aide financière accordée aux personnes handicapées. On ne note pratiquement pas de refus signifié par la DGAFE.

Le constat le plus frappant s'avère être le fait que les sommes prévues par le Ministère ne sont pas dépensées au cours de l'année budgétaire.

Ceci permet de supposer que les demandes ne couvrent pas les disponibilités offertes.

Aussi y aurait-il lieu d'envisager que la DGAFE, dans un premier temps, consente des efforts pour informer cette clientèle spéciale des possibilités d'aide financière disponibles au ministère de l'Éducation, à des fins d'études au niveau qui nous occupe.

Lorsque la demande s'accroîtra, il pourra être opportun d'envisager la révision des règles actuelles ou l'accroissement s'il y a lieu de l'enveloppe financière actuelle.

3. La Direction générale des moyens d'enseignement (DGME)

3.1 Nous avons rencontré à Montréal madame Raymonde Ledoux le 17 déc. 1982 qui nous a particulièrement entretenus des réalisations et efforts effectués en regard de notre sujet au sein de deux directions:

- La Direction de la technologie éducative;
- La Direction de la production et de la distribution du matériel didactique.

. Quelques textes ont été produits dans le passé et portés à notre connaissance:

- Réaction du SGME au "Rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage", 5 août 1977. (3 parties)

- "Synthèse des actions du SGME au bénéfice des handicapés (Bilan historique et voies d'avenir)", mai 1981, 19 pages et annexes

- "Propositions d'actions en faveur des handicapés", 3 sept. 1981, 23 pages

- "Propositions d'actions en faveur des handicapés", novembre 1981, 15 pages

Il se dégage, à la fin de l'entretien et de l'examen des textes, ce qui suit:

. le souci de servir les personnes handicapées remonte à quelques années et n'est pas nouveau. Toutefois, le développement de productions audio-visuelles s'est fait à l'endroit des jeunes handicapés visuels, sans que le rationnel de ce choix apparaisse évident, sinon par le concours de pressions originant d'un organisme de promotion dans ce secteur.

. La DGME a également produit des documents de sensibilisation suite à la demande du Service d'adaptation scolaire du MEQ.

. Il ne semble pas qu'il y ait une planification globale en regard de l'ensemble du phénomène que constitue la réalité des personnes handicapées et que les quelques productions réalisées s'expliquent par une attitude de réponse à l'environnement externe à la DGME.

- Le plaidoyer en faveur d'une action globale planifiée accordant une place à la DGME dans ce dossier de la personne handicapée ne semble pas avoir reçu un appui favorable car les intentions qui y apparaissent ne se sont pas traduites dans des actions que nous aurions pu relever.

- On notera de plus que parmi les 25 documents audio-visuels apparaissant dans le catalogue des productions audio-visuelles du ministère de l'Education (avril 1982), la très grande majorité est destinée à la clientèle des jeunes (voir p.53, 66, 67, 68 du catalogue).

Suggestion: Etant donné qu'il n'y a pas d'initiative émanant comme telle de la DGME pour déterminer des priorités de productions audio-visuelles devant desservir des populations handicapées adultes poursuivant des activités éducatives, il apparaît approprié que la DGEA, lorsqu'elle le jugera opportun pour un programme donné, fasse appel à la DGME pour produire les documents audio-visuels qui s'avéreraient pertinents et utiles dans les programmes dispensés à travers les réseaux de l'éducation aux adultes pour les personnes handicapées ou les clientèles périphériques.

3.2 Pour compléter l'inventaire des réalisations effectuées à la DGME; nous avons rencontré, à Montréal le 17 décembre 1982, madame Sylvie Malaison, responsable du développement à la Direction des cours par correspondance (DCC).

La Direction des cours par correspondance dispense des cours à distance de niveau surtout secondaire et quelques-uns de niveau collégial. Environ 22 000 inscriptions sont effectuées auprès de ce service.

Madame Malaison nous informe qu'à sa connaissance, une seule expérience a été tentée (région de Hull) où la DCC et la commission scolaire se sont unies pour offrir des activités (un matériel didactique) à différentes personnes handicapées et décrocheurs au sein du projet VIEDUQ.

Quant au reste, aucun effort particulier n'est effectué pour rejoindre en particulier les personnes handicapées, les dénombrer ou pour adapter le matériel didactique pour certains types de handicaps. De plus, aucun tuteur étant en contact avec les étudiants, n'a rapporté à madame Malaison de faits relatifs aux personnes handicapées.

Enfin, les orientations actuelles du Service sont de mettre l'accent sur le perfectionnement en cours d'emploi. (ex: infirmières, agriculteurs, personnel de secrétariat...) et de ne pas accroître les efforts du côté de la formation générale.

Observations

La Direction des cours par correspondance n'a pas adopté jusqu'à ce jour un fonctionnement calqué sur des clientèles-cibles. (ex: personnes handicapées, femmes, préretraités, etc.). Cependant en raison de certaines de leurs limites, les personnes handicapées, entre autres, pourraient bénéficier avantageusement d'une formation à distance a fortiori celles résidant dans les régions éloignées des grands centres urbains (voir à ce sujet les recommandations de la CEFA).

Si les personnes handicapées étaient présentes dans une proportion analogue à ce qu'elles représentent parmi la population adulte globale on devrait en compter plus d'un millier parmi les 22 000 étudiants inscrits à la Direction des cours par correspondance. Les indices actuels donnent à penser qu'on est loin de cette proportion.

Si, même à bon droit, on poursuit l'orientation actuelle vers un perfectionnement en cours d'emploi pour les travailleurs et travailleuses, il semble bien que ce choix ne peut pas favoriser les personnes handicapées puisqu'elles sont pratiquement exclues du marché de l'emploi.

Suggestions: La DCC devrait se soucier d'accroître significativement sa pénétration de la clientèle des personnes handicapées en développant des stratégies d'information et de recrutement appropriés.

- La DCC devrait identifier les conditions actuelles qui font obstacles à une participation réelle de cette clientèle à ses services éducatifs.

- Au besoin, la DCC devrait envisager d'adapter son matériel didactique là où la demande s'avère suffisante.

4. La recherche en éducation et les personnes handicapées

Si l'on essaie de voir au cours des récentes années quels efforts ont été consentis par le ministère de l'Éducation pour supporter des recherches en éducation relatives aux personnes handicapées jeunes ou adultes, on découvre les faits décrits ci-après.

Pour ce faire nous avons puisé nos informations dans le Répertoire des projets de recherche en éducation publié périodiquement par le Service de la recherche, secteur de la planification, du ministère de l'Éducation.

ANNÉE 1980-81 Source: Répertoire... vol. II

Jeunes					Adultes				
Numéro de la recherche	Type de déficience *	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement	Numéro de la recherche	Type de déficience	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement
9	A	20 000	CECQ	DGDP	359	B	10,000	CS Mille-Iles	DGEA-SRD
31	E	?	Col. Champlain	DGDP	360	A	5 000	CECM	DGEA-SRD
120	A	19 750	UQAM	SRU	380	C	8 000	INCA	SGME
134	C	25 412	U. Concordia	SRU					
137	C	7 000	UQAM	SRU					
146	D	22 750	U. McGill	SRU					
182	D	12 650	U. de Montréal	SRU					
TOTAL:		107 562$ +					23 000$		

* A: déficience mentale
B: déficience psychopathologique
C: déficience visuelle
D: déficience auditive
E: déficience de la parole
F: déficience physique

ANNÉE 1981-82 Source: Répertoire... vol. III, Tomes 1 et 2

Jeunes

Numéro de la recherche	Type de déficience	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement
26	?	12 000	UQAM	SRD
49	D	13 985	UQAM	FCAC
64	D	36 110	UQAM	FCAC
84	D	8 690	U. de Montréal	FCAC
?* 104	C+D?	29 000	U. Concordia	FCAC
231	E	14 000	Col. Champlain	DEDP
281	A	26 800	UQTR - PPMEP	
?* 309	?	12 300	UQAM - PPMEP	
TOTAL:		152 885$		

Adultes

Numéro de la recherche	Type de déficience	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement
.	?	11 106	CS Ste-Croix	DGEA-DFGSC
.	?	20 894	CS Ste-Croix	DGEA-DFGSC
TOTAL:		32 000$		

ANNÉE 1982-83 Source: Répertoire... vol. IV, Tome 1

Jeunes

	Numéro de la recherche	Type de déficience	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement
	10	D	16 000	CECM et CSR Jean-Talon	DGDP
?	33	?	12 000	UQAM	FCAC
	58	D	13 985	UQAM	FCAC
TOTAL:			41 985$		

Adultes

Numéro de la recherche	Type de déficience	Montant de la subvention	Organisme subventionné	Source du financement
.	-	40 000	CSR Orléans	DGEA
TOTAL:		40 000$		

* Sans être explicite le résumé du projet porte à penser qu'il s'agit d'une recherche portant sur de jeunes handicapés.

Constatations

On remarque que dans le premier cas, deux années sur trois, la recherche en éducation auprès des jeunes a recueilli des ressources significatives mais dont la répartition s'avère peu conforme à la répartition quantitative des personnes selon les types de déficience. Ainsi 12 projets sur 18 portent sur les handicapés sensoriels (audition + vision et de la parole) alors qu'aucun n'a trait à la déficience d'ordre physique et seulement 3 à la déficience mentale quand on connait l'importance numérique de la clientèle de ce dernier secteur.

Du côté des adultes on est bien forcé de constater la faible quantité de projets répertoriés.

Suggestions

De manière à faire progresser les connaissances sur ce sujet pour appuyer avec à propos les interventions éducatives destinées aux personnes handicapées, il y aurait sans doute lieu d'accroître de façon sensible les ressources financières destinées aux recherches sur ce sujet.

Ainsi la DGEA (conjointement par son SRD et son secteur DFGSC) pourrait explorer les lieux et les personnes susceptibles de poursuivre des recherches dont les retombées pourraient bénéficier aux praticiens de l'intervention auprès des personnes handicapées.

La DGEA pourrait susciter l'intérêt des chercheurs/chercheuses dans les milieux collégiaux, universitaires et instituts divers en éducation pour effectuer les recherches jugées désirables par les milieux intervenant auprès des personnes handicapées (i.e. commissions scolaires, oveps...). Des recherches de type participatif[1] mettant en présence chercheurs et praticiens seraient de nature à construire un corps de connaissances valides, fiables, et socialement utiles aux milieux qui y seront associés.

---

1) Voir à ce sujet CEFA, Annexe IV, Recherches connexes de la Commission - Première partie: "Un point de vue sur la recherche en éducation des adultes", p. 3-22, Montréal 1982.

5. La Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA)

5.1 La Direction de la formation générale et socioculturelle (DFGSC)

5.1.1 L'alphabétisation des adultes

Tôt dans la conduite de nos travaux, nous avons formulé l'hypothèse que la majorité des personnes handicapées étaient faiblement scolarisées et s'avéraient plus susceptibles que d'autres clientèles d'adultes de se retrouver dans des programmes d'alphabétisation. Afin de recueillir des informations sur ce sujet, nous avons rencontré monsieur Martin Forest, chargé de ce dossier à la DGEA (15-11-82).

Monsieur Forest nous a informés qu'à ce moment-là environ soixante (60) des soixante et dix-neuf (79) commissions scolaires existantes menaient des actions d'alphabétisation. De plus, parmi les organismes volontaires d'éducation populaire, vingt-deux (22) s'occupaient d'alphabétisation. Quant au nombre de personnes en alphabétisation, on en estime le nombre entre 6 et 8 000. Les ressources financières dévolues à ce programme, tant par la DGEA que par les commissions scolaires s'établissaient à 2 500 000$.

Nous avons cherché à vérifier dans quelle mesure il détenait des informations quantitatives sur le nombre de personnes handicapées présentes dans les actions d'alphabétisation et quels étaient les problèmes soulevés par les caractéristiques particulières de ces personnes. A la première question, aucune donnée ne s'avérait disponible. Quant aux difficultés particulières aux personnes handicapées, il a été fait état de la difficulté souvent relatée d'intégrer des personnes handicapées mentales avec des non-handicapés analphabètes qui éprouvaient souvent leurs propres difficultés liées à leur analphabétisation. L'insertion des personnes handicapées mentales dans ces groupes n'est pas sans accroître les difficultés de fonctionnement.

Il y a lieu d'envisager pour l'avenir l'articulation de ces problématiques respectives pour résoudre, de façon satisfaisante, les difficultés énoncées. En effet, l'alphabétisation est un préalable essentiel pour un grand nombre de personnes handicapées.

5.1.2 L'accueil et la référence

Afin de connaître ce qui se pratique en accueil et référence dans les diverses commissions scolaires en 1982-83, nous avons rencontré monsieur Jean-Marc Baril (17-11-82).

Nous avons appris que quarante-cinq (45) commissions scolaires offraient ce type de services et consacraient en moyenne 17 700$, sauf dans le cas de la CECM dont l'effort se situe autour de 200 000$.

La DGEA quant à elle a offert du perfectionnement aux divers intervenants. Ainsi en 1980-81, 55 commissions scolaires ont pris part aux activités de perfectionnement, en 1981-82, 33 commissions scolaires et en 1982-83, 25.

Quant à savoir dans quelle mesure les personnes handicapées ont accès à ce type de services, aucune donnée ou information n'a pu être retracée. Il ne semble pas que la dispensation de services à cette clientèle particulière ait fait l'objet d'une préoccupation distincte de l'ensemble des bénéficiaires.

5.1.3 L'animation communautaire et le support à l'action communautaire (ACSAC)

Pour mieux cerner l'objet de l'ACSAC, nous avons rencontré monsieur Guy Mercier (15-11-82) de la DGEA.

Ainsi avons-nous appris qu'en 1981-1982, 41 projets sur un total de 579 ont porté sur des actions relatives aux personnes handicapées. Ceci représente 7% du nombre total.

Un survol des 41 projets révèle une gamme variée de supports ad hoc à divers organismes préoccupés de la condition des personnes handicapées. L'aide apportée s'adresse généralement à une association constituée et qui rencontre soit des difficultés de recrutement de membres, d'information auprès de ses membres, d'organisation de l'association, de formation de ses dirigeants bénévoles, etc.

Il nous est apparu que les actions s'effectuaient dans un contexte de souplesse s'adaptant au diagnostic requis pour telle ou telle situation.

Compte tenu de ce que nous avons pu observer, on ne peut qu'encourager cette forme d'aide qui apparaît faire une place légitime aux groupes soucieux d'améliorer la condition des personnes handicapées.

5.1.4 La formation préparatoire à l'emploi (FPE)

Nous avons rencontré madame Michèle Paradis (24-11-82) pour nous entretenir de ce programme.

En bref, ce programme vise à aider des adultes à se trouver et à garder un emploi. Ce sont généralement des personnes à scolarité faible, surtout des femmes et des jeunes chômeurs.

Cette année, vingt-huit (28) projets sont prévus dont la durée varie de vingt (20) à trente (30) semaines.

Une banque d'objectifs et d'activités est rendue disponible aux formateurs. Cinq univers y sont abordés: l'univers professionnel, personnel, académique, physique, sociopolitique et culturel.

Quant à savoir le nombre de personnes handicapées participant à ce type de formation, on nous a mentionné l'exemple d'un projet à la CECQ. Pour le reste, on ignore si oui ou non des personnes handicapées s'en prévalent.

A titre de suggestion, il pourrait être intéressant d'envisager de fixer annuellement une proportion de personnes handicapées pouvant s'inscrire dans les groupes constitués à cette fin. De plus, on pourrait examiner la possibilité d'intégrer ces personnes handicapées dans des groupes réguliers plutôt que de constituer un groupe FPE constitué exclusivement de personnes handicapées.

5.1.5 Transition-travail

Afin de recueillir l'information pertinente sur les personnes de "Transition-travail", nous avons rencontré madame Nicole Verret (7-01-83).

Ce programme progresse depuis quelques années. Ainsi en 1980-1981, 120 femmes en ont bénéficié. L'année sui-

vante, leur nombre se chiffrait à 600. En 1982-83, au-delà de 1 000 femmes auront poursuivi cette formation qui représente un montant de 396 000$ pour la DGFA.

Transition-travail est un programme bref qui vise à aider des femmes à s'orienter vers la recherche d'un emploi. Le programme est d'une durée de cinq (5) semaines à temps plein. Les femmes qui y participent ont généralement de 30 à 45 ans, une scolarité de dix années. Aux dires de la responsable, le taux de réussite de cette formation semble plus que satisfaisant.

Quant à la présence de personnes handicapées parmi les participants on mentionne que quelques ex-patientes psychiatriques ont été signalées. Peu de données fiables toutefois. De plus mentionnons au passage que ce programme destiné uniquement à des femmes a été adapté à la CECQ pour des bénéficiaires, hommes et femmes, de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST).

En guise de conclusion, on pourrait peut-être envisager la possibilité d'assurer des places à des femmes handicapées répondant aux critères d'admissibilité à ce programme, de manière à supporter leur accès au marché de l'emploi.

5.1.6 Les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP)

Pour décrire les efforts consentis par la DGFA et les oveps à l'égard des personnes handicapées, nous vous communiquons ci-après les données que nous avons recueillies.

1° Introduction

Les informations contenues dans cette analyse proviennent d'une consultation téléphonique de chaque responsable des O.V.E.P. - personnes handicapées. Cette analyse comprend trois parties: la comparaison des O.V.E.P. - personnes handicapées et de l'ensemble des O.V.E.P., les O.V.E.P. - personnes handicapées et les régions administratives du M.E.Q., la synthèse des O.V.E.P. - personnes handicapées. Les données de base à cette analyse sont disponibles à l'annexe-I.

2° Les O.V.E.P. - personnes handicapées et l'ensemble des O.V.E.P. du programme

	O.V.E.P. - personnes handicapées		Programme	
		%		%
PROJET	36	7,36	489	100
BUDGET MOYEN	3 231,00	37,96	8 511,00 $	100
BUDGET TOTAL	116 330,00	2,80	4 161 948,00 $	100

La proportion des O.V.E.P. - personnes handicapées par rapport à l'ensemble des O.V.E.P. du programme est de 7,36 %. Cette proportion est à notre avis respectable. Cependant, les données budgétaires mettent en évidence un financement moyen des O.V.E.P. - personnes handicapées n'atteignant que 37,96 % du financement moyen des O.V.E.P. du programme. La part du budget total du programme consacrée aux O.V.E.P. - personnes handicapées ne représente que 2,80 % de celui-ci.

2° Les O.V.E.P. - personnes handicapées et les régions administratives du M.E.Q.

Cette partie de l'analyse situe le portrait des clientèles de chaque région ainsi que les activités éducatives qui leur sont offertes. Les personnes handicapées sont dénombrées à partir du type de déficience. Il faut noter que sous l'appellation déficiences multiples, sont regroupées les personnes dont nous n'avons pu discriminer au moyen des données colligées, un type de déficience précis. La clientèle périphérique est présentée au moyen du rôle qu'elle a auprès des personnes handicapées. Les nombres entre parenthèses représentent la fréquence d'une activité au niveau d'une région.

2.1 Le tableau synoptique de l'ensemble des régions administratives du M.E.Q.

RÉGION / CLIENTÈLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
PERSONNES HANDICAPÉES	245	265	700	25	167	1611		267		3 280
CLIENTÈLE PÉRIPHÉRIQUE	25	1200	340		100	180				1 845

Les régions administratives 7 et 9 ne possèdent aucun O.V.E.P. - personne handicapée.

2.2 La région administrative 1

Les clientèles reçoivent des services de quatre associations de personnes handicapées et d'un centre de réadaptation pour adultes.

2.2.1 Les personnes handicapées

- Déficience motrice	:	18
- Déficience mentale	:	159
- Déficience auditive	:	1
- Déficience de la parole	:	1
- Déficiences multiples	:	86
Total	:	245

2.2.2 La clientèle périphérique

- Parents de personnes handicapées: 25

2.2.3 Les activités des O.V.E.P.

- Promotion des droits des personnes handicapées (1).
- Alphabétisation (3).
- Rencontre d'information (1).
- Activités de loisir (2).
- Activités socio-culturelles (1).
- Formation aux membres de l'organisme (1).
- Favoriser la mise sur pied d'une association de parents (1).

2.3 La région administrative 2

Les clientèles reçoivent des services de deux associations et

d'un regroupement des personnes handicapées.

2.3.1 Les personnes handicapées

- Déficience psychopathologique	:	200*
- Dificiences multiples	:	65
Total	:	265

*NOTE: ce nombre est une estimation.

2.3.2 La clientèle périphérique

- Population en général : 1 200

2.3.3 Les activités des O.V.E.P.

- Activités de loisir (1).
- Alphabétisation (2).
- Acquisition d'habiletés pour la vie quotidienne (2).
- Rencontre d'information (1).

2.4 La région administrative 3

Les clientèles reçoivent des services de quatre associations et de deux groupes de promotion.

2.4.1 Les personnes handicapées

- Déficience motrice	:	135
- Déficience mentale	:	100
- Déficience psychopathologique	:	100
- Déficience visuelle	:	150
- Déficience auditive	:	215
total	:	700

*NOTE: ce nombre est une estimation.

2.4.2 La clientèle périphérique

- Parents	:	45
- Population en général	:	300
total	:	345

2.4.3 Les activités des O.V.E.P.

- Formation aux membres de l'organisme (comités, secrétariat, etc.) (1).
- Activité de loisir (2).
- Rencontre d'information et de sensibilisation (3).
- Promotion des droits des personnes handicapées (1).
- Alphabétisation (1).
- Favoriser la mise sur pied d'une association de parents (2).
- Initiation au français signé (personnes sourdes et parents) (1).

2.5 La région administrative 5

Les clientèles reçoivent des services de deux associations, de quatre regroupements de personnes handicapées et d'une coopérative.

2.5.1 Les personnes handicapées:

- Déficience motrice	:	36
- Déficience mentale	:	81
- Déficience multiples	:	50
total	:	167

2.5.2 La clientèle périphérique

- Parents	:	100

2.5.3 Les activités des O.V.E.P.

- Acquisition d'habiletés pour la vie quotidienne (1).
- Alphabétisation (1).
- Rencontre d'information (1).

- Formation au mouvement coopératif (1).
- Cours de relation d'aide (bénévoles) (1).
- Cours d'élaboration de programme d'activités (bénévoles) (1).
- Activités de loisir (1).
- Activités socio-culturelles (1).

2.6 La région administrative 6

Les clientèles reçoivent des services de six associations, de quatre groupes de promotion de la personne handicapée, de trois regroupements et d'un centre d'accueil.

2.6.1 Les personnes handicapées

- Déficience motrice	: 57
- Déficience mentale	: 108
- Déficience visuelle	: 905*
- Déficience auditive	: 140
- Déficiences multiples	: 371
- Déficience psychopathologique	: 30
total	:1 611

*NOTE: ce nombre peut être sur-évalué, car il représente l'ensemble des membres d'un groupe de promotion et d'un regroupement.

2.6.2 La clientèle périphérique

- Parents de personnes handicapées: 130
- Bénévoles 50

total : 180

2.6.3 Les activités des O.V.E.P.

- Promotion des droits de la personne handicapée (5)
- Activités de loisir (3).
- Activités socio-culturelles (7).
- Alphabétisation (2).
- Information sur les stratégies de communication (personnes sourdes) (2).
- Formation des membres de l'organisme (comités, conseil d'administration, etc.) (2).
- Rencontre d'information (2).
- Formation des Bénévoles (1).

2.7 La région administrative 8

Les clientèles reçoivent des services d'une association et de deux regroupements de personnes handicapées.

2.7.1 Les personnes handicapées

- Déficience motrice : 187
- Déficience mentale : 80
- Déficience auditive : 2

Total : 269

2.7.2 Les activités des O.V.E.P.

- Alphabétisation (1).
- Acquisition d'habiletés pour la vie quotidienne (1).
- Rencontre d'information (1).
- Activités de loisir (1).

3° La synthèse des O.V.E.P. - personnes handicapées

3.1 Les clientèles et les subventions

Premièrement, voici un tableau synthèse qui met en relation les pourcentages des clientèles et des subventions accordées pour chaque région administrative.

RÉGION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
CLIENTÈLES	5,3	28,6	20,3	0	5,2	35,0	0	5,2	0	100
SUBVENTIONS	16,6	10,1	18,3	1,4	12,4	32,7	0	8,5	0	100

Il ne semble pas y avoir une corrélation significative pour chaque région, entre les clientèles jointes et les subventions accordées. Par contre, les régions 3 et 6 qui comprennent les communautés urbaines de Québec et de Montréal se voient allouer 51,0% du montant

total des subventions et rejoignent 55,3 % des clientèles.

3.2 La répartition des clientèles par rapport à leur caractéristique

			%	%
- Déficience motrice	:	451	13,7	8,8
- Déficience mentale	:	535	16,2	10,4
- Déficience psychopathologique	:	330	10,0	6,4
- Déficience visuelle	:	1 055	31,9	20,6
- Déficience auditive	:	358	10,8	7,0
- Déficiences multiples	:	573	17,4	11,2
- Parents	:	300		5,9
- Bénévoles	:	50		1,0
- population en général	:	1 500		29,3
Total	:	5 125	100,0	100,0

La clientèle identifiée déficiences multiples comprend des personnes ayant une déficience motrice ou une déficience mentale ou une déficience visuelle ou une déficience de l'ouïe.

La clientèle de personnes handicapées la plus importante est celle des personnes ayant une déficience visuelle (31,9 %). Ceci est dû au fait que ce nombre de personnes constitue la totalité des membres d'un groupe de promotion et d'un regroupement de personnes handicapées situés à Montréal. De plus, le groupe de promotion possède une vocation provinciale. Si nous considérons l'ensemble des clientèles (vg. personnes handicapées et clientèles périphérique), la population en général est la plus nombreuse (29,3 %). Ceci est causé par le genre de services offerts à cette clientèle, c'est-à-dire, des rencontres d'information et de sensibilisation.

3.3 Les activités des O.V.E.P.

Voici la fréquence des activités réalisées par les O.V.E.P. - personnes handicapées.

ACTIVITÉS	FRÉQUENCE Nombre	%
- Acquisition d'habiletés pour la vie quotidienne	4	7
- Activités de loisir	11	18
- Activités socio-culturelles	10	17
- Alphabétisation	9	15
- Cours d'élaboration de programme d'activités	1	2
- Cours de relation d'aide	1	2
- Formation des membres de l'organisme (comités, secrétariat, etc.)	5	8
- Favoriser la mise sur pied d'une association de parents	2	3
- Information sur les stratégies de communication	2	3
- Initiation au français signé	1	2
- Promotion des droits de la personne handicapée	5	8
- Rencontre d'information et de sensibilisation	9	15
	60	100

- Les activités de loisir et socio-culturelles constituent 35 % des activités des O.V.E.P. - personnes handicapées.

- Les activités reliées à la formation de base (alphabétisation et acquisition d'habiletés pour la vie quotidienne) regroupent 22 % des activités des O.V.E.P. - personnes handicapées.

- Les activités liées à l'information, la sensibilisation et la promotion des personnes handicapées composent 17 % des activités des O.V.E.P. - personnes handicapées.

- Les activités visant la formation de bénévoles et des membres des organismes caractérisent 15 % des activités des O.V.E.P. - personnes handicapées.

- Cinq O.V.E.P. - personnes handicapées ont des relations avec un service de l'éducation des adultes d'une commission scolaire.

ANNEXE-1

LES O.V.E.P. - PERSONNES HANDICAPÉES

1982-1983

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 01				
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS «ENTRE-AMIS». NOTRE-DAME DU LAC	Déficience motrice Déficience mentale Déficience sensorielle	13 111 6	- Groupe de promotion des droits de la personne handicapée - Rencontre d'information - Activités de loisir visant la prise en charge de la personne handicapée	1 061,00 $
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS GASPÉSIENS INC.	Déficience motrice Déficience auditive Déficience de la parole Déficience mentale légère	5 1 1 8	- Alphabétisation (vg. français et mathématiques) - Musique - Initiation au théâtre - Activités d'intégration visant le développement de l'autonomie	3 444,00 $
L'EVEIL DES HANDICAPES DES BASQUES INC. TROIS-PISTOLES.	Déficience motrice Déficience auditive Déficience mentale	80 L'association regroupe 143 personnes handicapées	- Alphabétisation - Formation sur la "tenue" de réunions - 7 comités se réunissent régulièrement (vg. publicité, loisir, transport, travail, etc.).	5 000,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 01 (suite)				
LES ATELIERS DU GRAND-PORTAGE RIVIERE-DU-LOUP	Déficience mentale légère N.B.: Les adultes fréquentent un centre d'accueil et de réadaptation	40	- Français - Mathématique - Sexualité	5 000,00 $
ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DU QUEBEC INC. ZONE KAMOURASKA, RIVIERE-DU-LOUP ET TEMISCOUATA	Parents de personnes handicapées	25	- Mise sur pied d'un comité de parents	4 845,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA REGION	19 350,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 02				
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE, FILIALE RÉGIONALE DU SAGUENAY CHICOUTIMI	Déficience psychopathologique	3 groupes/ semaine 70 personnes/ groupe 20 semaines 1 400 personnes	Diaporama sur les maladies mentales	1 000,00 $
CLUB SOCIAL POUR HANDICAPÉS NORLAC INC. DOLBEAU	Déficience motrice Déficience visuelle Déficience mentale légère	20 N.B.: le Club comprend 180 membres	- Activités de loisir (poterie, rotin, sculpture, natation, etc.) - Alphabétisation (approche individualisée) - Cuisine et alimentation N.B.: les activités ont lieu durant 50 semaines	1 780,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 02 (suite)				
ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES ET HANDICAPÉS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. ALMA	Déficience motrice Déficience mentale	45 N.B.: 5 groupes à des niveaux différents	- Le développement intellectuel (pré-alphabétisation et alphabétisation) - Les habiletés de la vie quotidienne - Le pré-secondaire	9 000,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA RÉGION	11 780,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 03				
CARREFOUR ADAPTATION QUÉBEC INC. QUÉBEC	Déficience motrice Déficience auditive Déficience visuelle	50 200 150	- Développer les capacités de «Leadership» - Informer et sensibiliser	9 995,00 $
ASSOCIATION LOCALE DES HANDICAPÉ(E)S D'ORLÉANS QUÉBEC	Déficience motrice Déficience mentale	50	- Favoriser les activités de loisir et socio-culturelles - Lien avec un S.E.A.	1 233,00 $
GROUPE AUTO-PSY QUÉBEC	Les adultes ex-bénéficiaires de soins psychiatriques et la population en général	20 personnes/ rencontre 20 rencontres 400 personnes	Rencontre d'information sur les maladies mentales	2 651,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 03 (suite)				
CLUB DES HANDICAPES EN MARCHE DE LA RIVE SUD INC. LEVIS.	Déficience motrice Déficience mentale	20 100	- Activités de loisir - Groupe de pression pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées	1 233,00 $
ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DU QUEBEC ZONE AMIANTE THETFORD-MINES	Déficience motrice Parents de personnes handicapées	15 20	- Assurer un suivi dans le milieu familial, suite à la formation donnée par le S.E.A. - Mise sur pied d'un comité de parents	4 000,00$
L'ASSOCIATION DES HANDICAPES DE LA CHAUDIERE INC ST-GEORGES OUEST	Déficience auditive Les familles Les intervenantes et les intervenants	15 20	- Initiation au français signé - Amélioration du français écrit et lu - Initiation au français signé - Information relative aux caractéristiques des personnes sourdes N.B.: il y a des rencontres entre les entendants et les personnes sourdes afin de pratiquer le français signé	2 156,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 03 (suite)				
L'ASSOCIATION DES HANDICAPES DE LA CHAUDIERE INC.	Les parents de jeunes enfants sourds		- Rencontres d'échange entre les parents et des personnes sourdes N.B.: les impacts de ce projet sont: l'inscription de deux adultes au S.E.A., la mise sur pied d'une association pour les personnes handicapées et d'une autre pour les parents (A.Q.E.P.A.)	
			SOUS-TOTAL DE LA REGION	21 268,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 04				
LE REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES, SECTEUR ST-FRANCOIS BECANCOUR	Déficience motrice Déficience mentale moyenne Bénévoles	18 7	- Initiation à la peinture - Atelier, travail en groupe et discussion	1 594,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA REGION	1 594,00$

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 05				
CLUB ÉTINCELLES DE BONHEUR DE LA ZONE D'EAST-ANGUS INC. EAST-ANGUS	Déficience motrice Déficience mentale légère	4 6	Formation à l'autonomie (habiletés de la vie courante, budget, alimentation etc.)	1 013,00 $
PROMOTION LOGEMENT CENTRE D'ACCUEIL COOPÉRATIF DE L'ESTRIE SHERBROOKE	Déficience motrice N.B.: 80 coopérants et coopérantes	20	- Alphabétisation - Formation au mouvement coopératif - Formation aux membres des comités de la coopérative (bénévoles) - Formation des bénévoles (vg. projet en élaboration)	6 644,00 $
PROMOTION-HANDICAP SHERBROOKE INC. SHERBROOKE	Déficience motrice	12 adultes/ rencontre 12 rencontres 144 adultes	- Rencontre d'information et de discussions - Atelier de réparation de chaise roulante - Cours de musique	2 750,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 05 (suite)				
CLUB LES SOUPAPES DE LA BONNE HUMEUR INC. LAC MÉGANTIC	Déficience physique Déficience visuelle Déficience auditive Déficience mentale N.B.: les parents accompagnent les personnes handicapées lors des activités	160 240 125 membres/actifs 100 parents	- Activités de loisir (3 rencontres) - Formation de comités N.B.: Les activités de loisir visent à favoriser la communication entre les personnes handicapées	4 000,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA REGION	14 407,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 06				
NOUS NOUS INTÉGRONS EN COMMUN INC. MONTRÉAL	Déficience motrice Déficience visuelle	150	- Groupe de promotion et de défense des droits des personnes handicapées afin de favoriser l'intégration de la personne handicapée - Lien avec un S.E.A.	3 500,00 $
ASSOCIATION DES ADULTES AVEC DES PROBLÈMES AUDITIFS MONTRÉAL	Déficience auditive (vg. déficience de la parole)	90 6 groupes	- Cours de français et d'anglais (3 niveaux) ayant pour but la communication - Loisirs: ébénisterie, dessin et danse	1 208,00 $
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES MALADES MENTAUX ÉMOTIONNELS MONTRÉAL	Famille de patients ou d'ex-patients psychiatriques	100 familles	- Conférences faisant appel à des spécialistes - Groupe de discussion animé par des travailleuses sociales	1 375,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 06 (suite)				
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU QUÉBEC MONTRÉAL	Déficience visuelle	600	- Journal d'information pour l'ensemble des membres (braille, cassettes et gros caractères) - Former les membres du regroupement (secrétariat, comité, etc.)	8 138,00 $
REGROUPEMENT DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE LA RÉGION DE LA SALLE MONTRÉAL	Déficience motrice Déficience visuelle	20 5	- Groupe de promotion - Cours de formation dont les contenus sont déterminés par les membres lors des assemblées	1 817,00 $
* ASSOCIATION POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES ET MENTAUX LA ROSE BLEUE MONTRÉAL	Déficience motrice Déficience mentale Famille et/ou conjoint de la personne handicapée	110	- Formation des parents et/ou conjoint - Activités de loisir afin de briser l'isolement - 3 adultes ont suivi des cours au collège Marie-Victorin - Lien avec un S.E.A.	1 587,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 06 (suite)				
CENTRE CULTUREL ÉDUCATIF SONS ET LUMIÈRES POUR HANDICAPÉS VISUELS MONTRÉAL	Déficience visuelle	300	- Activités socio-culturelles éducatives (vg. relations humaines, anglais, artisanat, radio amateur, etc.)	2 000,00 $
ASSOCIATION POUR LES ENFANTS AYANT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE MONTRÉAL	Jeunes adultes ayant des troubles d'apprentissage (vg. 18 à 25 ans) Parents	10	- Activités visant la croissance personnelle - Groupe de croissance en collaboration avec les commissions scolaires	3 825,00 $
COMMUNICAIDE POUR LES ADULTES AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (C.A.P.A.) MONTRÉAL	Déficience auditive Parents	50	- Groupe de promotion - Bulletin d'information - Lecture labiale - Stratégies de communication - Utilisation du téléphone - Atelier de travail pour les parents	2 847,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 06 (suite)				
LES AMIS DES DÉFICIENTS MENTAUX DE LA RÉGION DE REPENTIGNY MONTRÉAL	Déficience mentale	68	- Alphabétisation - Sexualité - Atelier de bricolage (locaux de la ville) - Théâtre	1 106,00 $
	Parents	20	- Projet en voie de préparation avec la C.S. Le Gardeur	
CORPORATION DES BÉNÉFICIAIRES DU CENTRE D'ACCUEIL JARDINS VERSAILLES INC. MONTRÉAL	Dystrophie musculaire Déficience motrice N.B.: personnes en centre d'accueil - Parents - Bénévoles - Personnel du centre d'accueil	31 7	- Activités de formation " " " - Information sur les différentes thérapies concernant le développement des capacités physiques	2 531,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 06 (suite)				
ENTRAIDE, MOUVEMENT DE L'ESPÉRANCE INC. GRANBY	Déficience motrice Déficience mentale	20	- Cours de personnalité - Relations humaines	1 565,00 $
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE JOLIETTE	Déficience motrice Déficience sensorielle (vue et l'ouie) Déficience mentale Déficience psychopathologique	50	- Formation sur le fonctionnement en comités - Formation au niveau de petits groupes sur des tâches précises	2 881,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
REGION 06 (suite)				
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DU SECTEUR JOLI-MONT RAWDON	Déficience mentale Déficience psychopathologique Déficience motrice Bébévoles	40 30 30 50	- Cours d'initiation au théâtre - Alphabétisation - Sexualité - Droits de la personne handicapée - Cours de relation d'aide (bénévoles) - Cours d'élaboration de programme d'activités (bénévoles)	3 676,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA REGION	38 056,00 $

TITRE DU PROJET	TYPE DE DÉFICIENCE	NOMBRE DE PERSONNES	ACTIVITÉS DU PROJET	BUDGET
RÉGION 08				
CLUB DES HANDICAPÉS DE VAL D'OR INC. VAL D'OR	Déficience motrice Déficience mentale	12 12	- Information sur les lois concernant les personnes handicapées - Formation sur les habiletés à utiliser les services existants	1 190,00 $
CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS PHYSIQUES, SECTEUR LA SARRE INC.	Déficience motrice Déficience mentale légère	169 56 L'association comprend 225 membres	- Activités de loisir estival	1 012,00 $
CLUB DES JOYEUX HANDICAPÉS PHYSIQUES D'AMOS AMOS	Déficience motrice Déficience auditive Déficience mentale	6 2 12	- Alphabétisation (mathématiques et français) - Formation à des habiletés de base reliées à la vie quotidienne - Socialisation	7 673,00 $
			SOUS-TOTAL DE LA RÉGION	9 875,00 $

5.2 La Direction de la formation professionnelle (DFP)

Au début de janvier 1983, au moment où nous cherchions à brosser un portrait de la situation de la formation dispensée aux personnes handicapées préalablement au sondage que nous préparions, nous avons voulu rencontrer des personnes pouvant nous faire état de la situation en matière de formation professionnelle relativement aux personnes handicapées. A la suggestion de monsieur André Gosselin, nous avons rencontré ces deux groupes.

5.2.1 Les répondants régionaux de la DGFA (RRDGFA)

Cette rencontre qui s'est tenue à Montréal le 12 janvier 1983 regroupait huit personnes*.

Chaque répondant régional présent nous a successivement fait état des projets de formation ayant eu lieu dans sa région, soit dans les commissions scolaires, soit dans les cégeps. Cette information nous a permis d'effectuer des vérifications avec les données fournies par les questionnaires du sondage postal subséquent.

De plus, nous avons pu relever certains éléments de problématique propres à la dispensation de services aux personnes handicapées.

- problèmes de normes
- coût requis pour bénéficier d'interprètes gestuels
- nécessité d'un perfectionnement pour les formateurs oeuvrant auprès des personnes handicapées
- difficultés de recrutement de personnes handicapées
- problèmes de transport
- accès physique aux lieux de formation
- l'intégration des personnes handicapées dans des classes régulières d'adultes: ex. handicapés mentaux, handicapés visuels, etc.

---

* Liste des personnes présentes: MM. Miville Gagné (06-S), Paquette (08), Vaillancourt (04), Charette (07), Blain (06-C), Pelletier (01), Beaulieu (03), Villeneuve (02).

5.2.2 La Table de concertation (TACO) en formation professionnelle

Aux fins de recueillir de l'information pour dresser l'état de situation de la présence de personnes handicapées en formation professionnelle, nous avons rencontré des cadres et professionnels de la DFP, réunis le 17 janvier dernier*.

Un extrait du compte rendu de la réunion résume les propos qui y ont été tenus.

"Situation des services éducatifs offerts aux adultes handicapés

Lino Mastriani et Guibert Fortin viennent recueillir des données quant à la clientèle adultes handicapés que nous pouvons desservir en formation professionnelle.

Etant donné qu'à notre niveau nous ne sommes pas informés la plupart du temps quant à savoir si des adultes handicapés sont admis sur les cours de formation professionnelle et que d'autre part nous n'avons pas de système pour aller chercher cette information on peut difficilement répondre aux attentes de Lino et de Guibert.

Un tour de table a permis d'identifier quelques cas.

Machiniste: un groupe de demi-voyants - début avec 15 candidats, fin avec 6. À l'évaluation, les résultats se comparent avantageusement avec les non-handicapés.

Ebénisterie: un groupe de 8 déficients mentaux légers, réponse par le biais du PFMQ (programme B).

Bijouterie: un seul candidat admis sur un cours justifie difficilement l'ajout d'une ressource additionnelle pour la formation.

Autochtones: consultation du professionnel pour un cas où il était très difficile de trancher entre formation et réhabilitation. Les suites données?

---

* Etaient présents: MM. Jean-Paul Bergeron, Raymond Blanchet, Madeleine Chartrand, Jacques Couturier, Jacques Dolbec, Carl Filiatrault, Guy Gilbert, Romain Hudon, André Lavigne, Jean-Paul Lemieux, Guy Mercure Claude Proulx, Pierre-Paul Racicot, André Samson.

Secrétariat et commerce: un document en braille a été conçu par la CECM. A-t-il été utilisé? Mystère...

Informatique: ajout de deux semaines à un programme de douze pour former des sourds-muets en opération de perforatrice.

Autres interventions:

Jean-Paul Lemieux: celui-ci participe à un groupe de travail avec le MIM relativement à l'admission d'adultes handicapés en formation professionnelle. Une action est à mettre sur le développement des tests d'aptitudes.

Jacques Couturier: on répond souvent à des besoins pour la clientèle handicapée par le biais du PFIMC ou du temps partiel.

Romain Hudon: 5 cas soumis en novembre par le RRMEQ, région de Montréal-centre; ce dernier désire que la DFP se prononce sur le principe d'admission d'adultes handicapés sur les cours de formation professionnelle.

Conclusion:

1. Une grille de questions est en voie d'élaboration à l'intention des organismes de formation; les directeurs de service seront rencontrés pour obtenir nos opinions à ce sujet.

2. André Lavigne et Carl Filiatrault seront rencontrés concernant la nomination de professionnels qui travailleront avec l'équipe Mastriani-Guibert-Poissant.

3. A noter que sept professionnels sont absents de la rencontre; il y aurait lieu de les rencontrer individuellement pour recueillir leurs commentaires."

Observations: Comme on l'aura remarqué, dans l'analyse du sondage, la présence des personnes handicapées en formation professionnelle s'avère nettement déficiente,

soit environ 1% des personnes handicapées. Par contre, on s'aperçoit qu'en formation professionnelle à temps plein, en 1981-82, 19 715 adultes (SEVAL..AIP) en ont poursuivi, soit 7,78% de tous les adultes en formation. Si on veut "normaliser" la situation des personnes handicapées, on doit donc faire en sorte qu'elles soient proportionnellement aussi présentes que les autres adultes non handicapés dans ce type de formation. On aurait dû en compter 350 (soit 7,78% de 4 500 personnes handicapées en 1982-83) au lieu des 45 que nous avons dénombrées.

Ceci laisse donc voir, ne serait-ce qu'en formation professionnelle à temps plein, le rattrapage à effectuer!

D'autre part, la Direction de la formation professionnelle a développé un souci de clientèles spéciales jusqu'à maintenant: par exemple les femmes, les bénéficiaires de l'aide sociale, les milieux pénitenciers...

Suggestion: Il serait opportun pour redresser la situation observée à l'égard des personnes handicapées de confier à une personne de la direction un mandat clair et durable pour infléchir les tendances observées jusqu'à maintenant. Cette personne aurait à travailler en collaboration avec le chargé de dossier déjà existant à la Direction de la formation générale et socioculturelle.

Cette personne devrait déposer un plan concret permettant de corriger ce que nous avons relevé dans ce rapport et qui touche au volet de la formation professionnelle des personnes handicapées.

5.3 Le Service de recherche et de développement - l'Equipe d'aide au développement (EAD)

Depuis quelques années, l'Equipe d'aide au développement a joué un rôle actif relativement aux personnes handicapées notamment en veillant au perfectionnement des effectifs des commissions scolaires (éducation des adultes) oeuvrant auprès de cette clientèle spéciale.

Au cours de la dernière année, par exemple, trois sessions de perfectionnement ont été tenues.

Une première a porté sur la préformation (Montréal, 27 au 30 octobre 1982), une seconde sur les approches pédagogiques (Québec, 15 au 17 mars 1983) et une autre sur la relation d'aide éducative (Québec, 28 au 30 mars 1983). Chaque session regroupait près d'une quarantaine de formateurs ou de conseillers pédagogiques de diverses commissions scolaires.

Le choix des thèmes de perfectionnement était consécutif à une consultation ayant eu lieu auprès des intéressés.

La DGEA ayant aboli cette unité administrative, il demeure néanmoins que les besoins de perfectionnement de ces effectifs continueront à se manifester tel que l'on peut d'ailleurs le relever dans d'autres parties du présent rapport.

Ignorant pour l'instant les vues de la Direction de la DGEA pour la prise en charge de cette fonction qu'est le perfectionnement des formateurs d'adultes ici visés, on peut tout au moins formuler le commentaire suivant: dans l'hypothèse où les établissements privés ou publics d'éducation (cégeps, universités...) seraient envisagés comme les ressources futures sur lesquelles devrait s'appuyer le perfectionnement offert jusqu'à ce jour par l'EAD, il demeure cependant nécessaire de maintenir une saine coordination entre les demandeurs de formation et les offreurs (cégeps, universités). A cet effet, on devrait voir à ce qu'une personne assure activement les liens entre les formateurs d'adultes et les établissements; voir à identifier les besoins de la clientèle, identifier les ressources éducatives appropriées pour dispenser ce perfectionnement, négocier les contrats éventuels... Car il faut se rendre à l'évidence que ce perfectionnement doit être effectué sur mesure et ne saurait être résolu dans le cas qui nous occupe par les longues formations menant à des diplômes, généralement offerts par les collèges ou les universités.

De plus, la faible quantité de personnes oeuvrant dans le champ de la formation auprès des personnes handicapées adultes, dans chaque commission scolaire, ne permet pas une solution qui consisterait à laisser à chaque commission scolaire le soin d'organiser chez elle du perfectionnement sur mesure. Un regroupement s'impose généralement et la DGEA devrait assumer cette nécessaire coordination.

PARTIE III

RAPPORT DU SONDAGE SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES AU NIVEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PREMIÈRE SECTION	103
INTRODUCTION	105
Question no 1	108
Question no 2: la liste des personnes handicapées adultes	109
Question no 3: les ressources humaines spécialisées	116
Question no 4: les ressources matérielles	120
Question no 5: les services d'accueil et de référence	137
Question no 6: les clientèles périphériques	142
Question no 7: les problèmes des personnes handicapées adultes en formation	147
Question no 8: les mesures proposées	154
Question no 9: commentaires	159

Page

DEUXIÈME SECTION 161

INTRODUCTION 163

1. Le type de déficience des individus rejoints et le type de formation poursuivie 164

2. Le sexe des individus rejoints par type de formation 169

3. L'âge des individus rejoints par type de formation 175

4. Le niveau de scolarité des individus rejoints par type de formation 180

CONCLUSION 186

SONDAGE POSTAL 187

PREMIÈRE SECTION

INTRODUCTION

Au moment d'entreprendre l'examen de la problématique de la personne handicapée adulte en formation, nous avons constaté l'absence de données quantitatives et qualitatives sur la présence et les caractéristiques des personnes handicapées adultes poursuivant une formation au niveau des commissions scolaires du Québec. Il nous est apparu utile de dénombrer les personnes handicapées à ce niveau et d'inventorier à titre exploratoire quelques sujets d'intérêt.

Le questionnaire: C'est ainsi que nous avons conçu le questionnaire dont un exemplaire est fourni plus loin dans ce texte.

Voici les questions que nous avons abordées:

1. La dispensation ou non de la formation auprès de cette clientèle par les services de l'éducation des adultes.

2. L'identification au moyen d'une liste des personnes handicapées en formation en ayant soin d'identifier le type de déficience dont elles sont respectivement affectées.

3. Certaines caractéristiques du personnel spécialisé requis pour intervenir auprès des personnes handicapées.

4. Les ressources matérielles

   4.1 Le matériel didactique spécial requis pour ces personnes.

   4.2 Les appareils ou équipements spéciaux fournis.

   4.3 Les aménagements particuliers nécessités pour faciliter l'accès aux lieux de formation.

   4.4 L'aide fournie en matière de transport vers les lieux de formation.

5. L'identification de services d'accueil et de référence pour cette clientèle.

6. Les activités éducatives dispensées auprès des clientèles dites périphériques.

7. L'énoncé de certains problèmes propres à la dispensation de services éducatifs aux personnes handicapées adultes.

8. Les mesures souhaitables pour favoriser la formation auprès de cette clientèle.

9. Une question était prévue pour permettre l'expression de tout autre commentaire pertinent aux sujets traités en cette matière.

Le système SEVAL: À la deuxième question du sondage, nous demandions d'identifier nommément les personnes handicapées en formation. Au lieu de demander des informations sur certaines caractéristiques personnelles (âge, sexe, langue maternelle...), nous avons préféré demander qu'on nous fournisse le code permanent de chaque étudiant (DMC 1-5) pour lequel un dossier est constitué à la DGEA. Ainsi en ayant accès à ces données, nous comptions accroître l'efficacité de la collecte des données.

Les destinataires: Le questionnaire a été expédié à chaque service d'éducation des adultes des 79 commissions scolaires, le 25 janvier 1983. Un délai de deux semaines était accordé pour le compléter et le retourner à la DGEA. Des arrêts de travail ont causé quelque retard dans le retour. Nous en avons reçu jusqu'au 5 mai 1983... après avoir communiqué avec les retardataires au moyen d'un appel téléphonique et d'une lettre de rappel.

Le taux de réponse: Des 79 questionnaires expédiés, nous en avons reçu 68, soit un taux de réponse de 86,08%. Si l'on considère la population juridictionnelle couverte par ces commissions scolaires on obtient un taux de 93,3% (population juridictionnelle, 1981).

Période couverte: Pour les fins de notre inventaire, nous avons recueilli des informations sur la période du 1er juillet au 31 décembre 1982.

Exclusions: Nous avons exclu du questionnaire les demandes d'information portant sur les oveps et le support à l'action communautaire, étant donné que nous avions d'autres sources d'information pour ce faire. Nous en reparlerons ailleurs dans le présent rapport.

De même avons-nous dû restreindre l'objet de notre étude au niveau des commissions scolaires étant donné le temps alloué pour mener nos travaux.

Question no 1

La première question du sondage cherchait à déterminer la proportion de commissions scolaires qui recevaient des personnes handicapées adultes pour une formation peu importe le type de cette dernière.

Voici le libellé de la question:

> "En vous référant à l'ensemble des types de formation possibles énumérés sur la feuille ci-jointe intitulée "Informations", est-ce qu'une ou des personnes handicapées adultes ont bénéficié des services éducatifs au service d'éducation des adultes entre le 1er juillet et le 31 décembre 1982 ?"

	Nombre	Pourcentage
OUI	60	86,95%
NON	9	13,04%

On notera la forte proportion de commissions scolaires où une ou des personnes handicapées ont bénéficié de services éducatifs.

Question no 2: la liste des personnes handicapées adultes

Pour dénombrer les personnes handicapées adultes, nous avons demandé de nous fournir la liste des personnes handicapées adultes (nom de famille, prénom usuel) à partir de la question suivante:

> "Pouvez-vous nous indiquer ci-après la liste des personnes handicapées adultes inscrites à des activités éducatives, en indiquant le code permanent fourni au moment de l'inscription (DMC 1-5) et en précisant le type de déficience à l'aide des codes fournis sur la feuille ci-jointe intitulée "Informations"."

Parmi les 68 commissions scolaires ayant répondu à cette question, 55 ont indiqué avoir reçu plus d'une personne handicapée en formation. On trouvera ci-après le tableau des réponses par commission scolaire/par type de déficience.

INVENTAIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES EN FORMATION DANS LES COMMISSION SCOLAIRES

COMMISSIONS SCOLAIRES	Déficience mentale A	Déficience psycho-pathologique B	Déficience visuelle C	Déficience auditive D	Déficience de la parole E	Déficience motrice F	Déficience multiple G	TOTAL	Pas de déficience X	Pas de code Y
1. CS Abitibi	4	2		1		6	1	14		14
2. CSR Ardante	1					13	4	18		1
3. CSR Baie des Chaleurs						1		1		
4. CS Baldwin-Cartier	9	1						10		5
5. CSR Bas St-Laurent	13				1	15	2	31		
6. CSR Bedford						1		1		
7. CSR Blainville/Deux-Montagnes	9	7	1			3		20		8
8. CSR Bois-Francs						1		1		
9. CSR Carignan	53	2					1	56		26
10. CEP du Grand Montréal		20						20		20
11. CSR Chambly	84	53	1	5	1	17	36	197		197
12. CS Chapais-Chibougamau	3		1			3	3	10		1
13. CSR Charlevoix	9							9		
14. CS Châteauguay des Moissons	11	5		1	1	17	1	36		
15. CSR Châteauguay-Valley*										
16. CSR Chaudière	64	27		2		4	8	105		105
17. CSR Chauveau*										
18. CS Chicoutimi	14					9	7	30		4
19. CS Chomedey de Laval						3		3		
20. CS Crie*										
21. CEC de Montréal	92	19	35	48	2	225	68	489	8	293
22. CEC de Québec	25	-	1	-	-	33	30	89		
23. CEC de Verdun						2		2		
24. CS Davignon	11	2	-	-			3	16		1
25. CS Des Iles		11								
26. CS Des Manoirs	72				3		1	76		13
27. CSR Des Monts		6			2	6	3	17		17
28. CSR De Tilly	37							37		13
29. CSR Du Golfe*										
30. CS Du Littoral*										
31. CSR Eastern Quebec								0		
32. CSR Eastern Townships										
33. CSR Estrie	26	1	2		1	34	4	68		47
34. CSR Gaspesia*										
35. CSR Grand-Portage	44	1				1		46		
36. CSR Harricana							11	11		
37. CSR Honoré-Mercier*										
38. CSR Jean-Talon		8					5	13		13
39. CS Jérôme Le Royer							2	2		
40. CS Kativik*										
41. CSR Lac St-Jean	1			12		3	3	19		19
42. CS Lac Témiscamingue	7			1			12	20		20
43. CS Lakeshore (voir no 4)										

* Questionnaire non retourné

INVENTAIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES EN FORMATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

COMMISSIONS SCOLAIRES	Déficience mentale A	Déficience psycho-pathologique B	Déficience visuelle C	Déficience auditive D	Déficience de la parole E	Déficience motrice F	Déficiences multiples G	TOTAL	Pas de déficience X	Pas de code Y
44. CSR Lanaudière	31		2	2		13	4	52		52
45. CSR Laponte				16				16		16
46. CS Laurentian								0		
47. CS Laurentides	21							21		6
48. CS Laurenval								0		
49. CSR La Vérendrye						18		18		
50. CS Le Gardeur	13					2		15		
51. CS Les Écores								0		
52. CSR Lignery								0		
53. CS Long Sault	39							39		2
54. CSR Louis-Fréchette								0		
55. CSR Louis-Héron*										
56. CS Manicouagan	10			1		1	7	19		7
57. CSR Mauricie	18			1	1	18	2	40		40
58. CSR Meilleur*										
59. CS Mille-Iles	16							16		16
60. CS Nouveau-Québec								0		
61. CSR Orléans		36				10		46		30
62. CSR Outaouais								0		
63. CSR Papineau	9	1					1	11		11
64. CSR Pascal-Taché	9	2	3	1	1	8	5	29		7
65. CSR Péninsule	27					13	1	41		3
66. CS Pierre-Neveu	10	7					12	29		1
67. CSR Provencher	14	1				4	4	23		
68. CS Rouyn-Noranda	3	2			1	4	9	19		8
69. CSR Saint-François	145					45		190		190
70. CS Sainte-Croix	120	2					3	125		17
71. CS Saint-Jérôme								0		
72. CS Sault St-Louis	25							25		25
73. CSR South Shore								0		
74. CSR Tardivel								0		
75. CS Vallée de la Matapédia	7		1	1		4		13		13
76. CS Valleyfield	17			1				18		
77. CSR Vaudreuil-Soulanges								1		
78. CSR Vieilles-Forges	20	1		1		6	15	43		4
79. CSR Western Québec						1		0		
80. CSD Yamaska		14				13	3	30		30
Nombre	1 143	231	47	94	14	557	271	2 356		1 295
TOTAL %	48,51	9,80	1,99	3,98	0,59	23,64	11,50	100,00		54,96
	I 58,31			II 30,20			III 11,50			

* Questionnaire non retourné

Remarques relatives au tableau précédent

Pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1982, le regroupement des données nous révèle que 2 356 personnes handicapées adultes ont poursuivi une formation au niveau des commissions scolaires.

Si on décompose ce nombre, selon les types de déficiences dont sont affectées ces personnes, on obtient les résultats suivants:

I	Handicaps mentaux (58,31%)	déficience mentale:	nbre:	1 143	(48,51%)
		déficience psychopathologique:	nbre:	231	(9,80%)
II	Handicaps physiques (30,20%)	déficience motrice:	nbre:	557	(23,64%)
		déficience auditive:	nbre:	94	(3,98%)
		déficience visuelle:	nbre:	47	(1,99%)
		déficience de la parole:	nbre:	14	(0,59%)
III	Handicaps multiples (11,50%)		nbre:	271	(11,50%)

On est à même de constater qu'il y a pratiquement le double de personnes handicapées mentales par rapport au nombre de personnes handicapées physiques.

Parmi les données que nous ont fournies les commissions scolaires un nombre important de codes n'accompagnent pas les noms fournis. Ce nombre s'élève à 1 295 (soit 54,96%) sur les 2 356 personnes dénombrées. Ceci signifie que l'analyse qui sera faite des caractéristiques des personnes handicapées, à l'aide du système SEVAL (v.g. seconde section) sera effectuée sur 45% des personnes dénombrées.

Le total provincial des adultes en formation au niveau des commissions scolaires

Afin de pouvoir déterminer la proportion de personnes handicapées adultes poursuivant une formation, il est nécessaire d'établir le nombre d'adultes total en formation à ce niveau.

Les données les plus récentes à ce titre apparaissent dans le tableau SEVAL A1-P (MEQ/DGEA, année 81-82, 82/09/30).

MEQ
DGEA

SEVAL A1-P TOTAL PROVINCIAL
SEXE DES INDIVIDUS REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION

ANNEE 81-82
82/09/30

FORMATION	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	TAUX DE PENETRATION (1)
A-SOCIO-CULTURELLE	46 761	105 135	151 896	3.2890
%L	30.78	69.21	100.00	
%C	42.19	73.90	60.01	
%T	18.47	41.54	60.01	
1-GENERALE	25 172	28 441	53 613	1.1609
T.PARTIEL%L	46.95	53.04	100.00	
%C	22.71	19.99	21.18	
%T	9,94	11.23	21.18	
2-EDUCATION	21 589	76 694	98 283	2,1281
POPULAIRE%L	21.96	78.03	100.00	
%C	19.48	53.90	38.83	
%T	8.53	30.30	38.83	
B-SOCIO-ECONOMIQUE%L	54 654	27 514	82 168	1.7792
%C	66.51	33.48	100.00	
%T	49.31	19.33	32.46	
	21.59	10.87	32.46	
1-GENERALE	5 994	5 722	11 716	.2536
T. PLEIN %L	51.16	48.83	100.00	
%C	5.40	4.02	4.62	
%T	2.36	2.26	4.62	
2-PROFESS.	13 590	6 125	19 715	.4268
T. PLEIN %L	68.93	31.06	100.00	
%C	12.26	4.30	7.78	
%T	5.36	2.42	7.78	
3-PROFESS.	33 747	15 256	49 003	1.0610
T.PARTIEL%L	68.86	31.13	100.00	
%C	30.45	10.72	19.36	
%T	13.33	6.02	19.36	
4-FORMATION	1 323	411	1 734	.0375
INDUSTRIE%L	76.29	23.70	100.00	
%C	1.19	.28	.68	
%T	.52	.16	.68	
C-FORMATION	9 403	9 616	19 019	.4118
INDETERMINEE%L	49.44	50.55	100.00	
%C	8.48	6.75	7.51	
%T	3.71	3.79	7.51	
D-GRAND TOTAL	110 818	142 265	253 083	5.4801
%L	43.78	56.21	100.00	
%C	100.00	100.00	100.00	
%T	43.78	56.21	100.00	

Si on exclut du tableau, les adultes dont la formation est indéterminée (C) dont le nombre s'établit à 19 019, on obtient le nombre de 234 068 individus pour l'année de référence retenue. Ce nombre représente 5% de la population québécoise de plus de 18 ans (Statistique Canada, 1981).

D'autre part, étant donné que la période couverte par notre sondage se situe du 1er juillet au 31 décembre, il nous faut déterminer le nombre de personnes que l'on retrouve par type de formation durant cette période.

Pour ce faire nous avons consulté des professionnels de la DGEA pour déterminer ces proportions respectives. Ainsi il s'avère que les individus se partagent ainsi:

	1er juil.-31 déc.	1er jan.-30 juin
. Formation générale temps partiel	50%	50%
. Éducation populaire	55%	45%
. Formation générale temps plein	50%	50%
. Formation professionnelle temps plein	70%	30%
. Formation professionnelle temps partiel	60%	40%
. Formation en industrie	50%	50%

En appliquant ces proportions aux nombres fournis dans le tableau SEVAL A1-P, on obtient les chiffres suivants:

	juil. déc.	janv. juin	Total annuel
. Formation générale temps partiel	26 806	26 806	53 613
. Éducation populaire	54 055	44 228	98 283
. Formation générale temps plein	5 858	5 858	11 716
. Formation professionnelle temps plein	13 800	5 915	19 715
. Formation professionnelle temps partiel	29 401	19 602	49 003
. Formation en industrie	867	867	1 734
Sous-total	130 787	103 277	234 064
	soit 55,87%	soit 44,13%	du total annuel

Le total provincial des personnes handicapées adultes en formation au niveau des commissions scolaires

On a vu précédemment que nous dénombrions 2 356 personnes pour la période couverte par notre sondage. Ce nombre rendait compte d'une proportion importante de la population juridictionnelle desservie par les commissions scolaires, soit 93,3%.

Si on émet l'hypothèse que les commissions scolaires n'ayant pas répondu au questionnaire rejoignent une proportion analogue de personnes handicapées, on obtiendra le nombre de 2 525 personnes handicapées pour cette même période.

Si l'on projette sur une année complète, le nombre de personnes handicapées poursuivant une formation, on obtient le nombre de 4 519, soit 2 525 personnes pour la période de juillet à décembre (55,87%) et 1 994, pour la période de janvier à juin (44,13%).

On peut donc établir que les personnes handicapées adultes constituait 1,93% de la population adulte totale en formation au niveau des commissions scolaires (4 519/234 068).

On sait d'autre part que les personnes handicapées constituent 5% de la population en général. (Voir L'intégration de la personne handicapée, et Rapport de la CEFA). Leur nombre se situe à 234 000 en 1982-83.

Si l'on établit qu'elles devraient se retrouver en formation, dans une proportion analogue à celle des adultes non handicapés on devrait avoir 11 700 personnes handicapées en formation au niveau des commissions scolaires, au lieu de 4 519, ce qui représente la situation actuelle. On verra dans la seconde section en quoi les personnes handicapées se comparent aux autres adultes en formation dans les commissions scolaires quant à d'autres variables telles que l'âge, le sexe, la scolarité, le type de formation poursuivie...

Question no 3: les ressources humaines spécialisées

Nous avons cherché à connaître la nature des ressources humaines spécialisées mises à contribution pour la formation des personnes handicapées adultes.

La question était ainsi formulée:

> "Avez-vous eu à fournir du personnel spécialisé qui ne serait pas requis s'il s'agissait d'adultes non handicapés (ex.: interprète, orthophoniste, orthopédagogue...)?"

Il était demandé d'identifier pour chacune, le type de déficience, le type de personnel, leur nombre respectif et le total d'heures.

Parmi les 67 commissions scolaires ayant répondu à notre questionnaire, 60% n'ont mentionné aucune ressource spécialisée particulière. Quant aux autres on obtient les résultats suivants:

Fréquence de mention des types de personnel - sans distinction du type de déficience

14 orthopédagogues

10 aides physiques

9 interprètes en langage gestuel

7 éducateurs spécialisés

5 spécialistes en enfance inadaptée

3 travailleurs sociaux

2 conseillers en orientation

2 psychologues

autres (1 mention chacune): professeur en adaptation scolaire, éducateur physique, orthophoniste, sexologue, hygiéniste dentaire, infirmière, psychiâtre, animatrice, accompagnateur, formateur en langage gestuel, spécialiste (Bliss) ergothérapeute, technicienne en réadaptation, permanente de l'APCQ.

Si l'on examine les types de personnel auxquels on a recours, par type de déficience, on obtient les résultats suivants:

Fréquence de mention des types de personnel - par type de déficience

A. Déficience mentale

Type de personnel	Nombre	Total d'heures
. orthopédagogues	2	120
"	2	180
"	2	1 200
"	2	165
. travailleurs sociaux	1	3
"	-	-
. professeur en adaptation scolaire	1	-
. spécialiste en enfance inadaptée	1	30
" " "	1	75
. technicienne en éducation spécialisée	1	24
. professeur en éducation spécialisée	-	-
. spécialiste en éducation physique	1	75
. orthophoniste	1	20
. conseillère en orientation	1	100
. sexologue	1	30
. hygiéniste dentaire	-	-
. infirmière (en prévention)	-	-
Total	17	2 022

(-): pas de mention du nombre
pas de mention d'heures

Pour ce groupe de spécialistes, on obtient une moyenne de 126 heures d'intervention.

B. Déficience psychopathologique

Type de personnel	Nombre	Total d'heures
. professeur en éducation spécialisée	2	230
. psychologue	1	-
"	-	-
. accompagnateur	1	10
. animatrice	1	75
. travailleur social	1	5
. psychiâtre	1	5
Total	7	325

Pour ce groupe de spécialistes, on obtient une moyenne de 46 heures d'intervention.

C. Déficience visuelle

Aucune mention particulière n'a été relevée.

D. Déficience auditive

Type de personnel	Nombre	Total d'heures
. interprète en langage gestuel	2	15
" "	1	45
" "	1	30
" "	2	35
" "	1	30
. formateur en langage gestuel	1	45
Total	8	200

Pour ce groupe de spécialistes, on obtient une moyenne de 25 heures d'intervention.

E. Déficience de la parole

Aucune mention particulière n'a été relevée.

F. Déficience motrice

Type de personnel	Nombre	Total d'heures
. conseiller en orientation	1	6
. permanente de l'APCQ	1	3
Total	2	9

Pour ce groupe de spécialistes, on obtient une moyenne de 4,5 heures d'intervention.

G. Déficiences multiples

. spécialiste (Bliss)		1	24

H. Spécialistes affectés à des groupes hétérogènes (déficiences variées)

C*,F	.	aides physiques	10	350
A,F,G	.	orthopédagogues	5	417
A,B,G		"	1	20
A,F,G		"	1	12
A,F,G	.	éducateurs spécialisés	3	216
A,D,E,F	.	enseignants spécialisés en enfance inadaptée	3	260
A,D,E	.	enseignants du langage des signes québécois	2	60
A,F,G	.	ergothérapeute	1	12
A,C,F,G	.	technicienne en réadaptation	1	48
		Total	27	1 395

* La lettre renvoie à chaque catégorie de déficience précédente.

Pour ce groupe de spécialistes, on obtient une moyenne de 52 heures d'intervention.

Question no 4: les ressources matérielles

4.1 Le matériel didactique

Nous avons cherché à connaître la nature, la quantité, le coût (et la source) du matériel didactique spécial requis pour toute formation dispensée aux personnes handicapées adultes.

Voici comment se lisait la question que nous avons posée:

> "Avez-vous eu à acquérir du matériel didactique spécial en raison d'une déficience. Veuillez les énumérer en précisant la nature, le nombre, le coût, et qui en a assumé le coût ?"

En guise de réponse, 20 commissions scolaires (soit 29,41%) ont répondu affirmativement et 48 (soit 70,58%) négativement.

Voici les constats que l'on peut faire suite aux réponses qui nous ont été fournies.

1 - En très grande majorité, le matériel didactique est acquis dans le secteur de la déficience mentale et en second lieu, dans le secteur de la déficience visuelle.

Aucune mention n'est formulée à l'endroit de la déficience psychopathologique et celle de la parole.

Quant aux déficiences, auditive, motrice et multiples, les mentions sont peu fréquentes.

2 - Les coûts d'acquisition qui nous sont communiqués se chiffrent à un montant de 32 089,43$.

3 - La dépense est assumée par le service d'éducation des adultes dans une très forte proportion (31 sur une possibilité de 41 mentions).

4 - La variété du matériel est telle qu'aucun type de matériel n'émerge en particulier.

On retrouvera ci-après le détail des informations recueillies:

A. Déficience mentale

	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
(7)*	Méthode Méli	-	-	-
(22)	Montage audio-visuel	1	1 000,00	SEA
(22)	Jeux (Scrabble, Equals, Bingo, ...)	2	300,00	SEA
(24)	Cahiers d'activités	4	25,00	SEA
(24)	Cahiers maths	-	30,00	SEA
(24)	Cahiers sexualité		40,00	SEA
(24)	Matériel pour activités manuelles et alimentation		524,00	SEA
(28)	Production locale de programmes et outils d'apprentissage	-	4 000,00	SEA
(33)	Méthodes Maths 1er cycle de l'élémentaire	-		-
(47)	Matériel divers	-	9 746,25	5 000,00 SEA 4 746,25 Assoc. des handicapés mentaux
(65)	Matériel divers		2 158,00	DGEA
(70)	Approche locale pour l'enseignement du FS	1	2 000,00	SEA
(70)	Lettres magnétiques majuscules, minuscules	6	60,00	SEA
(70)	Nombres et symboles magnétiques	4	20,00	SEA
(70)	Pictures and Patterns ... Frostig...	1	50,00	SEA
(70)	Frostig Program...	1	25,00	SEA
(70)	Rights Now ! ...	1	270,00	SEA
(72)	Argent (pour manipuler)	1	500,00	SEA
(78)	Matériel didactique (cerceau, ballon, balle)	-	400,00	SEA

* Le chiffre entre parenthèses renvoie au numéro de la commission scolaire fourni en marge de la liste apparaissant à la question no 2. (pages 110 et 111)

B. Déficience psychopathologique

NIL

C. Déficience visuelle

	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
(14)	Méthode de dactylo pour aveugles	5	nil	-
(14)	Méthode de dactylo à une main	-	25,00	SEA
(21)	Cassette C-60 Sony	24	51,08	SEA-Centre
(21)	Feuilles de papier braille	50 livres	75,35	SEA-Centre
(21)	Touches machine à écrire interchangeables	5	18,75	SEA-Centre
(21)	Transcriptions en braille	-	aucun	Bénévoles
(21)	Enregistrements sur cassettes	-	aucun	Bénévoles
(44)	Cassettes magnétiques	-	-	SEA

D. Déficience auditive

	Matériel didactique	Quantity	Coût	Payé par
(56)	Vidéocassettes (Communication gestuelle)	30 (une série)	350,00	SEA
(71)	Manuel du langage des signes québécois	2	60,00	SEA

E. Déficience de la parole

NIL

F. Déficience motrice

	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
(2)	Exercices ortho.	1	10,00	SEA
(18)	Calculatrice	15	150,00	Étudiant(s)
(64)	Matériel didactique pour initiation à l'activité physique	-	-	(Production d'un projet Canada au travail)

G. Déficiences multiples

	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
(2)	Matériel Bliss	2	175,00	APCQ
(33)	Liseuses	1	1 000,00	OPHQ

H. Déficiences variées

	Type de déficience	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
(2)	F,G	Guides d'apprentissage	16	80,00	SEA
(11)	?	Environnement domestique	1	300,00	SEA
(11)	?	Ensemble de géométrie	1	10,00	SEA
(11)	?	Diaporama	1	240,00	SEA
(11)	?	Livre de recettes par l'image	16	80,00	SEA
(11)	?	Master language	1	-	-
(78)	E,D	Boîtes vocabulaires en image	3	96,00	APCQ
(78)	E.D	Dictionnaire des débutants	1	30,00	APCQ
(78)	A3,A4, F,E,D	Fournitures scolaires	-	60,00	APCQ
(78)	"	Méthode Trépanier-Laroche	-	80,00	SEA
(78)	"	Cahiers et fournitures scolaires	-	8 000,00	SEA
(12)		Matériel audio-visuel	-	150,00	SEA

4.2 Appareils et équipements

Il nous est apparu utile d'identifier les appareils et équipements nécessaires aux personnes handicapées au moment de leur formation. Pour ce faire nous avons posé la question suivante:

> "Avez-vous eu à acquérir des appareils ou équipements spéciaux en raison d'une déficience ? Veuillez les énumérer en indiquant la déficience, la nature de l'appareil ou de l'équipement, la quantité, le coût et qui en a assumé la dépense."

À ceci, 8 commissions scolaires ont répondu affirmativement (soit 11,76%)

et 60 commissions scolaires ont répondu négativement (soit 88,23%)

On constate donc la très faible proportion des commissions scolaires qui ont fourni des appareils et équipements.

L'examen des données fournies révèle ce qui suit.

1 - La fourniture d'appareils et d'équipements est presque exclusivement concentrée dans les secteurs de la déficience motrice et des déficiences multiples. Quelques mentions sont faites au niveau de la déficience visuelle et de la déficience auditive. Enfin aucune mention n'apparaît au titre de la déficience mentale, psychopathologique et de la parole.

2 - Le montant total des appareils et équipements s'élève à 10 914,90$.

3 - Ces dépenses ont été majoritairement assumées par les commissions scolaires (17 mentions) et quelquefois par des associations ou clubs sociaux (5 mentions).

On retrouvera ci-après le détail des informations recueillies

A. Déficience mentale

NIL

B. Déficience psychopathologique

NIL

C. Déficience visuelle

	Appareil/équipement	Quantité	Coût	Payé par
(14)	Un lecteur-agra disseur	1	-	Étudiant
(21)	Magnétophone à cassette 4 pistes 2 vitesses	4	840,00	SEA
(21)	Dactylo braille (bimanuelle)	4	800,00	SEA

D. Déficience auditive

	Appareil/équipement	Quantité	Coût	Payé par
(21)	Visuor	2	750,00	SEA

E. Déficience de la parole

NIL

F. Déficience motrice

	Appareil/équipement	Quantité	Coût	Payé par
(21)	Calculatrice	1	25,00	SEA
(21)	C.P. Feeders	2	440,00	SEA
(21)	Calculatrice électrique	5	395,25	SEA
(21)	Licornes	2	116,50	SEA
(21)	Napperon antidérapant	1 rouleau	90,00	SEA
(22)	Blocs pour hausser les tables	6	nil	-
(27)	Machine à coudre adaptée en form. industrielle	-	-	CTA
(61)	Dactylographes électriques avec clavier adapté	3	1 300,00	DGAFE (MEQ)
(61)	Barres d'appui	2	150,00	SEA
(61)	Rampes d'accès	1	200,00	SEA
(61)	Magnétophones à cassettes	5	400,00	SEA
(78)	Dactylographe adaptée	3	1 875,00	APCQ
(79)	Chaise roulante électrique	1	-	Clubs sociaux
	Aménagement du lit	1	-	Clubs sociaux

G. Déficiences multiples

	Appareil/équipement	Quantité	Coût	Payé par
(2)	Machine à écrire adaptée	1	500,00	Cercle Kiwanis
(2)	Bicyclette stationnaire	1	80,00	Cercle Kiwanis
(22)	Chariot pour dactylo adaptée	1	273,90	SEA (immob.)
(22)	Machine à écrire adaptée	3	1 415,00	SEA (immob.)
(22)	Loupes	2	25,00	SEA (immob.)
(22)	Lit pliant	1	103,55	SEA (immob.)
(22)	Petit four (grille-pain)	2	144,72	SEA (immob.)
(22)	Fauteuils empilables	30	508,50	SEA (immob.)
(22)	Réfrigérateur	1	482,48	SEA (immob.)

4.3 Aménagements

Nous avons cherché à savoir si durant la période couverte par notre sondage, des aménagements ont dû être effectués pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux de formation.

La question se lisait ainsi:

> "Avez-vous eu à faire effectuer des aménagements spéciaux aux édifices ou locaux pour les adapter aux personnes handicapées adultes ?
>
> Pouvez-vous les énumérer, en indiquant le type de déficience en cause, la nature de l'aménagement, le coût total de chaque aménagement et qui en a assumé la dépense."

Parmi les 68 commissions scolaires ayant retourné le questionnaire,

- 13 (soit 19,11%) ont répondu affirmativement
- 55 (soit 80,88%) ont répondu négativement

Parmi ces dernières, 10 nous ont mentionné que les lieux de formation avaient déjà été modifiés antérieurement et ne causaient plus d'obstacle à cette fin.

Les constatations suivantes ressortent:

1 - La très grande majorité des aménagements sont effectués au bénéfice des personnes affectées d'une déficience motrice. Quelques mentions relèvent du secteur de la déficience mentale et une de la déficience psychopathologique.

Nous n'avons recueilli aucune information ayant trait à la déficience visuelle, auditive, de la parole.

2 - Au total, 20 913,57$ a été consacré à ce chapitre.

3 - Ces dépenses sont presque toujours assumées par la commission scolaire.

A. Déficience mentale

	Nature de l'aménagement	Coût total	Payé par
(26)	Électricité (machine à coudre)	1 117,35	SEA
(26)	Serrures (portes)	46,22	SEA
(47)	Locaux aménagés pour 2 groupes	4 000,00	SEA

B. Déficience psychopathologique

	Nature de l'aménagement	Coût total	Payé par
(61)	Tapis (cours de relaxation)	800,00	DGEA (immob.)

C. Déficience visuelle

NIL

D. Déficience auditive

NIL

E. Déficience de la parole

NIL

F. Déficience motrice

	Nature de l'aménagement	Coût total	Payé par
(2)	Rampes d'accès	400,00	Fabrique (paroisse)
(2)	Toilette adaptée	50,00	"
(12)	Montée pour chaise roulante toilette	2 000,00	Com. sco.
(18)	Rampe d'accès, lumière extérieure et tapis à l'entrée de l'immeubl.	500,00	Com. sco.
(19)	2 rampes d'accès	?	Com. sco.
(19)	Réfection d'une salle de toilette	?	Com. sco.
(21)	Blocs en bois pour élever les tables (fauteuils roulants)	?	Com. sco.
(22)	Rampe d'accès, toilette (cabine) fontaine, lavabo, miroir	8 500,00	Com. sco.
(33)	Stationnement	3 000,00	Com. sco.
(33)	Rampe d'accès	500,00	Com. sco.
(33)	Aménagement des toilettes	200,00	Com. sco.
(46)	Rampe extérieure	?	Com. sco.
(46)	Rampe intérieure	?	Com. sco.
(46)	Relocalisation d'un "abreuvoir"	?	Com. sco.
(61)	Aménagement de toilettes	200,00	SEA
(61)	Rampe d'accès (chaises roulantes)	200,00	SEA
(67)	Panneaux de signalisation pour réserver des places de stationnement aux personnes handicapées	-	Com. sco.
(78)	Pente adaptée	400,00	Com. sco.

G. Déficiences multiples

	Nature de l'aménagement	Coût total	Payé par
(22)	Rampe d'accès Nivellement de planchers Adaptation de salles de bain	-	Com. sco.

Nature de l'aménagement réalisé avant la période de référence

(16) Réalisations assumées par le Service de l'équipement
(67) Rampes d'accès déjà mises en place

---

(1) Aménagements déjà faits par le secteur régulier de l'enseignement
(14) Rampe d'accès, salle de bain
(36) École adaptée déjà
(48) École déjà adaptée
(57) Locaux déjà adaptés
(66) Utilise les locaux de l'ADIHMP déjà adaptés
(75) Locaux déjà adaptés

Aménagement futur annoncé

(7) Rampe d'accès/toilette

4.4 Transport

Pour connaître l'étendue et la nature des supports fournis en matière de transport nous avons posé la question suivante:

> "Avez-vous eu à fournir un support spécial en matière de transport de personnes handicapées adultes ?
>
> Pouvez-vous fournir ces renseignements, en indiquant le type de déficience en cause, la nature du support fourni, le nombre de personnes touchées, le coût total et qui en a assumé la dépense ?"

Parmi les 68 commissions scolaires ayant répondu au questionnaire,

- 23 (soit 33,82%) ont répondu affirmativement à cette question
- 45 (soit 66,17%) ont répondu négativement. Parmi ces dernières, 7 ont fait savoir qu'elles n'avaient pas organisé elles-mêmes le transport mais que ce transport vers les lieux de formation existait et était assumé par divers agents. (Commission de transport, parents ou proches des personnes handicapées, associations diverses...).

Quelques constatations

- 211 personnes bénéficiaient d'un transport.
- Un montant de 16 500$ était clairement identifié comme dépense totale à ce titre.
- La prise en compte des coûts de transport est principalement assumée par
  - des associations ou des bénévoles (70 individus)
  - des services d'éducation des adultes (34 individus)
  - la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE) (19 individus)

- Le transport adapté semble plutôt assuré dans les milieux urbains à forte densité de population. On relève des difficultés à ce chapitre surtout dans les régions à faible densité de population.

- Les personnes handicapées mentales apparaissent comme le groupe le plus touché par ce support: (88 personnes) suivies par le groupe de personnes handicapées motrices (67 personnes). Les personnes affectées de déficience psychopathologique, déficience visuelle, auditive, et de la parole apparaissent faiblement bénéficier de ce support.

On retrouvera ci-contre le détail des informations relevées à partir de cette question.

A. Déficience mentale

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(6)	Frais de transport (essence)	-	-	Étudiant(s)
(12)	Taxi	3	-	DGAFE (MEQ)
(13)	Covoiturage	1	100,00	Aide sociale
(26)	Transport	8	-	Organisme bénévole famille/atelier protégé
(28)	Formation à l'usage du transport par autobus	12	8 000,00	Com. sco. et CRA
(35)	Transport	2	100,00	DGAFE (MEQ)
(47)	Transport	10	?	Com. sco.
(59)	Transport	16	-	Com. des transport de Laval
(65)	Taxis	3	1 200,00	SEA
(72)	Minibus	24	?	CRA
(76)	Transport scolaire régulier	9	-	Com. sco.

B. Déficience psychopathologique

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(61)	Transport	-	-	Centre hospitalier Robert Giffard

C. Déficience visuelle

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(12)	Taxi	1	-	DGAFE (MEQ)

D. Déficience auditive

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(41	Transport	12	2 100,00	AQEPA

E. Déficience de la parole

NIL

F. Déficience motrice

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(12)	Taxi	2	-	DGAFE (MEQ)
(16)	Frais de transport	3	-	RAAQ
(18)	Taxis	7	3 000,00	MEQ
(22)	Autobus (?)	28	-	CTCUQ
(33)	Taxi	1	?	Ministère des Finances
(61)	Taxis de groupe	8	125,00 /sem.	DGAFE (MEQ)
(78)	Transport adapté	18	2 000,00	APCQ

G. Déficiences multiples

	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(12)	Taxi	3	-	DGAFE (MEQ)
(36)	Transport	11		Collecte auprès d'organismes bénévoles, le centre d'accueil et des clubs sociaux
(78)	Transport adapté	10		Association des handicapés de la Mauricie

II. Déficiences variées

	Type de déficience	Nature du support	Nombre de personnes	Coût	Payé par
(2)	F,G	Autobus adapté	16	350,00 /sem.	APCQ
(57)	A,D,E,F,G	Transport	-	-	Organismes bénévoles
(64)	A,B,C,D, E,F,G	Transport adapté	-	-	Organismes bénévoles
(67)	E,F	Automobile	3	→	50% CEB Nicolet 50% APCQ

Nature du support non organisé par eux mais...

(1) Véhiculés par des proches ou transport scolaire régulier

(4) Transport fourni par les parents ou les moniteurs du foyer de groupe

(14) Il existe du transport adapté pour la région de Châteauguay (mais pas à Beauharnois)

(21) Transport adapté offert par la CTCUM, CTL, CTRSM

(38) Transport effectué par le Centre hospitalier Robert Giffard

(56) Transport adapté par l'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord

(66) Transport assuré par l'ADIHMP

Question no 5: les services d'accueil et de référence

Afin de déterminer combien de commissions scolaires dispensaient des services d'accueil et référence aux personnes handicapées adultes, nous leur avons posé la question suivante:

5.1 "Avez-vous dispensé des services d'accueil et de référence spécifiquement à des groupes ou des personnes handicapées adultes ?

Oui ☐ Veuillez passer à la question 5.2

Non ☐ Veuillez passer à la question 6.0"

À ceci, 28 (41,17%) commissions scolaires ont répondu par l'affirmative

et 40 (58,82%), par la négative.

Nous demandions aux premières de préciser leur réponse de la manière suivante:

5.2 "Dans l'affirmative, pouvez-vous en préciser la nature, le nombre de personnes touchées et la durée respective des services ?"

Constatations

Des 28 commissions scolaires, 24 nous présentent des données suffisamment complètes pour relever quelques statistiques d'intérêt.

Une remarque préliminaire s'impose: la diversité des services et des appellations utilisées ne permet pas à ce moment-ci de distinguer des catégories de services reliés à l'accueil et référence. La question posée étant relativement ouverte, il est difficile a posteriori de classer ces diverses réponses selon une typologie acceptable. S'il y a lieu de pousser davantage l'investigation sur ce terrain, un effort s'imposerait à cet égard.

Les 24 commissions scolaires ont rejoint 614 personnes au titre de l'accueil et référence, soit une moyenne de 25 personnes et 87,5 heures par commission scolaire. Par individu, cela représente une moyenne de service de 3,42 heures. Les données sont en quelque sorte haussées du fait qu'une commission scolaire entre autres a offert à 10 personnes, 100 heures de formation chacune. Si l'on enlève ce cas "marginal", les 23 commissions scolaires offraient en moyenne près de 48 heures de service respectivement (47,86 h) auprès de 604 personnes soit 1,82 heure par individu.

On retrouvera ici le détail des informations recueillies.

	Nature du service dispensé	Nombre de personnes	Durée en heures
(1)	Temps pour alphabétisation Conseils pédagogiques/évaluation de données scolaires	-	-
(2)	Évaluation des besoins	18	50
(3)	Orientation	1	6
(3)	Information	1	2
(4)	Service d'orientation et testing	2	10
(5)	Évaluation de dossier et test de classement	6	30
(5)	Séance d'information sur cours	4 groupes	5
(6)	Orthophoniste	3	3
(6)	Physiothérapeute	-	-
(6)	Oculiste	-	-
(11)	Conseil en alphabétisation	60	120
(11)	Accueil/évaluation/références internes et externes	40	120
(11)	Consultation à des groupes populaires	26	16
(11)	Révision de l'objectif professionnel lors de rencontres avec les responsables de suivi	3	9
(12)	Rencontres individuelles	11	25
(12)	Rencontres de groupe	10	15
(14)	Analyse de besoins	1 groupe (6 personnes)	3
(14)	Services A/R habituels	11 personnes	9 (½ à 1 hre/pers.)
(16)	-	-	-
(18)	Évaluation pédagogique	2	20
(18)	Évaluation psychométrique	2	15
(21)	Entrevues d'aide personnelle (support, aide à l'intégration)	1	10
(21)	Accueil, référence, vérification, inscription, dossier scolaire, interprète, correspondance	43	50
(21)	Accueil et inscription	8	2
(21)	Accueil individuel et connaissance des lieux physiques		

	Nature du service dispensé	Nombre de personnes	Durée en heures
(22)	Orientation	4	18
(22)	Aide à l'obtention de prêts et bourses	6	2
(22)	Informations verbales et écrites	10	5
(22)	Promotion et dépistage		
(22)	Entrevues d'aide individuelle	4	8
(24)	Étude de dossier	5	10
(28)	Orientation professionnelle	4	12
(28)	Support à l'action communautaire	1 (représ. d'assoc.)	30
(33)	Service d'information scolaire et professionnelle	10	1 hre/pers.
(33)	Service d'évaluation d'études et d'aide pédagogique individuelle	20	2 hres/pers.
(33)	Service d'orientation scolaire scolaire et professionnelle	16	6 hres/pers.
(38)	Sensibilisation et information auprès des bénéficiaires	20	15
(39)	Consultation de psychiâtre/ psychologue	-	10
(44)	Évaluation pédagogique et psychométrique individuelle	10	30
(45)	Analyse des besoins	50	8
(45)	Relations d'aide	15	30
(54)	Soutien aux organismes	9	55 (50 à 60 heures)
(59)	Visites à domicile (contrat d'apprentissage)	16 familles	2 hres/par famille
(61)	Orientation/référence/conseil	5	10
(65)	Orientation	4	9 (8 à 10 heures)
(65)	Rencontres individuelles	12	10
(65)	Test d'évaluation	26	15
(67)	Étude de dossier scolaire	4	4
(67)	Suivi pédagogique	2	5
(67)	Référence	2	1:30
(67)	Étude de dossier: référence	4	2
(67)	Étude de cas	1	5

	Nature du service dispensé	Nombre de personnes	Durée en heures
(72)	Accueil (identification de besoins)	48	100
(72)	Planification d'un programme individualisé (PPI)	10	100/pers.
(77)	Rencontre personnelle	-	-
(80)	Étude des dossiers personnels et évaluation des candidats	16	8
	28 CS - Total	614 personnes	2 101 heures

Question no 6: les clientèles périphériques

Il nous est apparu utile de pouvoir cerner les activités éducatives dispensées aux clientèles dites périphériques. C'est ainsi que nous avons formulé une question à ce propos:

> "Les clientèles périphériques sont des personnes ou des groupes qui sont en contact direct avec la personne handicapée adulte. Il peut s'agir des proches parents eux-mêmes, d'associations de parents, de bénévoles, de personnels oeuvrant dans des établissements de santé, des affaires sociales, du milieu du travail, etc.

6.1 Durant la période de juillet à décembre 1982, avez-vous réalisé des activités éducatives (exception faite du support à des groupes d'animation communautaire) auprès de ces clientèles ? Veuillez cocher votre réponse dans la case appropriée.

Oui ☐ Veuillez passer à la question 6.2

Non ☐ Veuillez passer à la question 7.0"

À cette première interrogation,

23 (33,82%) commissions scolaires ont répondu affirmativement

et 45 (66,17%), négativement.

On peut ici faire un lien entre cette question et celle que nous adressions à la question no 1. En effet des 9 commissions scolaires qui n'offraient pas de formation aux personnes handicapées adultes, 8 n'offrent pas de formation aux clientèles en périphérie des personnes handicapées. C'est donc dire la forte probabilité qu'entraîne une réponse négative à la première question (1) sur celle qui nous occupe maintenant.

6.2 "Dans l'affirmative, pouvez-vous indiquer pour chaque activité éducative à qui elle était destinée, le nombre de personnes inscrites, le titre et sa durée ?"

À cette question nous obtenons des réponses dont il ressort ce qui suit:

Au total 1 016 heures de formation ont été dispensées à 715 personnes.

Tableau 1

	Nombre	%	Heures de formation	%
Bénévoles	92	12,86	94	9,25
Parents	296	41,39	353	34,74
Personnels	68	9,51	179	17,61
Autres	259	36,22	390	38,38
	715	100,00	1 016	100,00

Tableau 2

	Nombre moyen par groupe	Heures moyennes
Bénévoles	15,33	18,8
Parents	22,76	27,15
Personnels	13,6	35,8
Autres	19,12	30,0

Du tableau 1 on peut relever les faits suivants: le contingent le plus nombreux est celui des parents et le moins nombreux celui constitué de personnels oeuvrant auprès des personnes handicapées.

Les personnels occupent le premier rang (tableau 2) quant à la durée moyenne des heures de formation (35,8) alors qu'à l'autre extrême les bénévoles obtiennent une durée moyenne de beaucoup inférieure soit 18,8 heures.

Un autre élément significatif à relever c'est la proportion importante des personnes et des heures consacrées à la formation au langage gestuel surtout relié au handicap auditif.

En effet 300 parmi les 715 personnes (41,95%) ont suivi un cours en langage gestuel. Quant aux heures de formation ce sujet représente 51,67% du volume total d'heures (525/1 016h). Ce qui est fort important.

On retrouvera dans les pages suivantes les informations détaillées relatives à cette question.

Bénévoles/associations diverses

	Titre de l'activité	Nombre de personnes	Durée en heures
(6)	Session d'orientation et suivi	23	25
(7)	Information sur le handicapé mental et la méthode d'apprentissage de lecture et d'écriture	35	-
(24)	Structuration de démarche pour réaliser un projet	9	6
(52)	Formation	15	30
(61)	Perception de la personne handicapée	6	15
(67)	Développement pédagogique en alphabétisation	4	18
	Total	92	Total 94
	Moyenne	15,33	Moyenne 18,8

Parents de personnes handicapées/ou tuteurs

	Titre de l'activité	Nombre de personnes	Durée en heures
(1) [2]	Langage gestuel	?	?
(2)	Suivi des objectifs (l'autonomie)	32	30
(2)	Activité d'intégration	32	20
(11)	Difficulté de langage	18	15
(11)	Difficulté de langage	18	15
(11)	Difficulté de langage	18	15
(11)	Difficulté d'apprentissage	18	15
(11)	Troubles de comportement	18	15
(21)	Relations humaines	10	36
(21)	Famille d'aujourd'hui	23	63
(21)	Langage gestuel	49	90
(24)	Information à des associations	12	4
(59)	Rencontres dans les milieux familiaux	44	2 (x 16 foyers)
(59)	Rencontre collective des familles	22	3
	Total	296	Total 353
	Moyenne	22,76	Moyenne 27,15

Personnel oeuvrant auprès de personnes handicapées

	Titre de l'activité	Nombre de personnes	Durée en heures
(21)	Langage gestuel	32	90
(22)	Information et promotion (Aff. soc.)	10	5
(38)	(C.H. Robert Giffard)	5	15
(47)	Suivi de formation et d'animation dans le milieu familial	18	60
(78)	Support pédagogique	3	9
	Total	68	Total 179
	Moyenne	13,6	Moyenne 35,8

Clientèles mixtes ou non précisées

	Titre de l'activité	Nombre de personnes	Clientèle visée	Nombre d'heures
(11)	Langage des signes	18	Personnes en contact avec déf. auditif	30
(11)	Langage des signes	27	" " "	30
(12)	Table de concertation	10	Parents/bénévoles/ Centre de services sociaux/CLSC/Service de loisirs/CERCC/SEA	30
(21)	Langage gestuel	28	Parents/personnels/ bénévoles	60
(41)	Langage gestuel	8	Entendants en contact avec handicapés auditifs	30
(44)	Langage gestuel	20	parents/bénévoles/ personnels d'assoc.	30
(45)	Langage gestuel	15	Parents, amis, bénévoles	15
(50)	Langage gestuel	18	Parents et intervenants	30
(62)	Langage gestuel	50	" " "	3 x 30
(71)	Langage gestuel	35	Parents et éducateurs	30
(72)	Formateur à la planification d'un programme individualisé (PPI)	30	Parents et personnel	15
	Total	259	Total	390
	Moyenne	19,12	Moyenne	30

Question no 7: les problèmes des personnes handicapées adultes en formation

À la fin du questionnaire, nous avons voulu relever les principaux problèmes perçus par les répondants des commissions scolaires en ce qui a trait aux personnes handicapées adultes.

Nous leur avons posé cette question:

> "En général, quels sont les principaux problèmes ou obstacles que vous rencontrez actuellement dans les divers services à rendre à la clientèle des personnes handicapées adultes ? Veuillez les énumérer brièvement en distinguant les problèmes ou obstacles d'ordre général de ceux s'appliquant à l'une ou l'autre déficience, s'il y a lieu."

Parmi les 68 questionnaires retournés, 50 (73,52%) ont répondu à cette question.

1. En périphérie des personnes handicapées...

1.1 Le milieu ambiant fait parfois preuve d'insensibilité à l'endroit de la personne handicapée (2)* (6) (11). Ce qui rend d'autant plus difficile l'intégration dans la communauté (70). Il est fait mention de la possibilité de faciliter l'intégration en s'appuyant sur un réseau de bénévoles (44).

1.2 La famille...

Dans toute stratégie de changement portant sur les personnes handicapées, le rôle de la famille ou de son substitut (tuteur...) apparaît névralgique (61). On constate cependant le "manque de suivi par les parents ou les tuteurs dans le milieu familial" (47) (54). Le transfert des apprentissages du milieu de formation vers le milieu familial est difficile (2). "La famille perturbe (même) l'assiduité aux ateliers" (12). "Les parents et/ou tuteurs apparaissent désabusés, dépourvus de moyens" (47).

---

* Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de la commission scolaire signalé précédemment (pages 110 et 111). Ceci indique la présence de cet élément dans la réponse fournie.

1.3 Les intervenants et la concertation

On déplore l'existence d'une confusion de mandats entre les réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales (1). La concertation auprès d'une même clientèle perçue comme nécessaire apparaît être problématique à maints égards (21) (28). Ou elle est absente (11) ou elle est pratiquée avec difficulté particulièrement avec divers organismes appartenant au réseau du MAS (61, 65, 72). Même lorsqu'elle s'actualise, elle apparaît coûteuse en temps (61).

2. Certaines caractéristiques de personnes handicapées

- Une caractéristique souvent mentionnée est celle d'une dépendance envers son entourage: elle a tendance à se laisser prendre en charge par les autres au lieu de compter sur elle-même (12, 23, 59, 61). Cela s'accompagne souvent d'une attitude de surprotection de divers intervenants envers la personne handicapée (22, 59, 61). Prendre le chemin de l'autonomie signifie la "perte du confort d'enfant protégé" (59). C'est pourquoi certaines résistent au changement (38).

- Également est mentionnée la perception négative de soi consécutive à des rejets ou échecs antérieurs (59).

- Beaucoup de personnes handicapées sont "isolées et pas facilement regroupables" (22) (35).

- Elles sont sous-scolarisées, partent de très loin à cet égard (22, 27, 61) et il est difficile de voir le jour où elles sortiront des études.

- Un certain nombre de mentions sont faites au sujet de problèmes reliés à la motivation: certains doivent être motivés quotidiennement (47,66); la motivation n'est pas évidente (12); on note des absences fréquentes aux cours, un certain désintéressement (67); (dans le cas de certains handicapés auditifs) "même quand ils se disent intéressés, ils changent souvent d'idée (45)"; (handic. psychop.) ont de la difficulté à investir de l'énergie à se motiver en termes de tant d'heures de formation par semaine (38); d'aucuns ont de la difficulté à se structurer un programme journalier (38), à se donner une discipline personnelle (45) (66).

- Souvent leur pauvreté en est une également d'information: très peu sont informés "de leurs droits, du réseau scolaire, et de l'ensemble des ressources du milieu" (13, 28).

- Leur recrutement pour des activités éducatives est ardu: difficulté de les identifier (7); difficulté de les intéresser à la chose éducative: leurs échecs à l'école et dans la société les rend méfiants (12). De plus ils ont de la difficulté à identifier et exprimer leurs besoins (handic. psychop.) (38).

3. Des problèmes d'accès à la formation

- Une grande proportion de personnes handicapées adultes sont bénéficiaires de l'aide sociale et ont des ressources financières limitées. D'où les difficultés d'accès à la formation lorsqu'il faut défrayer les coûts de l'inscription à des cours (13, 22, 27, 41).

- Un second sujet de difficultés a trait au transport. L'absence de transport adéquat entre le lieu de résidence et le lieu de formation limite l'accès à la formation (3, 5, 13, 24). Cela est souvent mentionné dans le contexte des régions excentriques où les distances sont importantes et les coûts prohibitifs (24, 35, 36, 44, 79). Même où le transport est organisé on accorde la priorité au travail avant le transport à des fins d'études (22).

- Les difficultés d'accès aux lieux de formation font l'objet de mentions fréquentes. Elles se présentent ainsi: les barrières architecturales empêchent l'accès de personnes handicapées aux centres de formation (3, 24, 27, 33, 35, 62, 75, 78). Même lorsqu'ils existent, ces lieux sont occupés de jour par la clientèle des jeunes (61) et cela nécessite qu'on s'oriente hors du milieu scolaire.

Quelques barrières mentionnées pour les handicapés moteurs sont les escaliers, les portes, les toilettes (11), l'absence d'ascenseurs et des entrées inadéquates (68). Du côté des handicapés visuels on mentionne l'absence de rampes dans les couloirs, l'absence d'indications pour les escaliers de 2 ou 3 marches, et de numérotation en relief sur les portes (11).

Parfois lorsque les locaux sont adaptés ils ne sont pas exclusivement réservés aux handicapés moteurs et nécessitent des réaménagements quotidiens des salles (21).

4. Des problèmes de ressources pour réaliser la formation

. Les ressources financières: les ressources financières insuffisantes pour réaliser les activités auprès des personnes handicapées sont mentionnées fréquemment par une pluralité de répondants de commissions scolaires (1, 9, 24, 38, 41, 50, 57, 70).

Plus précisément on identifie comme cible les ratios actuels (formateur/étudiants) dénoncés comme trop élevés (4, 18, 21, 50).

Enfin on relève que l'absence de ressources financières pour fournir un ou des interprètes gestuels restreint une offre de cours qui soit raisonnable dans le cas des personnes handicapées auditives (21).

. Les ressources humaines

On déplore l'absence de ressources humaines disponibles pour intervenir adéquatement auprès des personnes handicapées adultes (1, 7, 9, 70, 75, 77). Souvent le commentaire est assorti de la remarque "qu'en dehors des grands centres urbains il y a peu ou pas de spécialistes" en cette matière (27). De plus plusieurs sont peu ou pas préparées à assumer une telle fonction (9, 70). Leur statut de formateur à la leçon laisse peu de temps pour des rencontres (21); ce statut est également associé à des changements fréquents de personnel (70) et tout est à recommencer !

On se plaint également de ne pas pouvoir compter sur le support de spécialistes tels que orthophoniste, ergothérapeute, travailleur social, physiothérapeute, psychologue, orthopédagogue (11, 21, 27, 56).

Enfin mentionnons la nécessité d'adjoindre des services d'interprètes pour les déficients auditifs (45) et un perfectionnement particulier au personnel qui intervient auprès de cette clientèle (45).

. Les ressources pédagogiques (programmes, matériel didactique, instruments de mesure)

On retrouve sous cette rubrique une liste fort importante de lacunes ou de problèmes perturbant la formation auprès des personnes handicapées, aux dires de nos répondants.

On déplore l'absence de programmes établis (54). Par contre lorsqu'ils existent on mentionne leur inadaptation et l'on fournit à titre d'exemple celui des langues (27).

Du côté du matériel didactique, les remarques les plus fréquentes portent sur l'absence ou l'inexistence de matériel didactique approprié et le souhait pressant d'en développer (4, 7, 13, 21, 28, 33, 38, 45, 57, 65). Parmi ces mentions deux (33, 65) portent précisément sur la déficience mentale et une (21) sur la déficience visuelle. Lorsqu'il existe du matériel didactique on remarque parfois qu'il s'avère inadapté (59, 65, 78).

Quant aux outils ou instruments d'évaluation on mentionne qu'il est difficile d'évaluer les progrès effectués par les apprenants (2, 7, 35, 65) depuis le début de leur formation étant donné les lacunes des outils d'évaluation lorsqu'ils existent (38).

Pour chacun des trois sujets ici abordés, on relève que les formateurs semblent connaître une surcharge de travail, en ayant chacun dans leur coin à développer ces programmes, matériaux didactiques ou outils de mesure (28, 70).

. Les ressources matérielles

Les problèmes relevés sur ce sujet sont généralement des problèmes relatant un manque vu une absence d'équipement quelconque susceptible de favoriser l'apprentissage (9, 11, 21, 33, 62, 78). Quatre mentions ont trait à la déficience visuelle, deux à la déficience motrice, et une à la déficience auditive.

Il manque de:

- (déficience motrice) . calculatrice, dactylo électrique, mini ordinateur (21) appareil adapté pour apprendre le français (78)
- (déficience visuelle) . machine à écrire pour servir lors des examens (11)
  . machine adaptée pour les formes géométriques, graphiques, formules (21)
  . appareil pour reproduire des docudocuments en braille (21)

5. Problèmes rencontrés durant la formation

Au moment où se tient la formation on rencontre une série de difficultés liées à la composition des groupes.

- Un premier type de difficulté tient au fait que des groupes sont constitués alors que les individus de ce groupe possèdent des niveaux d'acquisition différents et des possibilités d'apprentissages différents (54) (4). Certains ont de la difficulté à lire et à écrire alors que d'autres n'en ont pas (4, 12).

  Pour certains le fait de constituer un groupe où se retrouvent à la fois des personnes handicapées mentales et d'autres handicapées physiques est une difficulté (5, 18, 57, 64). Plusieurs parlent du problème engendré par l'hétérogénéité à l'intérieur d'un groupe (13, 26, 35, 36) de personnes handicapées.

  Lorsque des personnes handicapées sont intégrées dans un groupe majoritairement constitué de non-handicapés, on mentionne l'inclusion d'au plus deux personnes handicapées dans de tels groupes comme en alphabétisation (26).

  Des difficultés sont également signalées lorsque des efforts sont faits pour intégrer les personnes handicapées. On parle de la difficulté d'une intégration avec des clientèles, qui fréquentent les mêmes lieux physiques que les personnes handicapées (38) ou dans les mêmes groupes d'apprentissage (67). Cette intégration touche les formateurs et la direction dans leur propre comportement à cet égard (39).

  Un autre élément qui entre en jeu est la prise en compte du rythme d'apprentissage individuel (66)

  Certains groupes réguliers comprenant quelques personnes handicapées acceptent difficilement de ralentir leur rythme (67). Souvent l'horaire est trop contraignant dans le cas des personnes handicapées comme ce peut être le cas en alpha. (11). Le "nombre d'heures accordées s'avère insuffisant, ce qui entraîne une difficulté de suivi" (35). Dans le cas des handicapés mentaux, un rythme plus lent doit être respecté avant d'observer des changements significatifs de comportement (38). Pour les déficients auditifs "avec un vocabulaire limité c'est beaucoup plus long à se faire comprendre" (45).

6. Les problèmes de l'après-formation

Un des problèmes les plus souvent mentionnés c'est celui de la discontinuité entre ce qui se pratique en formation et ce qui se fait hors la formation (38). En particulier dans le cas de la déficience mentale quelques remarques sont à l'effet que les parents et les tuteurs assument rarement un suivi cohérent avec ce qui a été appris en formation (47). Le réinvestissement des apprentissages dans le quotidien apparaît faible (72). Cela donne lieu à une sorte d'éternel recommencement (12) où la formation se voit confier un rôle parcellaire (61). Lorsqu'il s'est agi d'une formation devant préparer à un emploi, trop souvent l'emploi n'est pas là en bout de course ! (70).

Question no 8: les mesures proposées...

Après avoir identifié un certain nombre de problèmes, les répondants étaient invités à énumérer quelques mesures susceptibles d'améliorer les services offerts aux personnes handicapées. C'est ainsi que nous leur avons posé la question suivante:

> "Si vous avez à améliorer les services offerts aux personnes handicapées adultes, quelles sont les mesures que vous jugez les plus souhaitables à cet égard ? Veuillez les énumérer brièvement en distinguant les mesures d'ordre général de celles s'appliquant à l'une ou l'autre déficience, s'il y a lieu."

Parmi les 68 commissions scolaires ayant retourné le questionnaire, 45 (soit 66,17%) ont fourni un ou plusieurs éléments de réponse à cette question.

Voici les thèmes principaux qui se dégagent de l'ensemble des données analysées. Autant que faire se peut, nous ferons usage des mêmes classifications que celles utilisées à la question 7.

1. En périphérie des personnes handicapées...

1.1 La sensibilisation du milieu, du public

Un certain nombre de mentions ont relevé la nécessité de sensibiliser la population en général, au moyen entre autres de programmes d'éducation publique (6), de manière à transformer les mentalités envers les personnes handicapées (2 bis, 6, 39, 44).

1.2 Les familles ou équivalents

Quelques mesures portent sur la mise à contribution des familles dans le processus éducatif centré sur la personne handicapée. On parle de contrat liant les parties (59), d'implication de la famille (59), de rencontres entre les intervenants et la famille (54), ou de comités de parents (12).

1.3 La concertation interinstitutionnelle ou interorganisationnelle

Un nombre significatif de mentions font état de la nécessité de "concerter" les divers intervenants d'un milieu donné autour des personnes handicapées de manière à favoriser le développement de celles-ci (6, 12, 13, 26, 27, 33 bis, 38 bis, 67; voir aussi commentaires question 9: 22, b, 45).

2. Des mesures d'accès à la formation

- Le transport: le sujet est quelquefois qualifié d'obstacle majeur. C'est ainsi qu'on peut relever dix mentions portant sur une mesure devant favoriser le transport des personnes handicapées (2, 3, 4, 5, 11, 24, 35, 44, 46, 79).

- L'accès aux lieux de formation: on relève treize éléments ayant trait à ce sujet. Les mesures vont d'un accès de l'extérieur vers l'intérieur (ex.: stationnements, ...) de même qu'un aménagement satisfaisant à l'intérieur même des lieux (ascenseur, rampes, salles de bains adaptées, numérotation à relief...) (3, 11 ter, 21, 24 bis, 27, 33, 49, 56, 58, 79).

3. Des mesures exigeant des ressources pour réaliser la formation

- Les ressources financières

Les mesures portant sur les ressources financières sont parmi les plus nombreuses soit 21 mentions au total.

On souhaite la prise en compte de la clientèle des personnes handicapées lors de l'attribution de l'enveloppe globale (35). De même que ce financement ait une base stable non sujette à des variations d'une année à l'autre (61).

Le bloc le plus nombreux de mentions porte sur le ratio formateur/étudiants. Généralement on souhaite qu'il s'établisse de 1/6 à 1/8 (7, 21, 36 bis, 57, 80). À quelles fins des ressources financières additionnelles serviraient-elles ? Pour le perfectionnement des formateurs (11, 70), le développement de programmes (70), de matériel didactique (7), l'aménagement des lieux (24), l'allongement de la durée de formation nécessitée par certaines personnes handicapées (35, 38). Quelques mentions font état d'un accroissement général de ressources financières sans en préciser la nature (3, 35, 54, 57, 61, 80; voir aussi commentaires 5, 18, 22, 57).

. Les ressources humaines

Les mesures à cet égard visent à offrir une certaine sécurité d'emploi aux formateurs à la leçon et leur permettre du temps rémunéré pour des rencontres occasionnées par leur travail (21). On souhaite que soit prévue une aide pédagogique aux formateurs (13).

De plus on souhaite pouvoir bénéficier de l'aide de spécialistes généralement présents dans le réseau des affaires sociales (21, 77) pour intervenir auprès de la clientèle (ex.: ergothérapeute, physiothérapeute, audiologiste...).

Enfin la nécessité d'un interprète avec les déficients auditifs est rappelée (21).

. Les ressources pédagogiques

. L'évaluation des besoins. Dans le processus devant conduire à des actions de formation, plusieurs mesures sont proposées visant à améliorer entre autres l'évaluation des besoins.

Certains énoncés portent sur l'évaluation des besoins au niveau de la clientèle globale de personnes handicapées que l'on peut retrouver dans un territoire donné. Les propositions énoncées visent à mieux "identifier les besoins" (5, 74) ou encore améliorer la cueillette des besoins (64).

On parle également d'évaluation des besoins d'apprentissage mais cette fois à un niveau plus individuel dans le sens où l'on pourrait évaluer les personnes en début de formation et en fin de formation de manière à pouvoir déterminer leur progression en termes d'apprentissages. Dans le cas des personnes handicapées mentales, cela permettrait de mesurer la relative autonomie de chacune.

Cette forme d'évaluation des besoins est abordée par les répondants suivants: (2, 18, 33, 65).

. Quelques mentions portent sur l'avantage de formuler des objectifs d'apprentissage qui soient mesurables et observables (38 bis). On va même jusqu'à suggérer une "banque d'objectifs où chaque formateur pourra puiser" (65).

- Programmes, matériel didactique, outils d'évaluation: environ quinze mentions portent sur ce sujet: parfois on souhaite l'existence de matériel didactique adapté pour les déficients visuels (11), pour les analphabètes/déficients mentaux (21) (64) (78) ou sans précision (13). Par ailleurs l'accent est surtout mis sur l'importance d'élaborer, de développer soit une banque de programmes (54) soit une banque de matériel didactique ou d'outils d'apprentissage (7, 28, 33, 38, 64, 65, 72, 79).

- Les ressources matérielles

Quelques mentions sont faites relativement à l'acquisition d'équipements spécialisés nécessaires à l'apprentissage dans le cas de certains handicaps (78). Parfois même on souhaite soit connaître "l'apprentissage spécialisé pour chaque handicap et les moyens pour se les procurer" (33). Parfois on mentionne quelques exemples où des équipements sont requis: "chaises coussinées, fauteuils spéciaux" (45), photocopieur en braille (21).

4. Des mesures souhaitées pour la formation comme telle

- Information et recrutement: quelques énoncés soulignent la difficulté d'entrer en communication avec les personnes handicapées comme on l'aura vu au niveau de la problématique (question no 7). Par conséquent des répondants identifient comme important "d'améliorer (leurs) techniques de recrutement" (2, 72). "de développer des stratégies publicitaires pour mieux atteindre la population isolée" (4), "d'identifier même cette clientèle sur le territoire" (74).

- Quelques-uns suggèrent de supporter les SEA pour la "mise en place de services d'accueil et de référence adaptés à cette clientèle" (28, 38, 21, 54).

- Pour la constitution des groupes à des fins d'apprentissage, il est suggéré d'intégrer les personnes handicapées dans des groupes réguliers (12, 16, 26, 45). D'autres suggèrent de limiter l'usage de catégories susceptibles de créer des ghettos (13). Ou encore de "considérer la personne handicapée de la même manière qu'un adu..e (non handicapé)" (67).

Par contre on retrouve parfois la suggestion de "regrouper par catégorie de handicaps" (33) ou de créer des "centres spécialisés régionaux" pour adultes handicapés (11).

. Le suivi de la formation

On pourrait distinguer d'une part un suivi interne au processus de formation où se retrouvera un "plan personnel de formation et où serait consignées les acquisitions au fur et à mesure" (65) de même qu'un "suivi pédagogique individuel pour encourager, faire le point, ajuster la formation (67). D'autre part on peut avoir un suivi hors formation où on recherche la "cohérence entre les interventions des intervenants extérieurs et celles des formateurs en milieu scolaire" (38). Par exemple des rencontres avec les proches de l'étudiant (21) ou toute autre forme pouvant assurer une continuité avec la formation (38, 54).

5. Autres mesures préconisées

. La continuité des projets

Souvent il apparaît néfaste que la continuité des interventions auprès des personnes handicapées ne soit pas assurée d'une année à l'autre (47, 54). Il faut songer par exemple que des personnes handicapées mentales peuvent parfois nécessiter de 3 à 5 ans pour parvenir à une autonomie satisfaisante (24, 47, 72).

. Contenus de programmes suggérés

Au fil des mesures proposées, des clientèles ou des sujets sont parfois mis de l'avant. En voici quelques-unes:

- programme d'éducation des parents (6)
- cours de natation pour développer la motricité (18)
- comment apprendre (21)
- le langage gestuel (45)
- relations humaines, croissance personnelle, connaissance de soi (45).

A la question no 9 nous avons posé la question suivante:

"Commentaires

Avez-vous d'autres observations que vous souhaitez porter à notre connaissance à propos des personnes handicapées adultes ?"

Des 68 répondants 38 (54,41%) nous en ont formulé une ou plusieurs. Au lieu d'en faire un traitement particulier nous avons choisi d'intégrer ces commentaires soit au niveau de la question 7 (problèmes), soit au niveau de la question 8 (mesures/solutions) selon la nature du commentaire.

DEUXIÈME SECTION

INTRODUCTION

. Nous avons vu dans la première section de l'analyse du sondage postal que 2 356 personnes handicapées adultes ont été dénombrées au niveau des commissions scolaires.

Nous avions demandé à chaque répondant institutionnel de nous fournir pour chaque individu le code d'accès au système SEVAL existant à la DGEA. Ceci nous permettait d'accéder à des informations sur le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et les types de formation poursuivis par chaque personne. Des 2 356 noms fournis, 1 295 (54,86%) n'étaient pas accompagnés de code permanent. De plus un certain nombre d'étudiants se sont avérés être inscrits à plus d'un endroit (même commission scolaire ou une autre). Ce qui fait que 959 étudiants sont retenus à des fins d'analyse statistiques. Enfin la recherche à même le système SEVAL a permis de relever 280 étudiants (parmi les 959) qui n'étaient pas inscrits dans le fichier au moment où nous avons recherché l'information à leur sujet.

Ceci nous laisse donc avec un nombre de 679 étudiants dont nous pouvons analyser les données aux fins de notre étude. Ce nombre représente 28,82% des 2 356 personnes handicapées adultes dénombrées lors de notre sondage.

On se devra donc d'être prudent quant aux généralisations pouvant découler de l'analyse des données que nous possédons car il ne s'agit pas d'un échantillon répondant aux règles de l'enquête scientifique. Cependant c'est la première fois que nous obtenons des données sur cette clientèle et des études ultérieures pourront permettre de fouiller davantage certains aspects de cette clientèle.

. L'objet de la présente section est d'analyser les résultats issus du sondage postal effectué par nous relativement à certaines caractéristiques des personnes handicapées adultes en formation et de comparer les résultats obtenus avec la population étudiante adulte poursuivant une formation de même niveau.

On peut donc dire dans la perspective d'une "normalisation" des personnes handicapées adultes que tout écart significatif de ce groupe avec le groupe majoritaire des adultes non handicapés peut devenir un objet de mesures visant à corriger les écarts perçus entre le groupe des personnes handicapées et la majorité "non handicapée".

Pour établir cette comparaison entre nos données et celles relatives aux adultes non handicapés nous comptons utiliser les dernières statistiques disponibles de SEVAL soient celles de 1981-82.

De plus nous comptons effectuer l'analyse des données dans l'ordre suivant en référant aux tableaux appropriés:

1 - le type de déficience des individus rejoints par type de formation;

2 - le sexe des individus rejoints par type de formation;

3.1 - l'âge (homme) des individus rejoints par type de formation;

3.2 - l'âge (femme) des individus rejoints par type de formation;

4.1 - le niveau de scolarité des individus rejoints par type de formation;

4.2 - le niveau de scolarité des individus rejoints par type de formation en excluant les personnes handicapées mentales (A + B).

1. Le type de déficience des individus rejoints et le type de formation poursuivie

Afin de simplifier l'analyse nous avons regroupé les groupes de déficiences utilisées lors du sondage. Ainsi avons-nous distingué les handicaps mentaux référant aux codes A et B, soit déficience mentale et déficience psychopathologique des handicaps sensoriels et physiques appelés autres sur le tableau fourni ci-après. Les handicaps sensoriels renvoient à la déficience visuelle (C), la déficience auditive (D) et de la parole (E); à ceci s'ajoutent la déficience motrice (F) et les déficiences multiples (G).

Les 679 étudiants apparaissant au tableau 1 se répartissent dans la proportion suivante:

53% de handicapés mentaux;

46% de handicapés sensoriels et/ou physiques.

On remarquera la même tendance que celle apparaissant dans la répartition des 2 356 personnes dénombrées où 58,31% se classaient dans le groupe des handicapés mentaux et 41,70 dans le groupe des handicapés sensoriels, physiques...

Si l'on essaie de voir maintenant quels types de formation les personnes handicapées adultes ont tendance à poursuivre, on verra apparaître des accents qui leur sont particuliers.

Ainsi 74% des personnes handicapées adultes s'inscrivent dans le volet socioculturel alors que 25% le font dans le volet socio-économique. Les adultes non handicapés (au nombre de 234 064 en 1981-82) se répartissent ainsi 60,01 et 32,46%. Un examen plus détaillé de chaque type de formation révèle des tendances tout à fait distinctes entre les deux groupes, soit les personnes handicapées et les non handicapées.

Ainsi dans le volet socioculturel on a ceci:

	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Formation générale à temps partiel	51,00%	21,18%
Éducation populaire	23,00%	38,83%

La place qu'occupe la formation générale à temps partiel apparaît donc fort importante.

Dans le volet socio-économique on a ceci:

	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Formation générale à temps plein	21,00%	4,62%
Formation professionnelle à temps plein	1,00%	7,78%
Formation professionnelle à temps partiel	2,00%	19,36%
Formation en industrie	-	0,68%

Ici encore les accents sont tout à fait différents entre les choix des personnes handicapées et les adultes non handicapés. Ainsi la formation générale à temps partiel obtient 21,0% contre 4,62% pour les autres adultes. De plus, la formation professionnelle apparaît marginale (3%) face au pourcentage de 27,14% qu'elle recueille chez les adultes non handicapés, qu'elle soit poursuivie à temps plein ou à temps partiel.

Si l'on poursuit notre examen des formations poursuivies par les personnes handicapées, on peut constater des différences significatives selon qu'il s'agit des handicapés mentaux ou des handicapés sensoriels et physiques.

Ainsi la formation socioculturelle recueille 84% des handicapés mentaux contre 63% des autres handicapés et la formation socio-économique 15% pour les premiers et 36% pour les seconds. Les différences les plus importantes portent sur une formation générale à temps plein plus forte chez les handicapés sensoriels et physiques (31% vs 12%) comparativement aux handicapés mentaux alors que c'est l'inverse en ce qui a trait à la formation générale à temps partiel (55% handicapés mentaux vs 45% handicapés sensoriels....)

De plus l'éducation populaire attire plus d'adeptes chez les handicapés mentaux (29%) que chez les autres (17%).

A-SOCIO-CULTURELLES			
AC			
AT			
1-OUVRIERS TOTAL			
T.PARTIELS			
AC			
AT			
2-EDUCATION POPULAIRE			
AC			
AT			
B-SOCIO-ECONOMIQUES			
AC			
AT			
1-OUVRIERS TOTAL			
T. PLEIN			
AC			
AT			
2-PROFESS. T. PLEIN			
AC			
AT			
3-PROFESS. T.PARTIELS			
AC			
AT			
4-FORMATION INDUSTRIELLE			
AC			
AT			
C-FORMATION INDUSTRIELLE			
AC			
AT			
D-GRAND TOTAL			
AC			
AT			

SEVAL A1-P TOTAL PROVINCIAL
SEXE DES INDIVIDUS REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION

FORMATION	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	TAUX DE PENETRATION (1)
A-SOCIO-	46 761	105 [illegible]5	1 [illegible]	3.2890
CULTURELLE %L	30.73	69.21	100.00	
%C	42.19	73.93	60.01	
%T	18.47	41.54	60.01	
1-GENERAL.	25 172	28 441	53 613	1.1609
T.PARTIEL %L	46.95	53.04	100.00	
%C	22.71	19.99	21.19	
%T	9.94	11.23	21.18	
2-EDUCATION	21 589	76 694	98 253	2.1281
POPULAIRE %L	21.96	78.03	100.00	
%C	19.48	53.93	38.83	
%T	8.53	30.30	38.83	
B-SOCIO-	54 654	27 514	82 168	1.7792
ECONOMIQUE %L	66.51	33.49	100.00	
%C	49.31	19.33	32.46	
%T	21.59	10.87	32.46	
1-GENERALE	5 994	5 722	11 716	.2536
T. PLEIN %L	51.26	48.83	100.00	
%C	5.4[illegible]	4.02	4.62	
%T	2.36	2.26	4.62	
2-PROFESS.	13 590	6 125	19 715	.4268
T. PLEIN %L	68.93	31.26	100.00	
%C	12.[illegible]	4.30	7.79	
%T	5.[illegible]	2.42	7.79	
3-PROFESS.	33 747	15 256	49 003	1.0610
T.PARTIEL %L	68.85	31.13	100.00	
%C	30.45	10.72	19.36	
%T	13.33	6.02	19.36	
4-FORMATION	1 323	411	1 734	.0375
INDUSTRIELL %L	76.29	23.70	100.00	
%C	1.19	.29	.68	
%T	.52	.16	.68	
C-FORMATION	9 403	9 616	19 019	.4118
INDETERMINEE %L	49.44	50.55	100.00	
%C	8.48	6.75	7.51	
%T	3.[illegible]	3.79	7.51	
D-GRAND TOTAL	110 818	142 [illegible]5	253 003	5.4801
%L	43.79	56.21	100.00	
%C	100.00	100.00	100.00	
%T	43.73	56.21	100.00	

2. Le sexe des individus rejoints par type de formation

La clientèle des personnes handicapées présente une répartition des sexes inversement proportionnelle à celle que l'on retrouve chez la population adulte non handicapée poursuivant une formation de niveau secondaire. En effet, les hommes handicapés représentent 56% des personnes et les femmes 43%, tandis que les adultes non handicapés se partagent en 43% d'hommes et 56% de femmes.

On pourrait penser que les hommes non handicapés ont tendance à occuper un emploi et à moins poursuivre d'études que les femmes. Dans le cas des hommes handicapés, leur absence du marché du travail est de nature à faciliter leur disponibilité à de la formation.

Si l'on examine les choix de formation effectués d'après le sexe on obtient les résultats suivants:

	Hommes	Femmes
Formation socioculturelle	64%	88%
Formation socio-économique	35%	11%
TOTAL	100%	100%

On voit ressortir une formation largement socioculturelle chez les femmes et très peu de formation socio-économique pour ce groupe surtout en raison de leur faible participation à la formation générale à temps plein. Quant aux hommes, la dominante est nettement le type socioculturel (64% vs 35%).

Afin de préciser davantage le portrait de ces choix il peut être utile d'examiner en détail les catégories que nous venons d'aborder.

	Hommes		Femmes	
Formation socioculturelle				
Formation générale à temps partiel	48%	64%	55%	88%
Éducation populaire	16%		32%	
Formation socio-économique				
Formation générale à temps plein	30%	35%	9%	11%
Formation professionnelle à temps plein	2%		-	
Formation professionnelle à temps partiel	2%		2%	
Formation en industrie	-		-	
TOTAL	100%		100%	

Il ressort de ceci une tendance plus prononcée pour les femmes à s'inscrire en éducation populaire et moins prononcée à s'inscrire en formation générale à temps plein. Quant aux hommes, la formation générale à temps plein ou à temps partiel recueille la grande proportion de leur choix.

Enfin, il peut être utile de voir en quoi les choix de formation selon le sexe se comparent entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées.

Hommes handicapés vs non handicapés

La formation socioculturelle chez les hommes handicapés recueille 64% des choix de formation tandis que les non-handicapés le font dans une proportion de 42,19%. La différence s'établit surtout quant à la formation générale à temps partiel (48% vs 22,71%) car l'éducation populaire présente un intérêt de même proportion pour les deux groupes (16% vs 19,48%).

Quant à la formation socio-économique, elle occupe plus de place chez les non-handicapés que chez les hommes handicapés (49,31% vs 35%). Toutefois à l'analyse des sous-catégories, on s'aperçoit que les choix s'avèrent tout à fait dissemblables.

	Hommes handicapés	Hommes non handicapés
Formation générale à temps plein	30,00%	5,40%
Formation professionnelle à temps plein	2,00%	12,26%
Formation professionnelle à temps partiel	2,00%	30,45%
Formation en industrie	-	1,19%

Alors que les hommes handicapés se retrouvent substantiellement en formation générale à temps plein, les hommes non handicapés s'orientent dans la même proportion en formation professionnelle à temps partiel (30,45%) et dans une moindre mesure en formation professionnelle à temps plein (12,26%).

Il faut retenir de cette comparaison l'absence quasi complète des hommes handicapés de la formation professionnelle.

Femmes handicapées vs non handicapées

La formation socioculturelle revêt une grande importance chez les femmes de l'un et l'autre groupe (88% vs 73,90%). Cependant les sous-catégories de ce type de formation mettent à jour des polarisations différentes. Les femmes handicapées se destinent vers la formation générale à temps partiel (55%) tandis que les non-handicapées penchent dans une proportion semblable vers l'éducation populaire (53,90%). Dans ce dernier cas la formation générale à temps partiel descend à 19,99%.

En ce qui a trait à la formation socio-économique, elle représente 11% pour les femmes handicapées et 19,33% pour les non-handicapées.

	Femmes handicapées	Femmes non handicapées
Formation générale à temps plein	9,00%	4,02%
Formation professionnelle à temps plein	-	4,30%
Formation professionnelle à temps partiel	2,00%	10,72%
Formation en industrie	-	0,28%

Encore une fois même si les femmes poursuivent dans une moindre mesure que les hommes une formation professionnelle, il faut constater une absence presque complète des femmes handicapées de la formation professionnelle. À cet égard leur situation se rapproche des hommes handicapés: les individus des deux sexes sont virtuellement absents de ce type de formation.

TABLEAU 2

[illegible]

FORMATION		MASCULIN	FEMININ	TOTAL	TAUX DE PENETRATION (1)
A-SOCIO-CULTURELLE		250	[illegible]	[illegible]	.0241
	%L	.49	[illegible]	1.00	
	%C	.54	[illegible]	.7[illegible]	
	%T	.36	[illegible]	.74	
1-GENERALE T.PARTIEL		145	142	[illegible]	.0137
	%L	.53	[illegible]	1.00	
	%C	.40	[illegible]	.51	
	%T	.27	.23	.51	
2-EDUCATION POPULAIRE		65	97	162	.0066
	%L	.40	.53	1.00	
	%C	.16	.32	.21	
	%T	.09	.14	.21	
B-SOCIO-ECONOMIQUE		135	35	170	.0067
	%L	.79	.21	1.00	
	%C	.35	.11	.25	
	%T	.19	.05	.25	
1-GENERALE T. PLEIN		117	27	144	.0056
	%L	.81	.19	1.00	
	%C	.30	[illegible]	.21	
	%T	.17	[illegible]	.21	
2-PROFESS. T. PLEIN		9	2	11	.0004
	%L	.81	.19	1.00	
	%C	.02		.01	
	%T	.01		.01	
3-PROFESS. T.PARTIEL		9	6	15	.0005
	%L	.60	.40	1.00	
	%C	.02	.02	.02	
	%T	.01		.02	
4-FORMATION INDUSTRIELLE	%L				
	%C				
	%T				
C-FORMATION INDETERMINEE	%L				
	%C				
	%T				
D-GRAND TOTAL		[illegible]	[illegible]	[illegible]	.02[illegible]
	%L	.56	[illegible]	1.00	
	%C	1.00	1.00	1.00	
	%T	.56	[illegible]	1.00	

MEQ
DGEA

SEVAL A1-P TOTAL PROVINCIAL
SEXE DES INDIVIDUS REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION

FORMATION	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	TAUX DE PENETRATION (1)
A-SOCIO-CULTURELLE	[illegible] 761	[illegible] 135	151 396	3.289
[illegible]	30.73	69.21	100.00	
[illegible]	42.19	73.99	60.01	
[illegible]	18.47	41.56	60.01	
1-GENERALE T.PARTIEL	25 1[illegible]	[illegible]	53 113	1.1609
[illegible]	46.95	53.04	100.00	
[illegible]	22.71	19.93	21.13	
[illegible]	9.94	11.23	21.10	
2-EDUCATION POPULAIRE	21 559	76 694	98 253	2.1281
[illegible]	21.95	78.03	100.00	
[illegible]	19.43	53.93	38.33	
[illegible]	8.53	30.30	38.83	
B-SOCIO-ECONOMIQUE	54 654	27 514	82 169	1.7792
[illegible]	66.51	33.49	100.0[illegible]	
[illegible]	49.31	19.33	32.46	
[illegible]	21.57	10.87	32.46	
1-GENERALE T.PLEIN	5 994	5 722	11 716	.2536
[illegible]	51.16	48.83	100.00	
[illegible]	5.40	[illegible]	4.6[illegible]	
[illegible]	2.36	2.26	4.62	
2-PROFESS. T.PLEIN	13 590	6 125	19 715	.4268
[illegible]	68.93	31.06	100.00	
[illegible]	12.26	4.38	7.[illegible]	
[illegible]	5.[illegible]	2.42	7.78	
3-PROFESS. T.PARTIEL	33 747	15 256	49 003	1.0610
[illegible]	68.86	31.13	100.00	
[illegible]	30.45	10.72	19.36	
[illegible]	13.33	6.02	19.36	
4-FORMATION INDUSTRIELLE	1 323	411	1 734	.0375
[illegible]	76.29	23.70	100.00	
[illegible]	1.19	.23	.68	
[illegible]	.52	.16	.68	
C-FORMATION INDETERMINEE	9 403	9 616	19 019	.4118
[illegible]	49.44	50.55	100.00	
[illegible]	8.48	5.75	7.51	
[illegible]	3.71	3.79	[illegible]1	
D-GRAND TOTAL	110 818	[illegible]5	253 033	5.4801
[illegible]	43.[illegible]	56.21	100.00	
[illegible]	100.00	100.[illegible]	100.0	
[illegible]	43.79	56.21	100.00	

3. L'âge des individus rejoints par type de formation

Une variable intéressante à considérer pour notre étude est l'âge des personnes handicapées en formation.

Si l'on considère les groupes d'âge pour l'ensemble des formations poursuivies, en rapprochant les personnes handicapées des non-handicapées on obtient pour les hommes les résultats suivants (voir tableaux 3.1 et A2-P).

3.1 ÂGE des individus rejoints par type de formation - HOMMES

	19 ans et -	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ans et +	TOTAL
Handicapés %	5,45	24,67	26,42	14,54	12,72	6,75	3,63	3,11	1,81	0,72	100,00
Non handicapés %	8,13	24,21	19,76	14,31	11,01	7,27	5,01	4,05	2,99	3,01	100,00

L'écart le plus significatif apparaît dans le groupe de 25 à 29 ans et est plus accentué du côté des hommes handicapés. Un léger avantage apparaît du côté des hommes non handicapés pour les catégories 19 ans et moins et 60 ans et plus.

Si l'on examine maintenant la répartition des âges du côté des femmes on obtient les données suivantes (voir tableaux 3.2 et A3-P).

3.2 ÂGE des individus rejoints par type de formation - FEMMES

	19 ans et -	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ans et +	TOTAL
Handicapées %	2,38	18,70	19,72	16,66	10,20	9,18	6,12	4,42	3,06	9,52	100,00
Non handicapées %	6,29	18,32	17,44	16,46	13,65	8,72	6,14	4,95	3,44	4,53	100,00

On observe un léger avantage favorable aux femmes non handicapées pour le groupe d'âge des 35 à 39 ans (13,65% vs 10,20%) ainsi que pour le groupe des 19 ans et moins (6,29% vs 2,38%). Par contre les femmes handicapées surpassent les non-handicapées pour le groupe des 60 ans et plus (9,52% vs 4,53%).

L'ensemble des résultats relatifs à l'âge tant pour les hommes que pour les femmes révèle une parité entre personnes handicapées et non handicapées, jamais égalée quant aux autres variables abordées jusqu'à maintenant. Bref, c'est ici que les deux groupes se ressemblent le plus.

[illegible]

FORMATION		15 ET -	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ET +	TOTAL
A-SOCIO-CULTURELLE		11	69	64	31	31	15	12	9	5	3	250
	%L	.04	.27	.25	.12	.12	.06	.04	.03	.02	.01	1.00
	%C	.52	.72	.62	.55	.63	.57	.86	.75	.71	1.00	.64
	%T	.02	.17	.16	.08	.08	.03	.03	.02	.01		.64
1-GENERALE T.PARTIEL		9	50	49	24	22	11	9	6	3	2	185
	%L	.04	.27	.26	.12	.11	.05	.04	.03	.01	.01	1.00
	%C	.42	.52	.48	.42	.44	.42	.64	.50	.42	.66	.48
	%T	.02	.12	.12	.06	.05	.02	.02	.01			.48
2-EDUCATION POPULAIRE		2	19	15	7	9	4	3	3	2	1	65
	%L	.03	.29	.23	.11	.14	.06	.04	.04	.03	.01	1.00
	%C	.09	.20	.14	.12	.18	.15	.21	.25	.28	.33	.16
	%T		.04	.03	.01	.02	.01					.16
B-SOCIO-ECONOMIQUE		10	26	38	25	18	11	2	3	2		135
	%L	.07	.19	.28	.18	.13	.08	.01	.02	.01		1.00
	%C	.47	.27	.37	.44	.36	.42	.14	.25	.28		.35
	%T	.02	.06	.09	.06	.04	.02					.35
1-GENERALE T. PLEIN		8	20	35	23	17	9	1	2	2		117
	%L	.06	.17	.29	.19	.14	.07		.01	.01		1.00
	%C	.38	.21	.34	.41	.34	.34	.07	.16	.28		.30
	%T	.02	.05	.09	.05	.04	.02					.30
2-PROFESS. T. PLEIN		1	3	2	2				1			9
	%L	.11	.33	.22	.22				.11			1.00
	%C	.04	.03	.01	.03				.08			.02
	%T											.02
3-PROFESS. T.PARTIEL		1	1	1		1	2	1				9
	%L	.11	.33	.11		.11	.22	.11				1.00
	%C	.04	.03			.02	.07	.07				.02
	%T											.02
4-FORMATION INDUSTRIELLE	%L											
	%C											
	%T											
C-FORMATION INDETERMINEE	%L											
	%C											
	%T											
D-GRAND TOTAL		21	95	102	56	49	26	14	12	7	3	385
	%L	.05	.24	.26	.14	.12	.06	.03	.03	.01		1.00
	%C	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	%T	.05	.24	.26	.14	.12	.06	.03	.03	.01		1.00

SEVAL A2-P TOTAL PROVINCIAL
AGE DES INDIVIDUS REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION
HOMME

FORMATION	19 ET -	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ET +	TOTAL
A-SOCIO-	5 193	10 167	8 238	6 573	5 392	3 330	2 167	1 817	1 493	2 401	46 761
CULTURELLE %L	11.11	21.74	17.61	14.05	11.53	7.12	4.63	3.89	3.19	5.13	100.00
%C	56.11	37.89	37.60	41.44	44.15	41.28	39.02	40.44	45.02	71.88	42.19
%T	4.67	9.17	7.43	5.93	4.86	3.00	1.95	1.63	1.34	2.16	42.19
1-GENERALE	4 012	7 537	4 777	3 032	2 173	1 341	832	638	414	416	25 172
T.PARTIEL %L	15.93	29.94	18.97	12.04	8.63	5.32	3.30	2.53	1.64	1.65	100.00
%C	43.43	28.08	21.80	19.11	17.79	16.62	14.98	14.19	12.48	12.45	22.71
%T	3.62	6.80	4.31	2.73	1.96	1.21	.75	.57	.37	.37	22.71
2-EDUCATION	1 171	2 630	3 461	3 541	3 219	1 989	1 335	1 179	1 079	1 985	21 589
POPULAIRE %L	5.42	12.18	16.03	16.40	14.91	9.21	6.18	5.46	4.99	9.19	100.00
%C	12.67	9.80	15.79	22.32	26.35	24.66	24.04	26.24	32.53	59.43	19.48
%T	1.05	2.37	3.12	3.19	2.90	1.79	1.20	1.06	.97	1.79	19.48
B-SOCIO-	2 925	13 949	11 767	8 043	5 919	4 214	3 029	2 385	1 626	791	54 654
ECONOMIQUE %L	5.35	25.52	21.52	14.72	10.83	7.71	5.54	4.35	2.97	1.44	100.00
%C	31.63	51.97	53.71	50.74	48.45	52.25	54.54	53.09	49.03	23.68	49.31
%T	2.64	12.58	10.61	7.26	5.34	3.80	2.73	2.15	1.46	.71	49.31
1-GENERALE	494	2 513	1 588	697	323	185	102	54	26	12	5 994
T. PLEIN %L	8.24	41.92	26.49	11.62	5.38	3.08	1.70	.90	.43	.20	100.00
%C	5.34	9.36	7.24	4.38	2.64	2.29	1.83	1.20	.78	.35	5.40
%T	.44	2.26	1.43	.62	.29	.16	.09	.04	.02	.01	5.40
2-PROFESS.	809	4 677	3 247	1 780	1 107	727	471	397	257	118	13 590
T. PLEIN %L	5.95	34.41	23.89	13.09	8.14	5.34	3.46	2.92	1.89	.86	100.00
%C	8.75	17.42	14.82	11.82	9.06	9.01	8.48	8.83	7.75	3.53	12.26
%T	.73	4.22	2.93	1.60	.99	.65	.42	.35	.23	.10	12.26
3-PROFESS.	1 465	6 339	6 663	5 347	4 387	3 267	2 407	1 898	1 316	654	33 747
T.PARTIEL %L	4.35	18.78	19.74	15.84	12.99	9.68	7.13	5.62	3.89	1.93	100.00
%C	15.86	23.62	30.41	33.71	35.92	40.50	43.34	42.24	39.68	19.58	30.45
%T	1.32	5.72	6.01	4.82	3.95	2.94	2.17	1.71	1.18	.59	30.45
4-FORMATION	155	419	269	224	102	35	49	36	27	7	1 323
INDUSTRIELLE %L	11.71	31.67	20.33	16.93	7.70	2.64	3.70	2.72	2.04	.52	100.00
%C	1.67	1.56	1.22	1.41	.83	.43	.88	.80	.81	.20	1.19
%T	.13	.37	.24	.20	.09	.03	.04	.03	.02		1.19
C-FORMATION	1 127	2 720	1 903	1 238	901	521	357	291	197	148	9 403
INDETERMINEE %L	11.98	28.92	20.23	13.16	9.58	5.54	3.79	3.09	2.09	1.57	100.00
%C	12.20	10.13	8.68	7.90	7.37	6.46	6.42	6.47	5.94	4.43	8.48
%T	1.01	2.45	1.71	1.11	.81	.47	.32	.26	.17	.13	8.48
D-GRAND TOTAL	9 236	26 836	21 903	15 859	12 212	8 065	5 553	4 493	3 316	3 340	110 818
%L	8.33	24.21	19.76	14.31	11.01	7.27	5.01	4.05	2.99	3.01	100.00
%C	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
%T	8.33	24.21	19.76	14.31	11.01	7.27	5.01	4.05	2.99	3.01	100.00

[illegible] 82-83
83/07/19

TABLEAU 3.2

[illegible]

[illegible]

FORMATION	[illegible]	20-24	25-29	[illegible]	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ET +	TOTAL
A-SCOLO- CONTINUELLE	7	[illegible]	50	[illegible]	[illegible]	[illegible]	14	11	9	28	259
%L	.02	.15	.19	.17	.10	[illegible]	[illegible]	.04	.03	.10	1.00
%C	1.00	.72	.86	.91	.86	.92	1.00	.84	1.00	1.00	.88
%T	.02	.13	.17	.15	.08	[illegible]	[illegible]	.03	.03	.09	.88
1-GENERALE T. PARTIELLE	[illegible]	24	41	29	16	13	14	8	5	3	162
%L	.03	.17	.25	.17	.09	.06	.08	.04	.03	.01	1.00
%C	.71	.54	.70	.59	.53	.48	.77	.61	.55	.10	.55
%T	.01	.09	.13	.09	.05	.04	.04	.02	.01	.01	.55
2-EDUCATION POPULAIRE	2	12	3	16	10	12	4	3	4	25	97
%L	.02	.12	.03	.16	.10	.12	.04	.03	.04	.25	1.00
%C	.28	.21	.15	.32	.31	.44	.22	.23	.44	.89	.32
%T		.04	.03	.05	.03	.04	.01	.01	.01	.08	.32
B-SCOLO- ECONOMIQUE		15	8	4	4	2		2			35
%L		.42	.22	.11	.11	[illegible]		.05			1.00
%C		.27	.13	.08	.13	.07		.15			.11
%T		.05	.02	.01	.01						.11
1-GENERALE T. PLEIN		11	6	3	3	1		1			27
%L		.41	.22	.11	.11	.03		.03			1.00
%C		.23	.10	.06	.10	.03		.07			.09
%T		.04	.02	.01	.01						.09
2-PROFESS. T. PLEIN			1					1			2
%L			.50					.50			1.00
%C			.01					.07			
%T											
3-PROFESS. T. PARTIELLE		2	1	1	1	1					6
%L		.33	.16	.16	.16	.16					1.00
%C		.03	.01	.02	.03	.03					.02
%T											.02
4-FORMATION INDUSTRIELLE											
%C											
%T											
C-FORMATION INDETERMINEE %L											
%C											
%T											
D-GRAND TOTAL	7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27	18	13	9	28	294
%L	.02	[illegible]	.19	[illegible]	.10	.09	.06	.04	.03	.09	1.00
%C	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
%T	.02	[illegible]	.19	.16	.10	.09	.06	.04	.03	.09	1.00

SE[illegible] [illegible] TOTAL PROVINCIAL

AGE DES I[illegible] [illegible]DINTS PAR TYPE DE FORMATION

FORMATION		19 ET -	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ET +	TOTAL
[illegible] CULTURELLE		896	1[illegible] 126	17 [illegible]	17 [illegible]9	[illegible] 397	9 [illegible]	[illegible]00	66[illegible]	4 [illegible]	6 [illegible]	105 135
	XL	5.79	16.15	17.07	16.92	13.69	8.63	6.37	5.38	4.04	5.71	100.00
	XC	68.02	65.16	72.34	75.92	74.13	74.79	76.64	80.35	86.74	93.11	73.90
	XT	4.28	11.93	12.62	12.50	10.11	6.52	4.70	3.98	2.98	4.22	73.90
1-GENERALE T.PARTIEL		3 429	5 973	4 455	4 17[illegible]	[illegible] 719	2 47[illegible]	1 673	1 264	684	590	[illegible]9 442
	XL	12.05	21.00	15.66	14.68	13.07	8.70	5.83	4.45	2.40	2.07	100.00
	XC	30.26	22.91	17.94	17.82	19.14	19.94	19.13	17.95	13.95	9.14	19.99
	XT	2.41	4.19	3.13	2.93	2.61	1.74	1.17	.88	.48	.41	19.99
2-EDUCATION [illegible]		2 667	11 013	13 502	13 613	10 678	6 810	5 027	4 399	3 568	5 418	76 694
	XL	3.47	14.35	17.60	17.74	13.92	8.87	6.55	5.73	4.65	7.06	100.00
	XC	29.75	42.24	54.39	58.10	54.99	54.84	57.50	62.39	72.78	83.97	53.90
	XT	1.87	7.74	9.49	9.56	7.50	4.78	3.53	3.09	2.50	3.80	53.90
[illegible]TO- [illegible]NIQUE		1 944	6 886	4 [illegible]39	4 195	3 941	2 432	1 574	1 014	409	180	27 514
	XL	7.06	25.02	17.95	15.24	14.32	8.83	5.72	3.68	1.48	.65	100.00
	XC	21.69	26.41	19.89	17.90	20.29	19.58	18.00	14.39	8.34	2.78	19.33
	XT	1.35	4.84	3.47	2.94	2.77	1.70	1.10	.71	.28	.12	19.33
1-GENERALE [illegible] PLEIN		456	1 743	1 080	779	759	440	248	130	59	18	5 722
	XL	8.14	30.46	18.87	13.61	13.26	7.69	4.33	2.27	1.03	.31	100.00
	XC	5.19	6.60	4.35	3.32	3.90	3.54	2.83	1.84	1.20	[illegible]	4.02
	XT	.32	1.22	.75	.54	.53	.30	.17	.09	.04	.01	4.02
2-PROFESS. T. PLEIN		427	1 890	1 174	835	711	438	329	205	86	29	6 125
	XL	6.97	30.85	19.16	13.64	11.60	7.15	5.37	3.34	1.40	.47	100.00
	XC	4.76	7.25	4.72	3.56	3.66	3.52	3.76	2.90	1.75	.44	4.30
	XT	.30	1.32	.82	.58	.49	.30	.23	.14	.06	.02	4.30
3-PROFESS. T.PARTIEL		982	3 078	2 609	2 543	2 442	1 541	991	676	261	133	15 255
	XL	6.43	20.17	17.10	16.65	16.00	10.10	6.49	4.43	1.71	.87	100.00
	XC	10.95	11.00	10.51	10.85	12.57	12.41	11.33	9.59	5.32	2.06	10.72
	XT	.69	2.16	1.83	1.78	1.71	1.08	.69	.47	.18	.09	10.72
4-FORMATION INDUSTRIE		69	175	76	37	29	13	6	3	3		411
	XL	16.78	42.57	18.49	9.00	7.05	3.16	1.45	.72	.72		100.00
	XC	.76	.67	.30	.15	.14	.10	.05	.04	.06		[illegible]
	XT	.04	.12	.05	.02	.02						.28
5-FORMATION INDETERMINEE		922	2 196	1 927	[illegible] 4[illegible]	1 083	698	469	371	241	264	9 618
	XL	9.53	22.83	20.03	15.03	11.26	7.25	4.85	3.85	2.50	2.74	100.00
	XC	10.28	8.42	7.76	6.17	5.57	5.62	5.35	5.25	4.91	4.09	6.75
	XT	.64	[illegible]54	1 35	1.01	76	.49	[illegible]	.26	.1[illegible]	.18	6.75
D-GRAND TOTAL		8 962	2[illegible] 065	24 [illegible]3	23 430	19 421	12 416	8 742	7 049	4 902	6 457	142 265
	XL	6.29	18.32	[illegible]7.44	16.46	13.65	8.72	6.14	4.95	3.44	4.53	100.00
	XC	100.00	[illegible]	[illegible]00	1[illegible].00	0.	10[illegible]	[illegible]	00.0[illegible]	[illegible] 00	10[illegible]	100.00
	XT	6.29	18.3[illegible]	[illegible].44	16.46	13.65	8.72	6.14	4.[illegible]	.44	4 [illegible]	100.00

4. Le niveau de scolarité des individus rejoints par type de formation

4.1 Les personnes handicapées sans distinction du type de déficience

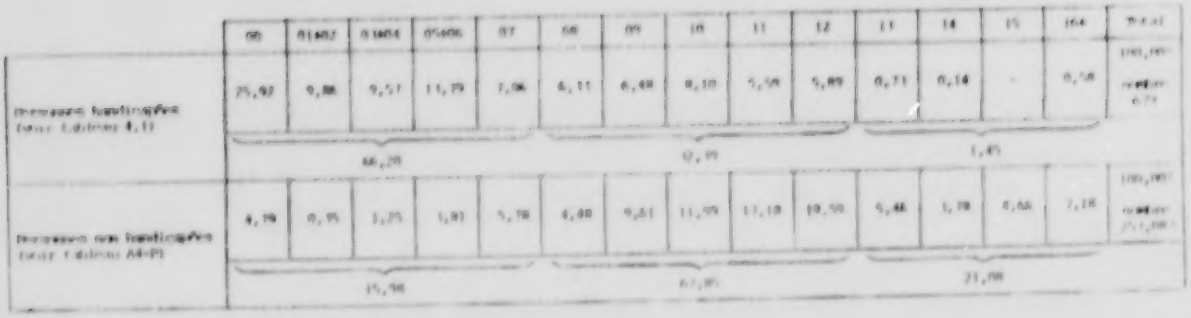

L'examen des niveaux de scolarité atteints par les personnes handicapées adultes comparés à ceux atteints par l'ensemble de la population adulte étudiante au niveau secondaire permet de faire des constats intéressants.

Ainsi par exemple, parmi les 679 sujets analysés on s'aperçoit que 66,20% d'entre eux ont moins de 7 ans de scolarité alors que dans la population adulte poursuivant des études au niveau des commissions scolaires, ceux-ci représentent 15,98%. L'écart est tout à fait considérable et ne peut passer inaperçu ! Si l'on examine la proportion des personnes handicapées ayant de 8 à 12 années de scolarité, elle s'avère être de 32,39% alors que chez les non-handicapées elle représente 62,85%, soit presque le double du premier groupe. Enfin, les personnes ayant 13 années et plus de scolarité représentent 1,45% chez les handicapés contre 21,08% chez les adultes non handicapés. La marge est ici encore fort remarquable.

Un fait mérite d'être signalé. On peut en effet remarquer que les écarts sont plus faibles entre les deux groupes pour ce qui est de la 7e année de scolarité à la 10e inclusivement. Toutefois, les écarts s'agrandissent de façon significative dès qu'on atteint les niveaux de 11e et 12e années.

4.2 Les personnes handicapées, en excluant les personnes handicapées mentales

Étant donné les résultats ici révélés quant à la faible scolarisation des personnes handicapées, il est apparu utile de vérifier à l'intérieur du groupe des personnes handicapées si les personnes atteintes d'un handicap mental (A + B) ne pouvaient pas infléchir à la baisse le tableau portant sur la scolarité. Pour ce faire, nous avons retranché les 365 sujets (sur 679) affectés d'une telle déficience pour ne conserver que ceux affectés d'une déficience sensorielle et/ou physique (C, D, E, F, G) désignés précédemment sous l'appellation "autres".

Si l'on reprend les données examinées précédemment et que l'on ajoute les données issues du tableau 4.2, on observe ce qui suit:

Scolarité de 00 à 07 années

- L'ensemble des personnes handicapées 66,20%
- Les personnes handicapées sauf les handicapés mentaux 59,94%
- L'ensemble de la population adulte en formation au niveau des commissions scolaires 15,98%

On est donc à même de constater que même s'il y a un peu moins de personnes handicapées sensorielles et physiques appartenant à ce niveau de scolarisation, le rapport comparatif avec la population adulte en formation ne change pas substantiellement. Les personnes handicapées sensorielles et physiques sont largement sous-scolarisées !

Scolarité de 08 à 10 années

- L'ensemble des personnes handicapées 20,91%
- Les personnes handicapées sauf les handicapés mentaux 24,98%
- L'ensemble de la population adulte en formation au niveau des commissions scolaires 26,08%

La progression que l'on remarque ici fait en sorte que c'est dans cette catégorie que les personnes handicapées sensorielles et physiques se rapprochent le plus de ce que l'on observe chez les adultes non handicapés. L'écart même s'il subsiste est relativement faible.

Scolarité de 11 et 12 années

. L'ensemble des personnes handicapées	11,48%
. Les personnes handicapées sauf les handicapés mentaux	15,50%
. L'ensemble de la population adulte en formation au niveau des commissions scolaires	36,77%

L'écart s'avère fort important entre les personnes handicapées sensorielles et physiques et les adultes en formation non handicapés. En effet, un net clivage semble se produire dès la 10e année et le taux de scolarisation décroit significativement à partir de là.

Scolarité de 13 années et plus

. L'ensemble des personnes handicapées	1,45%
. Les personnes handicapées sauf les handicapés mentaux	2,50%
. L'ensemble de la population adulte en formation au niveau des commissions scolaires	21,08%

On remarquera peu de différence entre l'ensemble des personnes handicapées et la situation des seules personnes handicapées sensorielles et physiques. Ici encore, la proportion de personnes handicapées possédant plus de treize années de scolarité est infime par rapport à celle des autres adultes non handicapés qui poursuivent une formation au niveau des commissions scolaires.

TABLEAU 4.1

FORMATION	[illegible]	SEPT [illegible]	OCT [illegible]	NOV [illegible]	7	8	9	10	11	12	13	14	15	INET.	TOTAL
A-SOCIO-	144	[illegible]	58	77	27	26	29	[illegible]	21	20	4			2	509
CULTURELLE %L	[illegible]	.11	.11	.15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.05					1.00
%C	[illegible]	[illegible]	.09	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.63	[illegible]	.65	.80			.50	.74
%T	.21	[illegible]	.04	.11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.03					.74
1-GENERALE	[illegible]	[illegible]	47	45	19	21	24	27	14	12	3			1	347
T.PARTIEL %L	.25	.14	.13	.12	.05	[illegible]	[illegible]	.07	.04	.03					1.00
%C	[illegible]	.77	.72	[illegible]	.34	[illegible]	[illegible]	.49	.36	.30	.60			.25	.51
%T	.12	.07	.06	.06	.02	.02	[illegible]	[illegible]	.02	.01					.51
2-EDUCATION	[illegible]	3	11	32	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7	14	1			1	162
POPULAIRE %L	[illegible]	.04	.06	.19	.04	[illegible]	[illegible]	.04	[illegible]	.08					1.00
%C	.12	.11	.16	[illegible]	[illegible]	.11	.20	.14	[illegible]	.35	.20			.25	.23
%T	[illegible]	.01	.01	.04	.01		.01	.01	.01	.02					.23
B-SOCIO-	32	7	7	16	21	17	15	[illegible]	17	14	1	1		2	170
ECONOMIQUE %L	[illegible]	.04	.04	.09	.12	[illegible]	[illegible]	.11	.10	.08				.01	1.00
%C	[illegible]	[illegible]	.10	.17	[illegible]	[illegible]	.34	.36	.44	.35	.20	1.00		.50	.25
%T	.04	.01	.01	.02	[illegible]	[illegible]	.02	.02	.02	.02					.25
1-GENERALE	28	7	7	15	19	15	15	15	14	6	1	1		1	144
T. PLEIN %L	.19	.04	.04	.10	.13	.10	.10	.10	[illegible]	.04					1.00
%C	.15	.10	.10	.16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.27	.36	.15	.20	1.00		.25	.21
%T	[illegible]	.01	.01	.02	.02	.02	.02	.02	.02						.21
2-PROFESS.						1		4	2	4					11
T. PLEIN %L						[illegible]		.36	[illegible]	.36					1.00
%C						.02		.07	.05	.10					.01
%T															.01
3-PROFESS.	4			1	2	1		1	1	4				1	15
T.PARTIEL %L	.25			.06	.13	[illegible]		.06	[illegible]	.26				.06	1.00
%C	.02			.01	.04	.02		.01	.02	.10				.25	.02
%T															.02
4-FORMATION															
INDUSTRIEL %L															
%C															
%T															
C-FORMATION															
INDETERMINEE %L															
%C															
%T															
D-GRAND TOTAL	170	67	65	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	55	38	40	5	1		4	679
%L	.25	[illegible]	.09	.13	.07	[illegible]	[illegible]	.08	.05	[illegible]					1.00
%C	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00		1.00	1.00
%T	.25	[illegible]	.09	.13	.07	[illegible]	[illegible]	.08	.05	.05					1.00

RL 1 GEA TABLEAU 4.2

[illegible]

NIVEAU DE [illegible] DES [illegible] REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION

A-NEE 82-83 83/07/20

FORMATION	03	BIETO2	OBETR	ESETON	07	08	09	10	11	12	13	14	15	INET	TOTAL
-SOCIO-CULTURELLE	51	15	23	33	16	12	12	11	11	12	4			1	201
%L	,25	,07	,11	,16	,07	,05	,05	,05	,05	,05	,01				1,00
%C	,92	,78	,85	,73	,47	,44	,46	,42	,40	,54	,80			,33	,63
%T	,16	,04	,07	,10	,05	,03	,03	,03	,03	,03	,01				,63
1-GENERALE T.PARTIEL	33	15	20	20	9	10	9	9	10	7	3				145
%L	,22	,10	,13	,13	,06	,06	,06	,06	,06	,04	,02				1,00
%C	,60	,76	,74	,44	,26	,37	,34	,34	,37	,31	,60				,45
%T	,10	,04	,06	,06	,02	,03	,02	,02	,03	,02					,45
2-EDUCATION POPULAIRE	18		3	13	7	2	3	2	1	5	1			1	56
%L	,32		,05	,23	,12	,03	,05	,03	,01	,08	,01			,01	1,00
%C	,32		,11	,28	,20	,07	,11	,07	,03	,22	,20			,33	,17
%T	,05			,04	,02					,01					,17
-SOCIO-ECONOMIQUE	4	4	4	12	18	15	14	15	16	10	1			2	115
%L	,03	,03	,03	,10	,15	,13	,12	,13	,13	,08				,01	1,00
%C	,07	,21	,14	,26	,52	,55	,53	,57	,59	,45	,20			,66	,36
%T	,01	,01	,01	,03	,05	,04	,04	,04	,05	,03					,36
1-GENERALE T. PLEIN	4	4	4	11	17	14	14	11	14	4	1			1	99
%L	,04	,04	,04	,11	,17	,14	,14	,11	,14	,04	,01			,01	1,00
%C	,07	,21	,14	,24	,50	,51	,53	,42	,51	,18	,20			,33	,31
%T	,01	,01	,01	,03	,05	,04	,04	,03	,04	,01					,31
2-PROFESS. T. PLEIN						1		4	2	4					11
%L						,09		,36	,18	,36					1,00
%C						,03		,15	,07	,18					,03
%T								,01		,01					,03
3-PROFESS. T.PARTIEL				1	1					2				1	5
%L				,20	,20					,40				,20	1,00
%C				,02	,02					,09				,33	,01
%T															,01
4-FORMATION INDUSTRIELLE															
%L															
%C															
%T															
-FORMATION INDETERMINEE															
%L															
%C															
%T															
-GRAND TOTAL	55	19	27	45	34	27	26	26	27	22	5			3	316
%L	,17	,06	,08	,14	,10	,08	,08	,08	,08	,06	,01				1,00
%C	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00
%T	,17	,06	,08	,14	,10	,08	,08	,08	,08	,06	,01				1,00

MEQ
DDEA

SEVAL A4-P TOTAL PROVINCIAL
NIVEAU DE SCOLARITE DES INDIVIDUS REJOINTS PAR TYPE DE FORMATION

ANNEE 81-82
82/09/13

FORMATION	00	01ET02	03ET04	05ET06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16ET +	TOTAL
A-SOCIO-	7 269	622	1 960	5 558	8 396	5 952	12 503	15 556	25 203	29 873	9 146	6 592	8 643	14 631	151 896
CULTURELLE%L	4,78	,40	1,29	3,65	5,52	3,91	8,23	10,24	16,59	19,66	6,02	4,33	5,69	9,63	100,00
%C	59,69	68,42	61,81	57,51	57,29	52,38	51,39	51,22	57,96	60,22	66,16	68,67	73,17	80,48	60,01
%T	2,87	,24	,77	2,19	3,31	2,35	4,94	6,14	9,95	11,80	3,61	2,60	3,41	5,78	60,01
B-GENERALE	2 978	452	970	1 397	2 075	2 282	4 685	6 427	10 758	10 705	2 813	1 866	1 833	3 872	53 013
T.PARTIEL%L	5,55	,84	1,80	3,53	3,87	4,25	8,73	11,98	20,06	19,96	5,24	3,48	3,41	7,22	100,00
%C	24,53	49,72	38,53	19,83	14,16	20,03	19,25	21,16	24,74	21,53	20,35	19,46	15,51	21,29	21,18
%T	1,17	,17	,33	,74	,81	,90	1,85	2,53	4,25	4,22	1,11	,73	,72	1,52	21,18
C-EDUCATION	4 208	178	998	3 661	6 321	3 670	7 823	9 129	14 445	19 168	6 333	4 716	6 810	10 759	98 223
PSYCHOLOGIE%L	4,28	,17	1,00	3,72	6,43	3,73	7,95	9,28	14,69	19,50	6,44	4,79	6,92	10,94	100,00
%C	35,22	19,70	31,22	37,68	43,13	32,29	32,14	30,06	33,21	33,64	45,81	49,20	57,65	59,18	38,83
%T	1,69	,06	,39	1,44	2,49	1,45	3,09	3,60	5,70	7,57	2,50	1,86	2,69	4,25	38,83
D-SOCIO-	3 822	207	969	3 399	5 232	4 593	10 031	12 206	15 062	15 873	3 729	2 339	2 235	2 471	82 369
ECONOMIQUE%L	4,64	,25	1,17	4,13	6,35	5,53	12,20	14,85	18,33	19,31	4,53	2,84	2,72	3,00	100,00
%C	31,49	22,77	30,55	35,17	35,70	40,42	41,21	40,19	34,63	32,00	26,97	24,40	18,92	13,59	32,49
%T	1,51	,08	,38	1,34	2,06	1,81	3,96	4,82	5,95	6,27	1,47	,92	,88	,97	32,49
1-GENERALE	599	59	132	391	894	1 269	2 153	2 371	2 095	1 162	181	122	85	198	11 710
T. PLEIN %L	5,11	,50	1,12	3,33	7,63	10,83	18,41	20,23	17,88	9,91	1,54	1,04	,72	1,68	100,00
%C	4,93	6,49	4,16	4,04	6,10	11,16	8,06	7,80	4,81	2,34	1,30	1,27	,71	1,03	4,62
%T	,23	,02	,05	,15	,35	,50	,85	,93	,82	,45	,07	,04	,03	,07	4,62
2-PROFESS.	755	41	244	622	747	857	2 279	3 509	4 316	4 247	934	512	320	322	19 715
T. PLEIN %L	3,82	,20	1,23	3,15	3,78	4,39	11,55	17,79	21,89	21,54	4,73	2,59	1,62	1,63	100,00
%C	6,22	4,51	7,69	6,43	5,09	7,63	9,36	11,55	9,92	8,56	6,75	5,34	2,70	1,77	7,73
%T	,29	,01	,09	,24	,29	,34	,90	1,38	1,70	1,67	,36	,20	,12	,12	7,73
3-PROFESS.	2 269	106	507	2 361	3 533	2 489	5 484	6 149	8 323	10 052	2 504	1 623	1 704	1 899	49 003
T.PARTIEL%L	4,63	,21	1,19	4,81	7,20	4,91	11,19	12,54	16,98	20,51	5,10	3,31	3,47	3,87	100,00
%C	18,69	11,66	18,51	24,43	24,11	21,20	22,53	20,24	19,14	20,26	18,11	16,93	14,42	10,44	19,24
%T	,89	,04	,23	,93	1,39	,95	2,16	2,42	3,28	3,97	,98	,64	,67	,75	19,24
4-FORMATION	199	1	6	25	58	48	110	177	329	412	110	82	126	52	1 734
INDUSTRIELLE%L	11,47	,05	,34	1,44	3,34	2,76	6,34	10,20	18,91	23,76	6,34	4,72	7,26	2,99	100,00
%C	1,63	,11	,18	,25	,39	,42	,45	,58	,75	,83	,79	,85	1,06	,28	,68
%T	,07				,02	,01	,04	,06	,12	,16	,04	,03	,04	,02	,68
C-FORMATION	1 049	80	242	706	1 025	818	1 798	2 606	3 218	3 856	947	663	934	1 077	19 019
INDETERMINEE%L	5,51	,42	1,27	3,71	5,38	4,30	9,45	13,70	16,91	20,27	4,97	3,48	4,91	5,66	100,00
%C	8,64	8,00	7,63	7,20	6,99	7,19	7,35	8,58	7,40	7,77	6,85	6,91	7,90	5,92	7,51
%T	,41	,03	,09	,27	,40	,32	,71	1,02	1,27	1,52	,37	,26	,36	,42	7,51
G-GRAND TOTAL	12 137	909	3 171	9 663	14 653	11 363	24 337	30 368	43 483	49 602	13 822	9 584	11 812	18 179	253 083
%L	4,79	,35	1,25	3,81	5,78	4,48	9,61	11,99	17,18	19,59	5,46	3,78	4,66	7,18	100,00
%C	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
%T	4,79	,35	1,25	3,81	5,78	4,48	9,61	11,99	17,18	19,59	5,46	3,78	4,66	7,18	100,00

CONCLUSION

En guise de conclusion il peut être utile de faire ressortir les traits dominants que nous ont révélés les résultats de ce sondage.

- Il y a une nette dominance numérique des personnes handicapées mentales sur les autres catégories de déficience que nous avons regroupées pour des fins de simplification (53% vs 46%).

- La répartition des sexes chez les personnes handicapées en formation est à l'inverse de ce que l'on observe chez les non-handicapés (H: 56% vs F: 43%).

- La répartition des groupes d'âges des personnes handicapées se compare très bien à celle que l'on retrouve chez les adultes non handicapés.

- Il y a quasi parité de niveau de scolarité aux niveaux des 8-9-10^{e} années entre les personnes handicapées et les non-handicapées. Cependant la proportion des personnes handicapées ayant 7 ans et moins de scolarité est effarante, soit 66,20% contre 15,98% chez les non-handicapés. Une distance importante existe aussi aux niveaux des 11^{e} et 12^{e} années (11,48% vs 36,77%) de même qu'au-delà de 13 années de scolarité (1,45% vs 21,08%).

- Un dernier objet de différenciation importante réside dans le type de formation poursuivie.

Les personnes handicapées ont une nette tendance à poursuivre une formation générale à temps plein ou à temps partiel (les hommes étant plus enclins comme second choix à la formation générale à temps plein tandis que les femmes penchent vers la formation générale à temps partiel) et accordent plus de place que les hommes à l'éducation populaire (32% vs 16%).

Enfin les personnes handicapées de l'un et l'autre sexes sont littéralement absentes de toute formation professionnelle si on compare leur taux de participation à celui que l'on peut retrouver chez les non-handicapés (formation professionnelle temps plein: 1,62% vs 7,78%; formation professionnelle temps partiel: 2,20% vs 19,36%).

SONDAGE POSTAL

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

DGEA/C/82-49

Québec, le 25 janvier 1983

AUX DIRECTEURS(TRICES)
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES,
DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Objet: Sondage postal au sujet des personnes handicapées adultes, ayant reçu des services éducatifs d'un SEA d'une commission scolaire

Madame,

Monsieur,

En décembre 1981, se tenait le Sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée.

De plus, depuis trois ans, la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) a subventionné quelques commissions scolaires (SEA) pour mener des projets exploratoires auprès de cette clientèle.

Compte tenu de ce qui précède, il nous est apparu important de faire le point d'ici juin 1983 sur l'ensemble des interventions et des services offerts aux personnes handicapées adultes, d'autant plus que nous ne disposons pas de données complètes nous permettant de tracer un portrait fidèle de la situation dans l'ensemble des commissions scolaires.

Les informations que vous nous communiquerez à cet égard nous permettront d'établir la problématique de cette clientèle afin de tracer les lignes d'un plan d'action devant être mis au point cette année.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 11 février prochain, en utilisant l'enveloppe de retour qui vous est fournie.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à entrer en communication avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

Guibert Fortin (418) 643-5267
Lino Mastriani (418) 643-6565

Je vous remercie de votre bienveillante collaboration en cette matière et vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André Beaudet

ANDRÉ BEAUDET
Directeur intérimaire
Service de la recherche, développement
et reconnaissance

Informations

1. La période de référence de toutes les questions du présent sondage se situe entre le 1er juillet 1982 et le 31 décembre 1982.

2. Le répondant ou la répondante indiqué sur le questionnaire sera la personne avec qui l'on pourra communiquer pour obtenir des éclaircissements additionnels sur les réponses, si cela s'avérait nécessaire par la suite.

3. Notre intention actuelle est de dénombrer les personnes handicapées adultes dans tous les types de formation pouvant être dispensés par votre service d'éducation des adultes. Pour ce faire voici une liste des types à couvrir:

   - formation générale à temps plein et à temps partiel
   - formation professionnelle à temps plein et à temps partiel
   - formation en industrie
   - formation préparatoire à l'emploi
   - transition au travail
   - éducation populaire
   - alphabétisation

   (N.B. exclure tout ce qui se rattache au support aux groupes d'action communautaire)

4. Quelques questions exigent que l'on identifie le type de déficience relié à une personne handicapée ou en cause lors d'interventions particulières auprès de ces personnes. Voici la liste des déficiences et des codes à utiliser pour répondre à ces questions. Vous trouverez dans les pages suivantes une définition détaillée de chaque déficience.

A1	déficience mentale profonde
A2	déficience mentale sévère
A3	déficience mentale moyenne
A4	déficience mentale légère
B	déficience psychopathologique
C	déficience visuelle
D	déficience auditive
E	déficience de la parole
F	déficience motrice
G	déficiences multiples. (Lorsqu'une personne est atteinte de plusieurs déficiences ci-haut mentionnées.)

5. Au besoin nous vous incitons à ajouter des feuilles additionnelles si l'espace alloué vous apparaît insuffisant.

TYPOLOGIE DES DEFICIENCES

(Tiré de: L'intégration de la personne handicapée. Etat de situation: Les conférences socio-économiques du Québec, Gouvernement du Québec, 1981)

DEFICIENCE MENTALE

La déficience mentale se manifeste par un fonctionnement intellectuel général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant la période de croissance.

Les personnes ayant une déficience mentale présentent une lenteur d'apprentissage telle qu'elles ne peuvent généralement pas accomplir des tâches requises à leur autonomie.

On distingue quatre degrés de déficience mentale basés sur une évaluation du quotient intellectuel:

1) La déficience mentale profonde (QI: 0-20) correspond au groupe le plus atteint;
2) La déficience mentale sévère (QI: 20-34) réfère aux personnes capables d'acquérir des habitudes de comportement grâce à un apprentissage systématique;
3) La déficience mentale moyenne (QI: 35-49). Ces personnes apprennent des modes de communication simples, les habitudes d'hygiène et de sécurité ainsi que des activités manuelles simples mais ne parviennent pas à maîtriser la lecture et le calcul arithmétique;
4) La déficience mentale légère (QI: 50-70). Ces personnes maîtrisent des activités manuelles, la lecture et le calcul grâce à des techniques d'éducation spécialisée. Elles peuvent également s'adapter et se conformer aux règles sociales de leur milieu.

(D'après "International Classification of Impairments, Disabilities and Handicaps", Organisation mondiale de la santé, 1980).

DEFICIENCE AUDITIVE

La première constatation à ce sujet est la diversité des définitions utilisées actuellement par les programmes s'adressant aux personnes handicapées auditives. Inspirée du système de classification de l'Organisation mondiale de la santé, cette définition fait la distinction entre déficience, incapacité et handicap.

La déficience auditive est une perte, malformation ou anomalie de structure ou de fonction du système auditif.

L'incapacité d'audition découle directement de la déficience auditive. Elle a deux volets: l'incapacité d'entendre des sons qui s'évalue en termes de décibels, dans la meilleure oreille et l'incapacité de discrimination qui s'évalue en fonction de l'audition, de la compréhension et de la composition de la parole.

L'incapacité de communication découle de l'incapacité d'audition puisque la personne est limitée dans la réception du message verbal. Ainsi, tout le processus de communication est court-circuité.

Le handicap auditif découle de l'incapacité de l'individu à communiquer et se définit comme la limitation de cet individu à jouer des rôles sociaux en conformité avec les valeurs sociales et culturelles de son milieu.

DEFICIENCE DE LA PAROLE

Il existe une quantité importante de personnes atteintes de troubles de la communication verbale c'est-à-dire de troubles de langage ou de la parole, à l'état isolé, en ce sens que leur déficience n'est liée à aucun type de déficience soit auditive, organique, motrice ou mentale.

DEFICIENCE PSYCHOPATHOLOGIQUE

La déficience psychopathologique correspond à des troubles émotionnels ou psychiques et perceptuels pouvant être causés par divers facteurs organiques ou environnementaux, ou leur combinaison, et qui se manifeste chez l'enfant ou l'adulte par des problèmes à moyen ou à long terme à assumer son épanouissement personnel dans son milieu.

Les personnes dont le handicap est d'ordre psychopathologique sont celles qui après une période de traitements médicaux et de réadaptation n'ont pu recouvrer leur autonomie de telle sorte qu'elles ont besoin d'un ensemble de services de soutien pour accomplir des activités quotidiennes nécessaires à une intégration sociale.

DEFICIENCE VISUELLE

On sait rarement qu'une bonne partie des personnes déficientes visuelles ne sont pas complètement aveugles. Voir ne serait-ce que des ombres ou des formes est totalement différent de ne rien voir du tout. L'adaptation et le mode d'autonomie sont différents. Une déficience visuelle ne peut donc être reconnue qu'après un traitement avec appareillage (verres ou lunettes). En voici la définition:

> Une personne présente une déficience visuelle lorsque après correction de lentilles ophtalmiques appropriées à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à + 3,00 dioptries, elle a une acuité visuelle de chaque oeil d'au plus 6/21, ou un champ de vision de chaque oeil inférieur à 60° dans les méridiens 180° et 90°.

DEFICIENCE MOTRICE

La personne atteinte d'une déficience motrice est celle qui présente des troubles ou des séquelles d'ordre musculo-squelettique ou sensori-moteur appartenant à une des catégories suivantes:

1/ les personnes qui ont des atteintes au cerveau appelées encéphalopatiques. On y retrouve les personnes ayant eu un accident cérébro-vasculaire (exemple: hémiplégie), les personnes ayant une paralysie cérébrale, une atteinte au cerveau d'origine congénitale ou traumatique;

2/ les personnes qui ont des atteintes à la moelle épinière appelées myélopathiques. Ceci correspond aux paraplégies, aux quadraplégies acquises par traumatisme et le spina bifida d'origine congénitale;

3/ les personnes dont le système nerveux est atteint sans qu'on puisse vraiment, dans l'état actuel des connaissances, localiser le niveau de l'atteinte par rapport à l'encéphale ou à la moelle: ce sont des maladies du système nerveux central (SNC). Elles peuvent être héréditaires comme les ataxies ou acquises comme la sclérose en plaques ou la maladie de Parkinson;

4/ les personnes ayant une perte "d'intégrité" anatomique laquelle peut être congénitale (absence de membres) ou consécutive à un traumatisme (amputation);

5/ les personnes qui ont des lésions ou des maladies des muscles, appelées myopathiques. Elles peuvent être d'origine congénitale (dystrophie musculaire) ou acquises (poliomyélite);

6/ les personnes qui ont des atteintes aux articulations, appelées arthropathiques. Ces atteintes peuvent être congénitales ou acquises et correspondent aux maladies arthritiques et rhumatismales;

7/ les personnes qui ont des lésions nerveuses périphériques, appelées neuropathiques. Ces lésions sont acquises.

SONDAGE SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES ET DES CLIENTÈLES PÉRIPHÉRIQUES

Nom de la commission scolaire _____

_____

Nom du répondant ou de la répondante _____ Fonction _____

Numéro de téléphone: code régional ( ) _____

1.0 En vous référant à l'ensemble des types de formation possibles énumérés sur la feuille ci-jointe intitulée "Informations", est-ce qu'une ou des personnes handicapées adultes ont bénéficié des services éducatifs au service d'éducation des adultes entre le 1er juillet et le 31 décembre 1982 ? Veuillez cocher votre réponse dans la case appropriée.

Oui ☐ Veuillez passer à la question no 2

Non ☐ Veuillez passer à la question no 5

2.0 Liste des personnes handicapées adultes

Pouvez-vous nous indiquer ci-après la liste des personnes handicapées adultes inscrites à des activités éducatives, en indiquant le code permanent fourni au moment de l'inscription (DMC 1-5) et en précisant le type de déficience à l'aide des codes fournis sur la feuille ci-jointe intitulée "Informations".

	Nom de famille	Prénom usuel	Code permanent	Type de déficience
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				
25.				
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				
33.				
34.				
35.				
36.				
37.				
38.				
39.				
40.				

Si vous avez plus de 40 personnes, veuillez poursuivre votre énumération sur une feuille distincte.

3.0 Les ressources humaines

Avez-vous eu à fournir du personnel spécialisé qui ne serait pas requis s'il s'agissait d'adultes non handicapés (ex.: interprète gestuel... orthophoniste, orthopédagogue)

Type de déficience	Type de personnel	Nombre	Total d'heures
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Remarques

4.0 Les ressources matérielles

4.1 Avez-vous eu à acquérir du matériel didactique spécial en raison d'une déficience. Veuillez les énumérer en précisant la nature, le nombre, le coût, et qui en a assumé le coût. Veuillez indiquer le type de déficience correspondant au matériel didactique énuméré, en utilisant le code fourni sur la feuille d'informations.

Type de déficience	Matériel didactique	Quantité	Coût	Payé par
_____	_____	_____	_____ $	_____
_____	_____	_____	_____ $	_____
_____	_____	_____	_____ $	_____
_____	_____	_____	_____ $	_____
_____	_____	_____	_____ $	_____
_____	_____	_____	_____ $	_____

Remarques

4.2 Avez-vous eu à acquérir des appareils ou équipements spéciaux en raison d'une déficience. Veuillez les énumérer en indiquant la déficience, la nature de l'appareil ou de l'équipement, la quantité, le coût et qui en a assumé la dépense.

Type de déficience	Appareil/équipement	Quantité	Coût total	Payé par

Remarques

4.3 Avez-vous eu à faire effectuer des aménagements spéciaux aux édifices ou locaux pour les adapter aux personnes handicapées adultes ?

Pouvez-vous les énumérer, en indiquant le type de déficience en cause, la nature de l'aménagement, le coût total de chaque aménagement et qui en a assumé la dépense.

Type de déficience	Nature de l'aménagement	Coût total	Payé par

Remarques

4.4 Avez-vous eu à fournir un support spécial en matière de transport de personnes handicapées adultes ?

Pouvez-vous fournir ces renseignements, en indiquant le type de déficience en cause, la nature du support fourni, le nombre de personnes touchées, le coût total et qui en a assumé la dépense.

Type de déficience	Nature du support	Nombre de personnes	Coût total	Payé par

Remarques

5.0 Les services d'accueil et de référence

5.1 Avez-vous dispensé des services d'accueil et de référence spécifiquement à des groupes ou des personnes handicapées adultes ?

Oui ☐ Veuillez passer à la question 5.2

Non ☐ Veuillez passer à la question 6.0

5.2 Dans l'affirmative, pouvez-vous en préciser la nature, le nombre de personnes touchées et la durée respective des services.

Nature du service dispensé	Nombre de personnes	Durée en heures

Remarques

6.0 Les clientèles périphériques

Les clientèles périphériques sont des personnes ou des groupes qui sont en contact direct avec la personne handicapée adulte. Il peut s'agir des proches parents eux-mêmes, d'associations de parents, de bénévoles, de personnels oeuvrant dans des établissements de santé, des affaires sociales, du milieu du travail, etc.

6.1 Durant la période de juillet à décembre 1982, avez-vous réalisé des activités éducatives (exception faite du support à des groupes d'animation communautaire) auprès de ces clientèles ? Veuillez cocher votre réponse dans la case appropriée ?

Oui ☐ Veuillez passer à la question 6.2

Non ☐ Veuillez passer à la question no 7.0

6.2 Dans l'affirmative, pouvez-vous indiquer pour chaque activité éducative à qui elle était destinée, le nombre de personnes inscrites, le titre et sa durée ?

Titre de l'activité	Durée en heures	Genre de clientèle visée	Nombre de personnes

Remarques

7.0 Les problèmes des personnes handicapées adultes en formation

En général, quels sont les principaux problèmes ou obstacles que vous rencontrez actuellement dans les divers services à rendre à la clientèle des personnes handicapées adultes ? Veuillez les énumérer brièvement en distinguant les problèmes ou obstacles d'ordre général de ceux s'appliquant à l'une ou l'autre déficience, s'il y a lieu.

8.0 Si vous avez à améliorer les services offerts aux personnes handicapées adultes, quelles sont les mesures que vous jugez les plus souhaitables à cet égard ? Veuillez les énumérer brièvement en distinguant les mesures d'ordre général de celles s'appliquant à l'une ou l'autre déficience, s'il y a lieu.

9.0 Commentaires

Avez-vous d'autres observations que vous souhaitez porter à notre connaissance à propos des personnes handicapées adultes ?

Merci de votre collaboration !

PARTIE IV

RAPPORT DE LA CONSULTATION DE LA DGEA AUPRÈS DES MILIEUX INTÉRESSÉS À LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

TABLE DES MATIÈRES

		Page
PARTIE V -	RAPPORT DE LA CONSULTATION DE LA DGEA AUPRÈS DES MILIEUX INTÉRESSÉS À LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES	205
1.0	INTRODUCTION	211
2.0	LE CADRE ET LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION	211
	La constitution des groupes	211
	Les modalités de la consultation	212
3.0	LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION	214
3.1	Les résultats enregistrés quant aux "problèmes"	215
3.2.	Observations	218
3.2.1	Généralités	218
3.2.2	Particularités	219
3.2.3	Les énoncés de problèmes du groupe D (0-19 points)	220
3.3	Conclusion	220
4.0	LES RÉSULTATS ENREGISTRÉS QUANT AUX "SOLUTIONS"	221
RANG:	premier	225
RANG:	deuxième	226
RANG:	troisième	227
RANG:	quatrième	228
RANG:	cinquième	229
RANG:	sixième	230

Page

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES 231

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES FORMATEURS (TRICES) 232

PROBLÈME SIGNIFICATIF POUR LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES 232

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES DEA . . . 232

ANNEXE 1

. LETTRE DE CONVOCATION AUX RENCONTRES DE CONSULTATION 235

. HORAIRE DE LA JOURNÉE 237

. LISTE DES ÉNONCÉS DE PROBLÈMES 241

. LISTE DE SOLUTIONS POSSIBLES 253

ANNEXE 2

COMPTES RENDUS DES SEPT RENCONTRES DE CONSULTATION EFFECTUÉES 263

Formatrices et formateurs des SEA
Montréal, 18 août 1983 265

Associations des personnes handicapées
Montréal, 19 août 1983 275

Professionnels de la DGEA
Québec, 22 août 1983 287

Ministère de l'Éducation
Québec, 23 août 1983 297

Ministères et organismes
Québec, 24 août 1983 309

Directeurs, SEA
Montréal, 25 août 1983 323

Conseillers pédagogiques
Montréal, 26 août 1983 335

LISTE DES TABLEAUX

Page

TABLEAU 1:

Résultats bruts quant à l'importance relative des énoncés de "problèmes" 216

TABLEAU 2:

Ordre d'importance des énoncés de problèmes (selon le rang). 217

TABLEAU 3:

Groupes ayant retenu des énoncés de problèmes prioritaires 218

TABLEAU 4:

Nombre d'énoncés de solutions/par problème abordé/par groupe 222

1.0 INTRODUCTION

Après avoir effectué les diverses études requises dans le cours de nos travaux, il nous est apparu utile de consulter divers groupes susceptibles de nous fournir un avis éclairé sur l'importance relative de divers problèmes et de diverses solutions pour le développement d'actions éducatives au bénéfice des personnes handicapées adultes.

Les avis recueillis par nous selon des modalités que nous décrirons plus loin, pourraient éclairer les preneurs de décisions de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), en faisant apparaître les convergences des divers groupes quant à des objets précis et des différences particulières explicables selon l'angle à partir duquel se situe chaque groupe consulté.

2.0 LE CADRE ET LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION

La constitution des groupes

Nous avons opté pour la constitution de sept groupes distincts d'environ dix personnes chacun.

- Un groupe serait composé de représentants d'associations provinciales de personnes handicapées; en ayant le souci d'une présence des personnes représentant des handicapés mentaux, sensoriels (auditifs, visuels) et de handicapés physiques;

- au niveau des services d'éducation des adultes des commissions scolaires, trois groupes distincts seraient prévus: un groupe formé de formateurs(trices) en lien direct de service avec des personnes handicapées, un groupe de conseillers pédagogiques et un groupe de gestionnaires, les directeurs ou coordonnateurs de l'éducation des adultes;

- un cinquième groupe réunirait des représentants de diverses instances du ministère de l'éducation ayant à transiger avec ce dossier soit au niveau des adultes, soit au niveau des jeunes, ou les deux à la fois;

- un sixième groupe serait formé à partir de professionnels de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) ayant une action directe ou indirecte sur cette clientèle;

- enfin un groupe serait constitué de représentants de ministères et organismes gouvernementaux ayant à oeuvrer avec l'une ou l'autre partie de la clientèle des personnes handicapées adultes.

On retrouvera au début des comptes rendus de chaque rencontre la liste des personnes présentes à ces ateliers et leur provenance organisationnelle.

Là où cela était possible, nous avons tenu à veiller à ce que chaque type de déficience ait ses porte-parole. De même, nous avons-nous appliqué un critère de provenance de diverses régions administratives au niveau des commissions scolaires en plus de voir à une saine représentation de projets dits subventionnés par rapport aux autres oeuvrant dans un contexte différent.

Une fois l'ensemble de ces critères appliqués, on peut cependant formuler après coup deux remarques: les OVEP abordés dans notre rapport n'ont pas fait l'objet d'un groupe de consultation. Il s'agit donc d'un volet quasi absent de cette quatrième partie du rapport. De plus, lors de la rencontre avec les représentants d'associations, le volet des personnes handicapées mentales est faiblement représenté quant on connaît l'importance numérique de ce secteur. En effet, le représentant de l'Association canadienne de la santé mentale n'a pu prendre part aux délibérations; ce qui aurait pu rendre visible la présence du point de vue des personnes affectées de déficiences psychopathologiques entre autres.

Les modalités de la consultation

Nous avons choisi de limiter les délibérations à une journée par groupe. Chaque personne avait préalablement reçu un extrait du présent rapport. Celui-ci ne devait pas être discuté comme tel mais uniquement servir comme toile de fond aux décisions à prendre.

Comme l'indique l'horaire de la journée fourni en annexe, cet atelier était constitué de deux parties distinctes.

La première portait sur une liste formée de trente énoncés de problèmes tirés essentiellement du rapport rédigé à ce jour.

La seconde portait sur les solutions possibles en regard de chaque problème retenu par un groupe donné.

Pour ce faire, nous avons opté pour une démarche non interactive, c'est-à-dire minimisant les échanges sur l'adhésion personnelle de chaque personne à un énoncé de problème ou de solution. A cet effet, nous avons adopté sensiblement la démarche dite "TGN" (Technique du groupe nominal). Il s'agit essentiellement d'une technique de prise de décision où à partir d'une question, les participants en viennent à faire un choix limité de réponses parmi un ensemble de "possibles".

I - Dans notre cas, nous avons posé la question apparaissant sur la page première du document "Problèmes". Après avoir révisé un par un chacun des trente énoncés, et avoir précisé le sens de chacun pour en avoir une compréhension univoque, chaque participant fut invité à retenir, individuellement, cinq énoncés parmi les trente. Les choix individuels sont inscrits sur cinq fiches distinctes. Par la suite, on invite chacun à donner une valeur à chaque énoncé qu'il a retenu en alternant entre l'énoncé le plus important (valeur, 5 points) et l'énoncé le moins important (valeur, 1 point) et ainsi de suite.

Le cumul des points est rendu visible à tous et il permet de faire ressortir au premier tour (sinon au deuxième) un ordre de priorité issu de l'ensemble des personnes.

C'est avec cette liste des cinq choix d'énoncés de problèmes que s'amorcera la seconde phase, axée sur les solutions.

II - Contrairement à l'étape antérieure, nous n'avons pas ici de liste fermée de solutions. Tout au plus avons-nous fourni une liste possible de solutions puisées dans le rapport.

Chaque personne après un moment de travail personnel est invitée à formuler un énoncé de solution se rattachant au problème x... L'énoncé est formulé sous la forme d'une recommandation qui précise à la fois son destinataire, l'objet de la recommandation, etc. Encore une fois, les participants(es) n'ont pas à faire connaître leur adhésion ou non à telle ou telle proposition. Tout au plus, s'assure-t-on que chaque personne comprend bien l'énoncé formulé quitte à y ajouter ce qui en précisera le sens.

Au terme de ce travail de collecte de toutes les solutions possibles pour chaque problème retenu par le groupe, une relecture est effectuée et chaque participant est invité à retenir la solution qu'il juge la plus adéquate. Son vote est signifié sur une fiche.

Le dépouillement des votes permet de désigner celle qui fut l'objet du soutien de la majorité des participants du groupe.

Ainsi obtient-on généralement une solution prépondérante pour chacun des problèmes ayant été examinés par un groupe donné.

À la fin, une courte période d'échanges permet un retour sur les travaux accomplis durant la journée.

Cette démarche a été retenue pour deux motifs: elle force à effectuer des choix. Sa mécanique est contraignante à cet égard. De plus, elle minimise autant que faire se peut, les jeux d'influence où quelques ténors occupent le terrain devant quelques participants parfois plus effacés. Elle tend à être plus "égalitaire".

Mentionnons avant de terminer que chaque groupe a été soumis invariablement aux mêmes règles du jeu. Ceci permettrait selon nous de comparer les résultats obtenus par chacun des groupes. C'est ce que nous ferons dans les lignes qui suivent.

3.0 LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Au total soixante-deux personnes ont participé aux rencontres de consultation et elles se répartissent ainsi:

11	formateurs/formatrices
10	conseillers(ères) pédagogiques
10	directeurs de SEA
6	représentants du MEQ
7	professionnels(les) de la DGEA
8	représentants de ministères et organismes
10	représentants(es) d'associations
Total 62	

3.1 Les résultats enregistrés quant aux "problèmes"

A partir de la liste des trente énoncés fournis, et en respectant la consigne où chaque personne allouait une valeur allant du plus important énoncé (5 points) jusqu'au moins important (1 point) on obtient pour l'ensemble des groupes le tableau suivant des résultats.

TABLEAU 1: Résultats bruts quant à l'importance relative des énoncés de "problèmes"

Énoncé no	CS						Ass.		Total des points
	F	C.P.	DEA	MEQ	DGEA	M & O			
1	1			(8)	5	5	1	=	20
2	2	(20)	6	(13)	(17)	5	(19)	=	63
3	1		4				7	=	12
4	3	4	3			8	9	=	27
5	5				5		4	=	14
6					4		(11)	=	15
7	2	(16)	(12)	(8)		(27)	4	=	69
8		6	(21)	4	1	(10)	(10)	=	52
9	5	2	1	4	1	2		=	15
10	6	12	7	(8)	2	(24)	5	=	65
11			3				3	=	6
12			1		3	4	(14)	=	22
13		3			5		(10)	=	18
14	10	6	2	1			8	=	27
15	5		2					=	7
16	(19)	(20)	(15)	(14)	(10)	5		=	83
17	(21)	(24)	(12)	4	(12)	(13)	4	=	90
18	(35)	7	6	1		4	4	=	57
19	(17)	10	4	7	(9)	3	(13)	=	63
20	2	(20)	9	2	(13)		4	=	50
21		5		6	5	2	4	=	22
22	2	5	5		2	2	4	=	20
23					4			=	4
24								=	0
25			1					=	1
26	6	9	(14)	3	4	3	6	=	45
27		4	4	4	3	4		=	19
28			1				1	=	2
29			3	1			2	=	6
30	(17)	6	(14)				3	=	40

( ): les chiffres en parenthèses correspondent à un choix jugé prioritaire par le groupe.

Nous avons converti ces résultats bruts en les classant par rang, en les regroupant de la manière suivante: le groupe A est constitué des énoncés ayant obtenu 60 points et plus, le groupe B de 40 à 59 points, le groupe C de 20 à 39 points et le groupe D de 0 à 19 points.

TABLEAU 2: ordre d'importance des énoncés de problèmes (selon le rang)

A - 60 points et plus	Total des points obtenus	Rang
Énoncé no		
17 - object., éval, des apprentissages	90	1
16 - diagnostic des besoins (local,régional)	83	2
7 - accueil et référence	69	3
10 - faible participation à la FP	65	4
19 - perfectionnement des formateurs	63	5
2 - caractéristiques des PHA	63	5
B - 40 à 59 points		
18 - matériel didactique	57	6
8 - intégration des PHA	52	7
20 - associer les proches...	50	8
26 - MEQ-MAS	45	9
30 - durée du financement	40	10
C - 20 à 39 points		
4 - ressources financières des PHA	27	11
14 - absence de spécialistes	27	11
21 - intégr. aux act. communautaires	22	12
12 - aides techniques	22	12
22 - 13 SEA subv. sur 79	20	13
1 - taux de participation à l'éducation	20	13
D - 0 à 19 points		
27 - plans d'organisation	19	14
13 - interprètes visuels/aides techniques	18	15
9 - composition des groupes	15	16
6 - accès aux lieux de formation	15	16
5 - transport	14	17
3 - sous-scolarisation des PHA	12	18
15 - ratio formateur/PHA	7	19
11 - formation à distance	6	20
29 - mécanisme de consultation	6	20
23 - OVEP: les handicapés mentaux sous-représentés	4	21
28 - abs. carte nationale	2	22
25 - recherches sur les PHA	1	23
24 - OVEP: faible part du budget	0	24

TABLEAU 3: groupes ayant retenu des énoncés de problèmes prioritaires

	Énoncés						
	17	16	7	10	19	2	Total
Formateurs	X	X			X		3
Conseillers péd.	X	X	X			X	4
DEA	X	X	X		X		4
MEQ		X	X	X		X	4
DGEA	X	X				X	3
Minist. et organ.	X		X	X			3
Associations					X	X	2

3.2.0 Observations

3.2.1 Généralités

Les énoncés de problèmes jugés les plus importants par l'ensemble des personnes et des groupes consultés portent à la fois sur certains préalables à la formation (diagnostic des besoins au plan local et régional no 16, accueil et référence no 7) et sur la formation proprement dite: (no 17: des objectifs et l'évaluation des apprentissages). Le souci de tenir compte de certaines caractéristiques des personnes handicapées (no 2) et de leur faible présence en formation professionnelle (no 10) ajoute autant de zones où un développement s'avère impérieux. Notons enfin que le perfectionnement des formateurs est relevé comme important par l'ensemble de ces personnes (no 19).

Parmi le groupe des énoncés du second groupe ayant obtenu de 40 à 59 points, on peut relever la mention du no 18 portant sur le matériel didactique qui a été très fortement retenu par les formateurs mais n'a pas été jugé prioritaire par aucun autre groupe. Par contre, le no 8 portant sur les difficultés d'intégration des personnes handicapées a été retenu comme prioritaire

3.2.1 (suite)

par trois groupes distincts et a fait l'objet d'énoncés de solution chez les DEA, les représentants de ministères et organismes ainsi que les associations de personnes handicapées.

3.2.2 Particularités

Au-delà de ce qui est jugé le plus important par l'ensemble des personnes et des groupes consultés, un examen plus attentif des données fournies par chaque groupe permet de mettre à jour des problèmes perçus comme très sensibles du point de vue de ceux qui les ont énoncés. Tout plan d'action soucieux d'être circonstancié se devrait d'en tenir compte. Ainsi par exemple, comme nous venons de le signaler, les formateurs sont très sensibles aux problèmes reliés au matériel didactique (no 18). Les directeurs des services d'éducation des adultes sont également soucieux d'améliorer la stabilité du financement des projets (no 30) et d'oeuvrer dans un contexte où le partage des mandats MEQ-MAS est mieux défini (no 26). Dans le cas des personnes handicapées, représentées par leurs associations, ce sont les problèmes d'accès aux lieux de formation (no 6), de fourniture d'aides techniques (no 12) et de ressources humaines tels les interprètes visuels et les aides physiques (no 13) ainsi que l'aide financière aux individus (no 4) qui sont névralgiques.

En ce qui a trait aux conseillers pédagogiques (dont la majorité a des projets où se retrouvent des personnes handicapées mentales), il n'est pas surprenant de les voir juger important le fait d'associer les proches (no 20) dans toute stratégie éducative pour cette clientèle. Enfin les représentants du ministère de l'Éducation se sont montrés plus sensibles que d'autres groupes à la faible participation des personnes handicapées à la formation (no 1).

En résumé, même si des problèmes ont été communément identifiés comme très importants par une pluralité des personnes consultées, il n'est pas inutile, croyons-nous, de conserver dans ce portrait global les énoncés qui caractérisent certaines difficultés vivement ressenties par l'un ou l'autre groupe particulier. On ne saurait passer sous silence ces particularités au moment d'élaborer un plan d'action en matière de formation auprès des personnes handicapées adultes.

3.2.3 Les énoncés de problèmes du groupe D (0-19 points)

Étant donné que ces groupes ne comportaient pas de représentants des OVEP, il est compréhensible que les problèmes de cet ordre aient reçu peu d'attention. Certains autres semblent avoir été perçus comme relevant de juridictions externes à la DEA: par exemple, l'accès aux lieux de formation, le transport des personnes handicapées. D'autres relèvent de préoccupations assez spécialisées: exemple: formation à distance (no 11), recherches sur les personnes handicapées adultes (no 25). De façon plus étonnante, il apparaît surprenant que la sous-scolarisation (no 3) ne mobilise pas les acteurs autour du constat d'une nécessaire action en cette matière. Quant aux énoncés faisant état de l'absence de plans d'organisation (no 27); d'une carte nationale (no 28) et d'un mécanisme de consultation (no 29), ils indiquent peut-être le caractère prématuré de ces mesures ou strictement leur impertinence en éducation des adultes, contrairement au secteur des jeunes.

3.3 Conclusion

Pour conclure cette partie ayant trait à l'énoncé des problèmes, nous vous fournissons la liste des six problèmes jugés les plus importants par l'ensemble des groupes consultés, et ceci par ordre décroissant d'importance.

17) Pour les programmes actuels spécifiques aux personnes handicapées, les objectifs d'apprentissage sont souvent imprécis, peu observables et les instruments d'évaluation pour apprécier les capacités des apprenants sont souvent inexistants (instruments pouvant servir au début de la formation, durant la formation et à la fin de celle-ci).

16) Il manque de méthodes, techniques et d'outils pour recueillir et analyser les besoins de l'ensemble des personnes handicapées dans le territoire desservi par la commission scolaire.

7) Il n'y a pas de service particulier aux PHA en accueil et référence dans les services d'éducation des adultes (SEA) des commissions scolaires.

10) Les personnes handicapées sont absentes de la formation professionnelle, de la formation préparatoire à l'emploi et de transition-travail.

3.3 (suite)

10) . en formation professionnelle tant les hommes que les femmes handicapés sont sous-représentés:

Temps plein - 1,62% vs 7,78% adultes non handicapés

Temps partiel - 2,20% vs 19,36% " " "

. en FPE et dans les T. au travail: ils sont rarissimes.

19) Les formateurs intervenant auprès des personnes handicapées (regroupées) requièrent du perfectionnement de même que ceux qui ont (ou auraient) à aider une personne handicapée en formation parmi un groupe d'adultes non handicapés.

2) Les personnes handicapées adultes ont tendance à avoir certaines des caractéristiques suivantes: perception négative de soi, dépendance envers l'entourage, faible motivation, information pauvre, sous-scolarisation, difficulté d'être rejointes par les réseaux formels d'éducation...

4.0 LES RÉSULTATS ENREGISTRÉS QUANT AUX "SOLUTIONS"

Chacun des groupes consultés a eu à élaborer des solutions sous forme de proposition pour chaque problème jugé important par ce même groupe. Deux groupes (DEA - assoc.) ont eu six problèmes à traiter au lieu de cinq convenus, parce que deux problèmes occupaient un même rang.

Parmi les trente problèmes possibles, 16 furent retenus et traités par l'ensemble des groupes. Quant aux énoncés de solution, leur nombre varie d'un minimum de vingt-trois (assoc.) jusqu'à un maximum de trente (DGEA). On retrouvera sur le tableau suivant le détail de ces informations.

TABLEAU 4: nombre d'énoncés de solutions/par problème abordé/par groupe

Groupe / Énoncé	F	CP	DEA	MEQ	DGEA	M.O.	Assoc.	Total
1				5				5
2		6		5	7		5	23
3								-
4						4		4
5								-
6							5	5
7		2	1	3		10		16
8			7			3	6	16
9								9
10				8		8		16
11								-
12							3	3
13							2	2
14								-
15								-
16	5	5	3	5	6			24
17	8	4	5		6	3		26
18	5							5
19	5				4		2	11
20		8			7			15
21								-
22								-
23								-
24								-
25								-
26			4					4
27								-
28								-
29								-
30	4		5					9
Total	27	25	25	26	30	28	23	

On retrouvera dans les pages qui suivent les énoncés de solutions correspondant aux six problèmes jugés les plus importants par l'ensemble des soixante-deux personnes consultées. Par la suite, nous présenterons les problèmes significatifs pour certains groupes particuliers.

RANG: premier

17) Pour les programmes actuels spécifiques aux personnes handicapées, les objectifs d'apprentissage sont souvent imprécis, peu observables et les instruments d'évaluation pour apprécier les capacités des apprenants sont souvent inexistants (instruments pouvant servir au début de la formation, durant la formation et à la fin de celle-ci).

. (f) 17.7 Qu'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée
  . une banque d'objectifs, de programmes;
  . de matériel didactique ou d'outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux PHA; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production (ou l'adaptation) de matériel neuf.

. (DGEA) 17.4 Idem

. (c.p.) 17.4 Que la DGEA dispense du perfectionnement périodique aux conseillers(ères) pédagogiques pour que ceux-ci puissent agir comme multiplicateurs(trices) en matière d'élaboration d'objectifs et d'évaluation des apprentissages.

. (DEA) 17.2 Que la DGEA s'approprie les programmes existant au niveau des organismes et que l'on mette l'accent pour développer les outils d'évaluation des apprentissages requis.

. (M+O) 17.1 Que les cours destinés aux PHA aient les mêmes objectifs que ceux pour les adultes non handicapés.

Remarques: l'énoncé de solution 17.7 a été également repris intégralement par le groupe des professionnels de la DGEA. On peut dire dans une certaine mesure que le 17.2, produit par le DEA, va dans le même sens, même si son étendue est moindre. Quant à l'énoncé produit par les conseillers pédagogiques il privilégie une stratégie axée sur le perfectionnement où ceux-ci occuperaient un rôle majeur.

RANG: deuxième

16) Il manque de méthodes, techniques et d'outils pour recueillir et analyser les besoins de l'ensemble des personnes handicapées dans le territoire desservi par la commission scolaire.

. (F) 16.1 Que la DGEA et le MAS mettent à la disposition des SEA les outils, instruments et spécialistes pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque CS.

. (c.p.) 16.1 Qu'au niveau local et/ou régional les SEA initient la conception auprès des autres partenaires (MAS) quant à l'analyse des besoins et que la DGEA supporte techniquement cette action (grilles de travail, outils...).

. (DGEA) 16.2 Que pour effectuer le diagnostic, l'on crée une table de concertation locale regroupant les représentants des organismes du milieu préoccupés par cette clientèle; que l'on mette en commun les recherches pour arriver à un plan d'action commun.

. (MEQ) 16.1 Que la DGEA répertorie les instruments existants et mette à la disposition des SEA les outils et les instruments utiles pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque CS.

. (DGEA) 16.2 Que l'on forme les personnes (SEA ou milieu) à utiliser les méthodes et techniques de diagnostic de besoins.

Remarques: (F, MEQ, DGEA) donnent un rôle d'initiateur à la DGEA appuyé parfois par le MAS. Dans les énoncés produits par les conseillers pédagogiques et les directeurs de SEA, l'initiative est plutôt laissée au plan local/régional où le MAS et la DGEA sont mis à contribution dans des rôles distincts.

RANG: troisième

7) Il n'y a pas de service particulier aux PHA en accueil et référence dans les services d'éducation des adultes (SEA) des commissions scolaires.

. (c.p.) 7.2 Que la DGEA continue d'implanter les services d'accueil et de référence (avec le support technique et financier) et que chaque SEA mette sur pied des services d'accueil et de référence adaptés aux PHA.

. (DEA) 7.1 Que les personnes chargées de l'accueil et référence soient sensibilisées à la situation particulière des SEA et que l'on adapte les pratiques actuelles en fonction d'elles (PHA).

. (MEQ) 7.2 Que les professionnels(les) responsables des services d'accueil et référence soient sensibilisés aux caractéristiques des PHA, ainsi qu'aux ressources et organismes existants (OPHQ, CRA CA...) et que l'on voie à leur fournir des instruments et les démarches appropriées au niveau de l'accueil.

. (M-O) 7.4 Que le professionnel désigné dans chaque SEA effectue l'évaluation des besoins, l'élaboration d'un plan d'action, voie à l'intégration des PHA et assure le suivi. Qu'un budget spécifique soit disponible aux fins d'aide technique.

Remarques: deux énoncés sur quatre (DEA - MEQ) privilégient la sensibilisation des personnels affectés à l'A/R aux caractéristiques particulières de cette clientèle et aux ressources pertinentes à ce phénomène.

Une seule semble créer un nouveau rôle (M + O) ayant trait à l'évaluation des besoins tel que mis en avant par certains textes de l'OPHQ.

RANG: quatrième

10) Les personnes handicapées sont absentes de la formation professionnelle, de la formation préparatoire à l'emploi et de transition au travail

. en formation professionnelle tant les hommes que les femmes handicapés sont sous-représentés:

Temps plein - 1,62% vs 7,78% adultes non handicapés;
Temps partiel - 2,20% vs 19,36% " " "

. en FPE et dans les T. au travail: ils sont rarissimes.

. (MEQ) 10.7 Qu'à la Direction de la formation professionnelle (DGFA) on désigne un responsable permanent du dossier de la personne handicapée adulte; qu'il ait à proposer les mesures nécessaires pour accroître la participation des PHA à la formation professionnelle, à leur mise en oeuvre et à assurer leur suivi en collaboration avec le responsable s'occupant de la formation générale et socioculturelle.

. (M + O) 10.1 Que la CEIC réserve des places aux PHA dans le cadre des cours portés à l'Annexe fédérale-provinciale. (Les PHA pourraient être référés par les CFP ou les CTQ)

Remarque: un élément commun aux deux énoncés est le fait de mettre en oeuvre des mesures pour accroître la quantité de personnes handicapées en formation professionnelle.

RANG: cinquième

19) Les formateurs intervenant auprès des personnes handicapées (regroupées) requièrent du perfectionnement de même que ceux qui ont (ou auraient) à aider une personne handicapée en formation parmi un groupe d'adultes non handicapés.

. (F) 19.1 Que la DGEA organise le perfectionnement au plan provincial en collaboration avec les organismes ayant l'expertise nécessaire (collèges, universités, associations, instituts...).

. (DGEA) 19.4 Que la DGEA assure la coordination de l'offre et de la demande de perfectionnement des formateurs d'adultes agissant auprès des PHA.

. (Assoc.) 19.2 Que la DGEA et les CS mettent sur pied des sessions de sensibilisation et de formation pour les formateurs(trices) intervenant auprès des PHA et cela, en collaboration avec les organismes ou associations de PHA pour chaque type de handicap.

Remarque: L'analyse des énoncés ici présentés révèle un rôle de coordination dévolu à la DGEA en matière de perfectionnement, en collaboration avec les CS et les associations.

RANG: sixième

2) Les personnes handicapées adultes ont tendance à avoir certaines des caractéristiques suivantes: perception négative de soi, dépendance envers l'entourage, faible motivation, information pauvre, sous-scolarisation, difficulté d'être rejointes par les réseaux formels d'éducation...

. (c.p.) 2.5 Que les SEA encouragés par la DGEA, établissent des comités régionaux de consultation où les PHA pourront elles-mêmes élaborer des moyens réalistes pour pallier les problématiques soulevées.

. (MEQ) 2.4* Que la DGEA offre des sessions de perfectionnement (sensibilisation) aux formateurs(trices) sur les caractéristisques propres aux PHA afin de résoudre les sur-handicaps des PHA (perception négative de soi, faible motivation...)

. (MEQ) 2.4 Que la programmation destinée aux PHA et aux proches comporte des objectifs et des stratégies d'enseignement qui visent la disparition de ces caractéristiques négatives.

. (MEQ) 2.5 Que la DGEA mette sur pied différents programmes visant à briser l'isolement des PHA (programmes de soutien aux associations, favoriser la publicisation des services offerts par les SEA).

. (DGEA) 2.2 Que les SEA et le réseau du MAS(DSC, CLSC) se concertent pour dépister les PHA. Que l'on sensibilise les associations diverses (ex.: Lions, etc.) afin de rejoindre les PHA.

, (Assoc.) 2.2 Que les associations de PHA en collaboration avec les CS et la DGEA (appui financier) élaborent des cours et des activités dont les programmes tiennent compte du vécu et des difficultés partiulières des PHA et ayant pour but l'affirmation de soi, l'autonomie et l'intégration totale des PHA.

* Ce groupe (MEQ) a présenté trois propositions à voix égales.

Remarques: l'examen des énoncés fait apparaître des voies multiples de solutions:

- des efforts pour rejoindre les PHA; les dépister (DGEA) (c.p) (MEQ, 25);
- des programmes qui prennent en compte ces caractéristiques pour les inclure dans les objectifs de formateur (MEQ, 2.4, assoc.);
- une sensibilisation du personnel ayant à travailler avec les PHA (MEQ, 2.2).

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

Problème: 6 Les personnes handicapées (physiques et visuelles) rencontrent des problèmes d'accès aux lieux de formation.

Solution: 6.5 Que le MEQ exige des CS qu'elles rendent accessibles les lieux de formation aux PHA et fournissent les ressources financières requises, en tenant compte des divers types de handicaps.

Problème: 12 Il manque d'aides techniques (équipements spécialisés) pour faciliter l'apprentissage de personnes affectées de diverses déficiences.

Solution: 12.3 Que la DGEA encourage la création de centres de distribution d'équipements requis pour la formation des PHA au niveau des CS selon les divers types de handicaps (ex.: déf. auditive: téléscripteur; déf. visuelle, télévisionneuse, calculatrice parlante, dactylo braille; déf. motrice, dactylo adaptée...)

Problème: 13 Les ressources financières pour fournir un ou des interprètes gestuels pour les handicapés auditifs sont absentes, ainsi que les aides physiques pour les handicapés physiques.

Solutions: 13.1 Que la DGEA fasse les pressions requises pour la mise sur pied d'un programme de formation en langage visuel (gestuel et oral) au niveau postsecondaire.

13.2 Que les règles financières de la DGEA soient amendées afin de permettre l'engagement d'interprètes visuels (déf. audit.) et d'aides physiques (déf. motrice) et que les sommes réservées à cette fin soient clairement identifiées.

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES FORMATEURS(TRICES)

Problème: 18 Le matériel didactique requis dans les programmes actuels de formation est inexistant ou inadéquat (quand il existe).

Il n'y a pas de soutien financier significatif pour développer le matériel didactique requis et pas de soutien pour aider les enseignants dans le choix du matériel disponible sur le marché.

Solution: 18.2 Que la DGEA débloque des fonds pour créer ou acquérir du matériel didactique pour les PHA.

PROBLÈME SIGNIFICATIF POUR LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Problème: 20 Il est difficile d'associer les proches (parents ou substituts) de la personne handicapée (mentale) pour aider celle-ci dans ses apprentissages tant à l'école, qu'au domicile ou dans la collectivité.

Le transfert des apprentissages est difficile sans ce support.

Solution: 20.3 Que le SEA développe un modèle d'intervention associatif avec les parents leur permettant de participer ainsi à toutes les phases de l'offre de services faite aux PHA (ex.: plublicité. A/R, évaluation...) de façon à poursuivre certains aspects de la formation au-delà du SEA.

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS POUR LES DEA

Problème: 30 Le financement de la formation pour les PHA ne dure qu'une année, ce qui est trop court pour une planification adéquate pour une clientèle à besoins spéciaux comme celle-ci.

Solution: 30.4 Que la DGEA maintienne les projets spéciaux et qu'il y ait une allocation de ressources non transférables réparties auprès de chaque SEA pour les PHA.

Problème: 26 Il existe une confusion des mandats entre les réseaux de l'éducation et des Affaires sociales et on note une absence de partage des responsabilités entre eux quant aux personnes handicapées adultes.

Solution: 26.3 Que la DGEA veille à préciser le rôle du MEQ vs le MAS en ce qui a trait aux PHA dans la future politique d'éducation des adultes.

ANNEXE 1

- Lettre de convocation aux rencontres de consultation
- Horaire de la journée
- Liste des énoncés de problèmes
- Liste de solutions possibles

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

Québec, le 8 août 1983

Objet: Document de travail sur la formation des personnes handicapées adultes

Madame,
Monsieur,

Tel que nous vous l'annoncions dans une lettre antérieure, nous vous faisons parvenir un extrait d'un rapport portant sur la formation des personnes handicapées adultes.

Ce rapport ne sera pas discuté comme tel lors des échanges prévus avec vous au cours des prochaines semaines. Cependant nous compterons sur le fait que vous en aurez pris connaissance suffisamment pour participer aux discussions que nous tiendrons.

L'objet même de la journée de travail à laquelle vous participerez sera de faire ressortir dans un premier temps un "nombre limité de problèmes majeurs" auxquels nous devrions nous attaquer en priorité pour favoriser la formation des personnes handicapées adultes au niveau secondaire. Dans un second temps, une fois dégagée cette liste de problèmes majeurs, nous examinerons un certain nombre de mesures susceptibles de corriger l'état de situation relevé, dressé précédemment.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles, n'hésitez pas à entrer en communication avec les soussignés.

Veuillez recevoir nos salutations les meilleures.

Guibert Fortin, tél. 643-5267
Lino Mastriani, tél. 643-6565

par: Huguette McLean

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

HORAIRE DE LA JOURNÉE

09:00: Mot de bienvenue et présentation des participant(e)s.

09:15:
- Bref rappel des travaux réalisés à la DGEA en 82-83.
- Informations sur les objectifs de cette journée de consultation.
- Informations sur les suites de cette journée...

09:30: Présentation de la démarche. (1ère et 2e parties).

09:45: 1ère partie.

Pause.

11:45: Fin de la première partie - lunch. (Cafétéria).

13:30: 2e partie.

15:00: Pause.

15:15: (Suite).

16:00: Conclusion de la journée/commentaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
DES ADULTES

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

Guibert Portin/Lino Mastriani

Août 1983

LISTE DES ÉNONCÉS DE PROBLÈMES

QUESTIONS

I - PROBLÈMES

COMMENTAIRES

De votre point de vue (...) et à partir de la liste fournie ... quels sont les cinq (5) problèmes les plus importants de la formation des personnes handicapées adultes auxquels devraient consacrer ses énergies et ressources la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) et ses partenaires au cours des prochaines années ?

/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/
/

I - PROBLÈMES

COMMENTAIRES

1) Faible participation à l'éducation

Les personnes handicapées adultes en formation représentent 1,93% des adultes poursuivant des études au niveau des commissions scolaires, alors qu'elles représentent 5% de la population en général.

*Source: Rapport III, 15

2) Les personnes handicapées adultes ont tendance à avoir certaines des caractéristiques suivantes: perception négative de soi, dépendance envers l'entourage, faible motivation, information pauvre, sous-scolarisation, difficulté d'être rejointes par les réseaux formels d'éducation ...

Source: Rapport III, 53

3) Les personnes handicapées adultes en formation sont sous-scolarisées;

66,20% ont moins de 7 ans de scolarité vs 15,98% chez les autres adultes;

12,39% ont 8 à 12 ans de scolarité vs 62,85% chez les autres adultes;

1,45% ont 13 ans de scolarité et plus vs 21,08% chez les autres adultes.

Source: Rapport III, 84, 85, 86

* Renvoie à la version préliminaire du présent rapport (août 1983).

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

4) Les PHA sont largement bénéficiaires de l'aide sociale et ont des ressources personnelles qui freinent leur accès à la formation.

Par contre, la DGAFE qui accorde des bourses aux personnes handicapées, a dépensé 993 632 $ en 1982-1983 alors que son budget autorisé à ce chapitre était de 1 200 000 $.

Source: Rapports II, 16; III, 53

---

5) Les PHA rencontrent des difficultés de transport pour participer à la formation.

Source: Rapports II, 57; III, 33, 53

---

6) Les personnes handicapées (physiques et visuelles) rencontrent des problèmes d'accès aux lieux de formation.

Source: Rapport III, 28, 53, 57

---

7) Il n'y a pas de service particulier aux PHA en Accueil et référence dans les services d'éducation des adultes (SEA) des commissions scolaires.

Source: Rapport II, 24

---

8) Il est très rare que des personnes handicapées soient intégrées dans des classes régulières d'adultes non handicapés.

La même tendance existe quant à l'intégration de personnes handicapées mentales avec des personnes affectées de handicaps physiques ou sensoriels

Source: Rapports II, 56, bis, 57; IV, 7

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

9) Il est difficile de composer des groupes d'apprentissage de même niveau de capacité et souples quant aux rythmes variés d'apprentissage.

Source: Rapport III, 56 bis.

---

10) Les personnes handicapées sont absentes de la formation professionnelle, de la formation préparatoire à l'emploi et de transition au travail

. en formation professionnelle tant les hommes que les femmes handicapés sont sous-représentés:

Temps plein - 1,62% vs 7,78% adultes non handicapés;
Temps partiel- 2,20% vs 19,36% " "

. en FPE et dans les T. au travail: ils sont rarissimes.

Source: Rapports II, 25, 26, 60; III, 70

---

11) En formation à distance (cours par correspondance), on n'a pas d'indice laissant supposer que les personnes handicapées en sont usagers.
Source: Rapport II, 18

---

12) Il manque d'aides techniques (équipements spécialisés) pour faciliter l'apprentissage de personnes affectées de diverses déficiences.

Source: Rapport III, 25, 55

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

13) Les ressources financières pour fournir un ou des interprètes gestuels pour les handicapés auditifs sont absentes.

Source: Rapport III, 54, 57

---

14) On note l'absence des spécialistes nécessaires pour intervenir auprès des PHA: orthophonistes, ergothérapeuthes, physiothérapeuthes, conseillers en orientation...

Source: Rapport III, 54

---

15) Les ratios actuels (nombre de formateurs/nombre de personnes handicapées) sont trop élevés.

Source: Rapport III, 54

---

16) Il manque de méthodes, techniques et d'outils pour recueillir et analyser les besoins de l'ensemble des personne handicapées dans le territoire desservi par la commission scolaire.

Source: Rapport IV, 5

---

17) Pour les programmes actuels spécifiques aux personnes handicapées, les objectifs d'apprentissage sont souvent imprécis, peu observables et les instruments d'évaluation pour apprécier les capacités des apprenants sont souvent inexistants (instruments pouvant servir au début de la formation, durant la formation et à la fin de celle-ci).

Source: Rapports III, 55; IV, 6

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

18) Le matériel didactique requis dans les programmes actuels de formation est inexistant ou inadéquat (quand il existe).

Il n'y a pas de soutien financier significatif pour développer le matériel didactique requis et pas de soutien pour aider les enseignants dans le choix du matériel disponible sur le marché.

Source: Rapports III, 21, 55; II, 10

---

19) Les formateurs intervenant auprès des personnes handicapées (regroupées) requièrent du perfectionnement de même que ceux qui ont (ou auraient) à aider une personne handicapée en formation parmi un groupe d'adultes non handicapés.

Source: Rapport II, 15, 57, 61

---

20) Il est difficile d'associer les proches (parents ou substituts) de la personne handicapée (mentale) pour aider celle-ci dans ses apprentissages tant à l'école, qu'au domicile ou dans la collectivité.

Le transfert des apprentissages est difficile sans ce support.

Source: Rapports III, 51; IV, 7

---

21) Les programmes de formation pour les personnes handicapées mentales n'offrent pas suffisamment d'attention à l'intégration aux activités communautaires (loisir, travail ...).

Source: Rapport IV, 7

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

22) Les SEA subventionnés par la DGEA pour offrir de la formation aux personnes handicapées sont au nombre de 13, sur une possibilité de 79.

---

23) La répartition des clientèles des projets de type OVEP laisse entrevoir une faible représentation des clientèles handicapées mentales

17,6%	(A.B)
45,5%	(C,D,E,F,G)
36,9%	parents, bénévoles, population en général

Source: Rapport II, 37

---

24) Les projets portant sur les personnes handicapées, financés dans le cadre des OVEP représentent 7,36% du nombre des projets OVEP et seulement 2,89% du budget total correspondant.

Source: Rapport II, 28

---

25) Les recherches subventionnées par le MEQ et menées surtout dans les collèges et les universités sur les personnes handicapées portent rarement sur les adultes handicapés. (Même dans le secteur des jeunes, 12 projets sur 18 portent sur les handicapés sensoriels).

Source: Rapport II, 22

I - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

26) Il existe une confusion des mandats entre les réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales et on note une absence de partage des responsabilités entre eux quant aux personnes handicapées adultes.

Source: Rapports II, 3; III, 52

---

27) Pour chaque type de handicap, on note une absence de plans d'organisation des services éducatifs aux PHA pour l'ensemble du territoire québécois.

Source: Rapport II, 2

---

28) On note l'absence d'une carte nationale des services spécialisés aux personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 2

---

29) On note l'absence d'un mécanisme permanent de consultation pouvant aviser périodiquement la DGEA en matière de formation des personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 2

---

30) Le financement de la formation pour les PHA ne dure qu'une année, ce qui est trop court pour une planification adéquate pour une clientèle à besoins spéciaux comme celle-ci.

II - PROBLÈMES (suite)

COMMENTAIRES

Nous n'avons pas retenu le problème général du manque de ressources financières, préférant reléguer à des problèmes plus précis requérant des ressources, exemples:

- bourses aux individus;
- transport;
- aménagement des lieux;
- ratios;
- développement de programmes (outils);
- développement de matériel didactique;
- perfectionnement des formateurs;
- aides techniques (interprètes gestuels);
- spécialistes requis;
- recherche;
- etc.

LISTE DE SOLUTIONS POSSIBLES

II - SOLUTIONS

De votre point de vue (...)

Quelles sont les mesures que devraient mettre en oeuvre la DGEA et ses partenaires en matière de formation des personnes handicapées adultes pour corriger chacun des cinq (5) problèmes ici retenus au cours des prochaines années ?

COMMENTAIRES

II - SOLUTIONS

COMMENTAIRES

1) Que ...
Que chaque SEA des CS développe des stratégies adéquates pour recruter un plus grand nombre de personnes handicapées adultes.

Source: Rapport III, 62

---

4) Que la DGAFE prenne l'initiative pour informer les personnes handicapées adultes et les organismes de promotion des possibilités d'aide financière à des fins de formation.

Source: Rapport II, 16

---

6) Que le MEQ facilite l'accès des PHA aux lieux de formation par des modifications architecturales (et autres) en octroyant les ressources financières requises.

Source: Rapport III, 60

---

7) Que chaque SEA mette en place des services d'Accueil et de référence adaptés à la clientèle des PHA.

Source: Rapport III, 62

---

8) Que dans chaque CS on tende dans toute la mesure du possible à intégrer les PHA dans des groupes réguliers d'adultes.

Source: Rapport III, 62

II - SOLUTIONS (suite)

COMMENTAIRES

10.1 Que dans les cours dits de "Transition au travail, on fixe un nombre de places réservées aux femmes handicapées.

Source: Rapport II, 26

10.2 FPE - que dans les groupes constitués en FPE on réserve un nombre de places défini pour accueillir des personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 25

10.3 Qu'à la Direction de la formation professionnelle (DGEA) on désigne un responsable permanent du dossier de la personne handicapée adulte; qu'il ait à proposer les mesures nécessaires pour accroître la participation des PHA à la formation professionnelle, à leur mise en oeuvre et à assurer leur suivi en collaboration avec le responsable s'occupant de la formation générale et socioculturelle.

Source: Rapport II, 60

10.4 Que la DGEA voie à assurer 5% de places disponibles en alpha pour les personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 23

---

11) Que la DCC dénombre les personnes handicapées qu'elle sert et leurs caractéristiques, qu'elle identifie les obstacles posés à l'accès à la formation à distance et mette en oeuvre les mesures nécessaires à la participation des PHA à cette formation.

Source: Rapport II, 19

II - SOLUTIONS (suite)

COMMENTAIRES

13) Que les règles financières soient amendées pour permettre l'engagement des interprètes gestuels requis pour les handicapés auditifs.

Source: Rapport III, 61

---

14) Qu'une entente MEQ-MAS soit conçue pour permettre l'utilisation de spécialistes du réseau des affaires sociales (ergoth., physioth., audio ...).

Source: Rapport III, 61

---

15) Que le ratio (formateur/PHA) soit abaissé à 1/6.

Source: Rapport III, 60

---

16) Que la DGEA mette à la disposition des SEA les outils et instruments utiles pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque CS.

Source: Rapport III, 61

---

17) Que la DGEA voit à la dispensation d'un perfectionnement pour les formateurs en matière d'élaboration d'objectifs et d'évaluation des apprentissages.

Source: Rapport IV, 6

II - SOLUTIONS (suite)

COMMENTAIRES

17.1 Que la DGEA, avec le concours de quelques SEA expérimentés voie à la conception d'un programme standard au plan provincial en formation à l'autonomie de la personne handicapée mentale (obj./instr. d'éval./matériel didactique).

Source: Rapport IV, 6

17.2 Qu'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée une banque:- d'objectifs de programmes;
- de matériel didactique ou outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux personnes handicapées adultes; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production ou l'adaptation du matériel neuf.

Source: Rapport III, 62

17.3 Que la DGEA investisse dans la mise au point d'outils d'évaluation des besoins individuels d'apprentissage en s'appuyant sur des expériences ayant eu lieu dans des SEA (Sault-St-Louis, Mille Iles ...) et à la Direction de l'évaluation pédagogique (DGDP).

Source: Rapports II, 9; III, 61; IV, 8

---

18) Que la DGEA, au besoin s'associe à la DGME pour produire les documents audio-visuels requis dans les programmes: qu'elle réexamine systématiquement les productions déjà effectuées à la DMD ou s'associe au besoin dans des productions futures; qu'elle puisse subventionner des éditeurs intéressés à produire des documents destinés aux PHA.

Source: Rapport II, 12, 18

II - SOLUTIONS (suite)

COMMENTAIRES

19) DGEA - identifier ressources/thèmes/besoins

Que la DGEA assure la coordination de l'offre et de la demande de perfectionnement des formateurs d'adultes agissant auprès des PHA

Source: Rapport II, 61

---

20) Que la DGEA soutienne les efforts visant à développer des stratégies associant les proches des PHA (m) en diffusant les résultats des expériences menées à ce sujet.

Source: Rapport III, 59

---

25) Que la DGEA répertorie les personnes, les organismes et les établissements intéressés à mener des recherches au sujet des adultes handicapés, qu'elle soutienne financièrement de telles recherches et crée les conditions favorables à leur réinvestissement par des praticiens auprès des PHA.

Source: Rapport II, 22

---

26) Que les mécanismes appropriés pour un partage des responsabilités entre le MEQ (DGEA) et le MAS soient mis en oeuvre en ce qui a trait à la formation des personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II

II - SOLUTIONS (suite)

COMMENTAIRES

27) Que la DGEA mette au point les plans d'organisation des services éducatifs aux PHA en collaboration avec la DGDP.

Source: Rapport II, 2

---

28) Que la DGEA et les commissions scolaires élaborent conjointement une carte des services spécialisés, en tenant compte dans la mesure du possible de ce qui a été mis au point à la DGDP.

Source: Rapport II

---

29) Comité consultatif pour aviser la DGEA.

Que la DGEA crée un organisme consultatif constitué de représentants des personnes handicapées et des représentants du réseau de l'éducation aux adultes, pour l'aviser en matière de formation des adultes.

Source: Rapport II

---

30) Que le financement des projets spéciaux pour PHA s'étale sur au moins 3 ans.

Source: Rapports IV, 8 v.a; III, 60,63

ANNEXE 2

COMPTES RENDUS DES SEPT RENCONTRES DE CONSULTATION EFFECTUÉES

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(Formatrices et formateurs des SEA)

Montréal, 18 août 1983

PARTICIPANTS	FONCTION	CS	CLIENTÈLE
Denis McCullough	DEA	Bedford	p.d.m.
Marjolaine Dubé-Goyet	Form.	Lanaudière	p.d.m.l.m. p.d.m.l.
Jacques Poirier	C.P.	Bas Saint-Laurent	p.h.ph.
Maurice Boivin	C.P.	Papineau	n/d
Guylaine Fortin	Form.	Vieilles-Forges	p.h.ph. p.d.m.l.
Marguerite Weryko	An. Comm.	CEPGM	ben. et ex.- ben. s. psy.
Marie Biguë	Form.	Harricana	p.d.m.l et phy.
Thérèsa Brosseau	C.P.	Lakeshore- Baldwin-Cartier	(alpha) p.d.m. (int. so. cul.)
Guylaine Gagnon	Form.	Péninsule	p.d.m.
Suzelle St-Onge	Form.	Grand-Portage	p.d.m.
Guylaine Lapointe	Form.	Pierre-Neveu	multi.

Animation: Guibert Fortin, Lino Mastriani

PREMIÈRE PARTIE - Problèmes (formateurs)

No énoncé*	Résultat du vote	No énoncé	Résultat du vote
1	1	16	19 (4,5,4,4,2)
2	2	17	21 (1,1,3,3,2,4,5,2)
3	1	18	35 (4,5,5,5,3,5,3,5)
4	3	19	17 (3,4,5,4,1)
5	5 (2,3)	20	2 (1,1)
6		21	
7	2	22	2
8		23	
9	5 (3,2)	24	
10	6 (1,1,4)	25	
11		26	6 (5,1)
12		27	
13		28	
14	10 (2,3,1,4)	29	
15	5	30	17 (3,4,2,5,3)

Ordre d'importance obtenu: énoncés nos 18, 17, 16, 19, 30

* Chaque numéro renvoie à la liste des 30 énoncés problèmes fournie en annexe.

DEUXIÈME PARTIE

Répartition des choix prioritaires de solution - formateurs
(11 personnes)

Problème no	Solution no								
	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
16	5*	0	4	1	1	-	-	-	11
17	2	1	1	1	2	0	4*	0	11
18	1	4*	3	1	2	-	-	-	11
19	4*	0	3	1	3	-	-	-	11
30	5*	0	2	-	4	-	-	-	11

NOTE: problème: renvoie à la liste des 30 "problèmes" fournie en annexe
solution: renvoie à la liste produite par le groupe pour chacun des cinq problèmes retenus par ce groupe.

* Indique le choix de la majorité.

Liste des énoncés de solutions

PROBLÈME NO 16: diagnostic des besoins

1)* Que la DGEA et le MAS mettent à la disposition des SEA les outils, instruments et spécialistes pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque commission scolaire.

2) Que la DGEA facilite l'accès au matériel du MAS relatif au diagnostic des besoins.

3) Que la DGEA forme une table provinciale formée des responsables de la DGEA et des responsables des CS pour travailler sur les problèmes de diagnostic relatifs aux PHA.

4) Que les SEA des CS aient accès aux banques de données sur les clientèles des divers ministères et organismes afin d'effectuer un meilleur diagnostic.

5) Que le SEA de la CS établisse des contacts avec les institutions et associations de sa région pour établir les diagnostics.

---

* Indique le choix prioritaire du groupe

PROBLÈME NO 17: objectifs et évaluation des apprentissages

1) Que la DGEA en collaboration avec des spécialistes (docimologues...) élabore ou réajuste les programmes actuels suite aux remarques des formateurs oeuvrant sur le terrain en collaboration avec ceux-ci.

2) Que la DGEA développe des outils d'évaluation dans le but de reconnaître les acquis de formation (i.e. attestations de capacités).

3) Qu'au plan local, les formateurs et les conseillers pédagogiques de chaque SEA de CS définissent des objectifs et des instruments d'évaluation adéquats pour les PHA.

4) Que les formateurs s'allient aux spécialistes (ergothérapeuthes, orthophonistes, travailleurs sociaux) pour effectuer un bilan fonctionnel pour chaque personne handicapée adulte dans le but d'établir des objectifs d'apprentissage personnalisés.

5) Que la DGEA voie à la dispensation d'un perfectionnement pour les formateurs en matière d'élaboration d'objectifs et d'évaluation des apprentissages.

6) Que la DGEA, avec le concours de quelques SEA expérimentés, voie à la conception d'un programme standard au plan provincial à l'autonomie de la personne handicapée mentale.

7)* Qu'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée une banque -
- d'objectifs de programmes;
- de matériel didactique ou d'outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux PHA; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production (ou l'adaptation) de matériel neuf.

8) Que la DGEA investisse dans la mise au point d'outils d'évaluation des besoins individuels d'apprentissage en s'appuyant sur des expériences ayant eu lieu dans des SEA et à la Direction de l'évaluation pédagogique (DGDP).

---

* Indique le choix prioritaire du groupe.

PROBLÈME NO 18: matériel didactique

1) Que la DGEA forme une banque du matériel didactique existant.

2)* Que la DGEA débloque des fonds pour créer ou acquérir du matériel didactique pour les PHA.

3) Que la DGEA publie une liste (catalogue) du matériel didactique et en informe les conseillères et les conseillers pédagogiques.

4) Que la DGEA adapte le matériel pertinent des niveaux primaire et secondaire.

5) Que la DGEA s'associe à la DGME pour produire les documents audio-visuels requis dans les programmes, qu'elle réexamine systématiquement les productions déjà effectuées à la DMD ou s'associe au besoin dans des productions futures; qu'elle puisse subventionner des éditeurs intéressés à produire des documents destinés aux PHA.

---

* Indique le choix prioritaire du groupe.

PROBLÈME NO 19: perfectionnement des formatrices et des formateurs

1)* Que la DGEA organise le perfectionnement au plan provincial en collaboration avec les organismes ayant l'expertise nécessaire (les universités, les collèges, les associations, les instituts...).

2) Que la DGEA effectue une cueillette des besoins de perfectionnement auprès des formatrices, des formateurs et des autres personnels.

3) Que les ressources financières prévues pour le développement pédagogique soient augmentées pour permettre le perfectionnement des formatrices et des formateurs oeuvrant auprès des PHA.

4) Que les SEA se regroupent afin d'offrir du perfectionnement au niveau d'une grande région.

5) Que la DGEA assure la coordination de l'offre et de la demande de perfectionnement des formatrices et des formateurs d'adultes agissant auprès des PHA.

---

* Indique le choix prioritaire du groupe.

PROBLÈME NO 30: financement

1)* Que la DGEA établisse une subvention statutaire (ex.: animation communautaire).

2) Que la DGEA détermine un mode de financement pour les clientèles handicapées se rapprochant de la FPE et ce avec un ratio ressource humaine équivalent.

3) Que l'on envisage un financement conjoint des activités entre le MEQ et le MAS.

4) Que le financement des projets spéciaux de formation pour les PIA s'étale sur au moins trois ans avec une évaluation annuelle.

---

* Indique le choix prioritaire du groupe.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(Associations des personnes handicapées)

Montréal, 19 août 1983

PRÉSENCES

REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU QUÉBEC
Mme Céline Petit Jean

ASSOCIATION DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE DU QUÉBEC INC.
Louise Bousquet

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ADULTES AVEC DES PROBLÈMES AUDITIFS ET
LE CENTRE QUÉBÉCOIS POUR LA DÉFICIENCE AUDITIVE
Lisette Lamontagne - Joan Westland (Collège Dawson)

CIPHQ
Murielle Lebret

INSTITUT NATIONAL CANADIEN DES AVEUGLES
M. John Avon

ASSOCIATION MULTI-ETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC
Mme Luciana Soave - Mme Luna Bengio

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX
Louise Doré

ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES DU QUÉBEC
M. Gaétan Bourgoin

Animation: Guibert Fortin
Lino Matriani

PROBLÈMES

Commentaires

11) Les services de cours par correspondance ne possèdent pas de téléscripteurs (personnes sourdes).

18) Les micro-ordinateurs constituent un outil intéressant pour les personnes sourdes.

19) - Les problèmes d'attitudes et de comportements des intervenants(es) des SEA;
- sensibilisation aux caractéristiques des PHA.

12) et 13) Aide technique, physique pour personnes handicapées physiques.

Pers. déf. mentales d'autres nationalités; difficultés d'intégration accrues pour celles-ci.

PROBLÈMES

No énoncé*	Résultat du vote	No énoncé	Résultat du vote
1	1	16	
2	19 (4,5,3,1,1,5)	17	4 (2,2)
3	7 (5,2)	18	4 (1,3)
4	9 (5,2,2)	19	13 (1,3,1,1,2,5)
5	4 (4)	20	4
6	11 (4,3,4)	21	4
7	4 (2,2)	22	4
8	10 (5,5)	23	
9		24	
10	5 (5)	25	
11	3 (3)	26	6 (3,2,1)
12	14 (3,4,3,4)	27	
13	10 (5,5)	28	1 (1)
14	8 (4,1,3)	29	2 (2)
15		30	3 (3)

Ordre d'importance obtenu: énoncés nos 2, 12, 19, 6, 8, 13

* Chaque numéro renvoie à la liste des 30 énoncés de problèmes fournie en annexe.

SOLUTIONS (Résultats du vote des représentants d'associations)

Problèmes

2 Caractéristiques des PHA

Proposition	Vote
4 (2)	8
3	2

6 L'accès aux lieux

Proposition	Vote
5	10

8 L'intégration des PHA

Proposition	Vote
2	1
4	9

12 Les aides techniques

Proposition	Vote
3	10

13 Les interprètes en langage visuel et les aides physiques

Proposition	Vote
1 et 2	10

19 Le perfectionnement des formateurs(trices)

(2) LISTE DES ÉNONCÉS DE SOLUTIONS

Caractéristiques des PHA

1 - Que les organismes de PHA sensibilisent les PHA aux possibilités de programmes de formation.

2 - et 4*- Que les associations de PHA en collaboration avec les CS et la DGEA (appui financier) élaborent des cours et des activités dont les programmes tiennent compte du vécu et des difficultés particulières des PHA et ayant pour but l'affirmation de soi, l'autonomie et l'intégration totale des PHA.

3 - Que le MAS et le MEQ s'entendent pour mettre sur pied un service d'éducation à domicile de manière à accompagner la PHA dans son cheminement vers une plus grande autonomie pour en faciliter son intégration par le biais de modèles psycho-éducatifs et pédagogiques.

5 - Que les SEA des CS élaborent des cours spécifiques pour les handicapés auditifs.

6 - Que le MEQ, en collaboration avec les organismes de promotion et les CS, vise à informer les personnes handicapées sur les services éducatifs offerts au moyen des médias appropriés (radio, télévision ...).

N.B. Pour les personnes sourdes, contacter les associations.

---

* Choix prioritaire du groupe.

(6) L'ACCÈS AUX LIEUX

1 - Que les responsables des cours (CS) soient sensibilisés aux besoins particuliers des clientèles quant au choix des lieux où se donne la formation.

2 - Que l'accessibilité tienne compte de l'éclairage (h. visuels), de la signalisation et de la logique de la construction.

3 - que l'on installe des "optic ears" pour les handicapés auditifs.

4 - Que les rampes d'accès soient bien situées et bien identifiées dans les édifices fréquentés par les personnes handicapées physiques.

5* - Que le MEQ exige des CS qu'elles rendent accessibles les lieux de formation aux PHA et fournisse les ressources requises et cela, en tenant compte des divers types de handicaps.

(8) L'INTÉGRATION DES PHA

1 - Que l'on réduise le nombre d'adultes dans une classe où il y a des PHA.

2 - Qu'au début de sa formation une PHA soit regroupée avec d'autres PHA du même type de handicap; que plus tard elle s'intègre avec d'autres adultes non handicapés.

3 - Que chaque SEA (CS) ait comme politique d'intégrer les PHA à des groupes réguliers.

4* - Que les CS fassent une démarche d'intégration avec les PHA, les formateurs et les adultes non handicapés (étudiants) par la sensibilisation et l'information et que chaque SEA ait comme politique d'intégrer les PHA à des groupes réguliers.

5 - Que la DGFA fasse pression sur les SEA pour que les coûts d'inscription soient les mêmes que ceux payés par des adultes non handicapés.

6 - Que l'on offre la formation aux personnes handicapées mentales dans les mêmes édifices que les autres adultes, aux mêmes heures et que l'on favorise leurs contacts avec les adultes non handicapés.

(12) LES AIDES TECHNIQUES

1 - Que chaque SEA (CS) fournisse un téléscripteur et un micro-ordinateur pour les handicapés auditifs.

2 - Que chaque SEA des CS fournisse les aides techniques requises pour chaque type de handicap.

Exemple:	PH auditive	-	téléscripteur
	PH visuel	-	télévisionneuse, calculatrice parlante et les dactylos braille
	Ph physique	-	dactylo électrique et adaptée

3* - Que la DGEA encourage la création de centres de distribution d'équipement requis pour la formation des PHA au niveau des CS selon les divers types de handicaps (déf. auditive: téléscripteur; déf. visuelle: télévisionneuse, calculatrice parlante, dactylo braille; déf. motrice: dactylo adaptée.

(13) INTERPRÈTES EN LANGAGE GESTUEL ET LES AIDES PHYSIQUES

1* - Que la DGEA fasse les pressions requises pour la mise sur pied de programmes de formation en langage visuel (gestuel et oral) au niveau postsecondaire.

2 - Que les règles financières de la DGEA soient amendées afin de permettre l'engagement d'interprètes visuels (déf. auditive) et d'aides physiques (déf. motrice) et que les sommes réservées à cette fin soient clairement identifiées.

(19) LE PERFECTIONNEMENT DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS

1 - Que la DGEA voie au perfectionnement des formatrices et des formateurs tant au plan technique qu'au plan humain.

SUGGESTION: que les sommes consacrées aux adultes handicapés soient équivalentes au pourcentage des personnes HA dans la société québécoise (5%).

2*- Que la DGEA et les CS mettent sur pied des sessions de sensibilisation et de formation pour les formatrices et les formateurs intervenant avec des PHA et cela en collaboration avec les organismes ou associations de PHA pour chaque type de handicap.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(Professionnels de la DGEA)

Québec, 22 août 1983

CONSULTATION DES PROFESSIONNELS(LES) DE LA DGEA

Présences

Huguette Boily	-	famille
Guy Mercier	-	OVEP, ACSAC
Claude Comtois	-	FP
Nicole Verret	-	A/R, T.T.
Lisette Bédard	-	Français, langue maternelle
Jacques Bordage	-	Sciences et mathématiques
Martin Forest	-	Alphabétisation

Animation: Guibert Fortin, Lino Mastriani

RÉSULTATS DU VOTE AU NIVEAU DES PROBLÈMES

No énoncé	Résultat du vote	No énoncé	Résultat du vote
1	5	(4) 16	10 (2,2,3,3)
2	(1) 17 (3,5,4,5)	(3) 17	12 (3,4,5)
3		18	
4		(5) 19	9 (4,1,4)
5	5	(2) 20	13 (1,3,4,5)
6	4	21	5 (3,2)
7		22	2
8	1	23	4
9	1	24	
10	2	25	
11		26	4 (1,3)
12	3 (1,2)	27	3 (1,2)
13	5	28	
14		29	
15		30	

( ) = rang

SOLUTIONS

Résultats du vote

(2)	Vote
2.1*	2
2.2	3
2.3	1
2.4	1
2.5	-
2.6	-
2.7	-

(17)	Vote
17.1	2
17.2	1
17.3	0
17.4*	4
17.5	0
17.6	-

(20)	Vote
20.1	-
20.2	-
20.3*	3
20.4	1
20.5*	3
20.6	
20.7(A)	

(16)	Vote
16.1	2
16.2*	3
16.3	-
16.4	-
16.5	2
16.6	-

(19)	Vote
19.1	1
19.2	2
19.3	1
19.4*	3

* = choix de la majorité du groupe.

SOLUTIONS (professionnels de la DGEA)

Problème no 2: caractéristiques des PHA

2.1 Que l'on crée ou renforce les niveaux de communication entre les personnes handicapées adultes (PHA) et entre elles et le public en général. Que l'on favorise la création (ou le support de ceux qui existent) de lieux de regroupement (OPHQ, réseau de la DGEA, des CLSC...).

2.2* Que les SEA et les réseaux du MAS (DSC, CLSC) se concertent pour dépister les PHA. Que l'on sensibilise les associations diverses (Lions ...) afin de rejoindre les PHA.

2.3 Que les SEA, le MAS, les organismes bénévoles encouragent la mise en place de recherches-action au niveau des quartiers ou des localités, par type de handicap et milieux de vie homogènes.

2.4 Que l'on développe des outils pour le dépistage des PHA. Que les responsables de cette démarche soient les ministères ou organismes chargés d'un mandat précis (FP: CEIC, MMSR; adaptation, MAS...).

2.5 Que l'on sensibilise et informe les PHA par une campagne nationale par le biais des intervenants les plus directs. Que l'on déplace les services des SEA vers les PHA et leur milieu de vie.

2.6 Que soit assurée une complémentarité des mandats entre le MEQ et le MAS dans le but de favoriser le développement de l'autonomie et l'intégration des PHA.

2.7 Que l'on effectue une recherche sur les caractéristiques des personnes handicapées selon leur déficience particulière, de manière à offrir des services appropriés.

(16) Méthodes, techniques et les outils pour le diagnostic des besoins

16.1 Que l'analyse des besoins soit accompagnée de l'analyse des ressources. Diffuser les expériences concluantes en ce sens. Sensibiliser la population en général sur la problématique des personnes handicapées (en premier).

16.2 Que l'on forme les personnes (SEA ou milieu) à utiliser les méthodes et techniques de diagnostic de besoins.

16.3 Que l'on réalise (SEA ou milieu) des documents audio-visuels afin de sensibiliser la population et qui pourraient servir d'outils déclencheurs à l'intérieur d'un programme de formation.

16.4 Modèle de recherche-action (DGEA) entrepris par les SEA et les associations.

16.5 Que la DGEA mette à la disposition des SEA les outils et instruments utiles pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque CS.

Source: Rapport III, 61

Problème no 17: les objectifs d'apprentissage et leur évaluation

17.1 Que la DGEA assure une programmation-cadre en s'appuyant sur l'expertise des SEA et des autres intervenants (identifier et établir un ordre de priorités des objectifs et les outils d'évaluation).

17.2 Que la DGEA augmente son support financier aux groupes possédant l'expertise (SEA, organismes, associations), afin qu'ils élaborent des programmes ou renforcent leurs expertises en précisant les objectifs d'apprentissage et les méthodes d'évaluation correspondantes.

17.3 Que la DGEA, avec le concours de quelques SEA expérimentés voie à la conception d'un programme standard au plan provincial en formation à l'autonomie de la personne handicapée mentale (obj./instr. d'éval./matériel didactique).

Source: Rapport IV, 6

17.4* Qu'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée une banque:

- d'objectifs de programmes;
- de matériel didactique ou outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux personnes handicapées adultes; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production ou l'adaptation du matériel neuf.

Source: Rapport III, 62

17.5 Que la DGEA investisse dans la mise au point d'outils d'évaluation des besoins individuels d'apprentissage en s'appuyant sur des expériences ayant eu lieu dans des SEA (Sault-St-Louis, Mille Iles...) et à la Direction de l'évaluation pédagogique (DGDP).

Source: Rapports II, 9; III, 61; IV, 8

17.6 Que la DGEA voie à la dispensation d'un perfectionnement pour les formateurs en matière d'élaboration d'objectifs et d'évaluation des apprentissages.

Source: Rapport IV, 6

(19) Perfectionnement des formatrices et des formateurs

19.1 Que la DGEA voie à tenir des sessions destinées aux formateurs(trices) intervenant auprès des PHA en collaboration avec le MAS.

19.2 Que l'on identifie des éléments de base (attitude et comportements) et que la DGEA mette à la disposition du SFA des trousses de sensibilisation pour favoriser l'acquisition des attitudes de base (orientation).

19.3 Que la DGEA sensibilise les organismes de formation aux besoins ponctuels des formateurs(trices) intervenant auprès des PHA.

19.4* Que la DGEA assure la coordination de l'offre et de la demande de perfectionnement des formateurs(trices) d'adultes agissant auprès des PHA.

(20) Les clientèles périphériques

20.1 Que les SEA organisent des rencontres entre les parents et le personnel du SEA (formateurs(trices, conseiller(ère) pédagogique et spécialistes) et s'il y a lieu à l'intérieur des heures de formation afin de supporter les parents dans le but d'assurer un transfert des acquis.

20.2 Que l'on implique les clientèles périphériques au programme de formation des PHA; ce programme ayant cours dans les milieux de vie des PHA. Puis, que l'on intègre ces clientèles au processus même de formation.

20.3 Que l'on mène une campagne de sensibilisation et d'information auprès des clientèles périphériques (présence sur les lieux de formation).

20.4* Que l'on regroupe et sensibilise les parents d'adultes handicapés (même type de déficience) afin de favoriser la prise en charge (échanges) des parents par rapport à leur vécu.

20.5 Que l'on élabore en concertation avec le MAS un programme visant à supporter les parents d'adultes handicapés. Que les SEA diffusent leurs programmes par l'entremise du réseau du MAS et participent à la formation des professionnels(les) (MAS) qui oeuvrent à domicile afin qu'ils supportent les PHA et les familles.

20.6* Que la DGEA priorise les ressources du milieu (parents, bénévoles et associations) en supportant des projets visant à former ces ressources. Que la DGEA diffuse ces expériences ayant pour but, entre autres, le dépistage tant au niveau des PHA que des ressources.

20.7 Que la DGEA soutienne les efforts visant à développer des stratégies associant les proches des PHA (m) en diffusant les résultats des expériences menées à ce sujet.

Source: Rapport III, 59

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(ministère de l'Éducation)

Québec, 23 août 1983

Présences

M. Jacques Roberge	-	DGDP
M. Gilbert Préfontaine	-	DGAFE
M^me Paule Valade	-	DGME
M. Jean-Yves Roberge	-	DGDP (SAS), concert. (MEQ-MAS)
M. Alexandre Biron	-	DGDP (SAS) - déf. ment.
M. Rock Demers	-	DGDP (SAS) - déf. ment.

Animation: Guibert Fortin, Lino Mastriani

PROBLÈMES

Résultat du vote

Énoncé no		Résultat du vote	Énoncé no	Résultat du vote
(4)	1	8 (5,3)	17	4
(2)	2	13 (5,5,3)	18	1
	3		19	7 (5,2)
	4		20	2
	5		21	6 (3,3)
	6		22	
(5)	7	8 (3,4,1)	23	
	8	4 (3,1)	24	
	9	4	25	
(3)	10	8(2,4,2)	26	3 (2,1)
	11		27	4
	12		28	
	13		29	1 (1)
	14	1	30	
	15			
(1)	16	14 (4,5,5)		

( ) = rang

PROBLÈMES

Commentaires généraux recueillis

- L'absence d'un énoncé d'orientations de la DGEA en rapport avec la formation des PHA.

- La nécessaire continuité, la complémentarité des actions, des services entre le secteur primaire et secondaire et l'éducation des adultes.

- La notion d'âge pose un problème (21 ans). Est-il possible de les laisser dans le réseau du primaire et secondaire.

- La difficulté de rejoindre les PHA.

SOLUTIONS

Résultats du vote (6 personnes - MBQ)

16.1*	3		
16.2	2		
16.3	-		
16.4	1		
16.5	-		
		1.1	1
2.1	-	1.2*	3
2.2	2	1.3	-
2.3	-	1.4	-
2.4	2	1.5	2
2.5	2		
		7.1	1
10.1	1	7.2*	5
10.2	-	7.3	
10.3	1		
10.4	1		
10.5	1		
10.6	-		
10.7	2		
10.8			

* = choix de la majorité.

SOLUTIONS

16 - Diagnostic de besoins

16.1* Que la DGEA répertorie les instruments existants et mette à la disposition des SEA les outils et les instruments utiles pour effectuer une identification rigoureuse des besoins des PHA de chaque CS.

16.2 Que la DGEA en collaboration avec le MAS et en se référant à SIMEQ assure la mise en place d'une procédure annuelle d'identification régionale des PHA desservis par les CS.

Que la DGEA par questionnaires et entrevues (échantillons) précise les besoins des PHA.

16.3 Que la DGEA prépare un questionnaire d'évaluation de besoins et le soumette aux spécialistes du secteur primaire et secondaire.

16.4 Que la DGEA inventorie la totalité des PHA adultes au Québec et mette en place les outils pour l'évaluation des besoins.

16.5 Que l'inventaire des PHA se fasse via les organismes de promotion.

2 - Caractéristiques des PHA

2.1 Que les collèges et les universités fassent de la recherche sur les caractéristiques propres des PHA.

2.2 Que la DGEA offre des sessions de perfectionnement (sensibilisation) aux formateurs(trices) sur les caractéristiques propres des PHA afin de résoudre les sur-handicaps des PHA (perception négative de soi, faible motivation...).

2.3 Que les SEA tiennent compte des caractéristiques particulières aux PHA dans les services d'accueil et référence.

2.4 Que la programmation destinée aux PHA et aux proches comporte des objectifs et des stratégies d'enseignement qui visent la disparition de ces caractéristiques négatives.

2.5 Que la DGEA mette sur pied différents programmes visant à briser l'isolement des PHA (programme de soutien aux associations, favoriser la publication des services offerts par les SEA).

10 - Formation professionnelle

10.1 Que les RRMEQ fassent le lien avec les employeurs de leur région afin de déterminer les programmes de formation à mettre en place pour satisfaire à ces besoins.

10.2 Que la DGEA et le SAS identifient les diverses ressources de formation au travail et de possibilités d'embauche.

10.3 Que les SEA voient à l'orientation et l'information professionnelles des PHA.

10.4 Que les programmes de la DGEA destinés aux PHA (déf. ment.) contiennent un volet d'intégration au travail (recherche UL, form. prof.).

10.5 Que les SEA travaillent en collaboration avec les agents de liaison de l'OPDQ quant au plan de service individuel des PHA, et ceci avec l'appui financier de la DGEA.

10.6 FPE - que dans les groupes constitués en FPE on réserve un nombre de places défini pour accueillir des personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 25

10.7 Qu'à la Direction de la formation professionnelle (DGEA) on désigne un responsable permanent du dossier de la personne handicapée adulte; qu'il ait à proposer les mesures nécessaires pour accroître la participation des PHA à la formation professionnelle, à leur mise en oeuvre et à assurer leur suivi en collaboration avec le responsable s'occupant de la formation générale et socioculturelle.

Source: Rapport II, 60

10.8 Que la DGEA voie à assurer 5% de places disponibles en alpha pour les personnes handicapées adultes.

Source: Rapport II, 23

10.9 Que dans les cours dits de "Transition au travail", on fixe un nombre de places réservées aux femmes handicapées.

Source: Rapport II, 26

1 Taux de participation

1.1 Que les SEA développent un plan de marketing de leurs services éducatifs aux PHA.

1.2 Que la DGEA lance une campagne de publicité et d'information des services disponibles dans les SEA.

1.3 Que les élèves handicapés de 18 à 21 ans soient informés des services offerts par les SEA.

Que le MEQ assure une continuité entre les services offerts au secteur primaire et secondaire et l'éducation des adultes.

1.4 Que la DGEA et les SEA renforcent les formules éducatives de se déplacer vers les milieux de vie des PHA (ex.: alpha).

1.5 Que les SEA examinent la possibilité de rendre des services éducatifs aux centres d'accueil présents sur leur territoire (ex.: concertation avec le MAS, examiner le financement possible du Fédéral).

7 - Accueil et référence

7.1 Que les SEA assurent des services d'accueil et de référence adaptés aux PHA.

7.2* Que les professionnels(les) responsables des services d'accueil et référence soient sensibilisés aux caractéristiques PHA ainsi qu'aux ressources et organismes existants (OPHQ, CRA, CA...) et que l'on voie à leur fournir les instruments et les démarches appropriés au niveau de l'accueil.

7.3 Que les SEA voient à assurer un mécanisme de transition entre le secondaire régulier et l'éducation des adultes.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(ministères et organismes)

Québec, 24 août 1983

COMITÉS CONSULTATIFS MINISTÈRES ET OPHQ

Présences

- COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION
  M. Marcel A. Dupont

- RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
  M. Jacques Richard

- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC
  M. Rock Gadreau

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
  M. Gilles Brochu

- COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
  M. Serge Lambert

- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
  M. André Laurin

- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
  M. Daniel Bérubé

- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
  M. Warren Spafford

Animation: Guibert Fortin, Lino Mastriani

PROBLÈMES

Commentaires (ministères et organismes)

1) Il manque une approche d'ensemble envers la personne handicapée qui permette de faire un raccordement des divers morceaux par le biais d'un plan de service individualisé pour les PHA.

2) Le problème de dispersion des ressources des divers organismes oeuvrant pour les PHA d'une région à l'autre et l'absence d'un organisme-ressource central au plan du Québec pour informer sur les programmes existants ou les possibilités nouvelles de services.

Les programmes actuels ne semblent pas permettre une réelle intégration des personnes handicapées dans une formation semblable à celle des non-handicapés ou vers le marché du travail.

3) On note l'absence de la mention d'une évaluation nécessaire d'un individu pour son intégration à une formation professionnelle. Comment savoir si une personne handicapée pourra poursuivre une formation dans un métier donné ?

PROBLÈMES

Résultats du vote (1er vote)

Énoncé no		Résultat du vote	Énoncé no		Résultat du vote
	1	6 (5,1)		16	7 (5,2)
(4)	(2)	9 (5,4)	(6)	(17)	8 (4,2,1,1)
	3			18	4 (2,1,1)
(3)	(4)	9 (4,5)		19	3 (3)
	5	1 (1)		20	
	6			21	5 (2,3)
(2)	(7)	12 (2,5,5)		22	6 (3,3)
	8	6 (3,3)		23	
(4)	(9)	8 (4,4)		24	
(1)	(10)	14 (5,4,5)		25	
	11			26	6 (3,2,1)
	12	6 (4,2)		27	3
	13			28	
	14			29	
	15	4 (4)		30	6 (4,2)

PROBLÈMES

Résultats du vote (2e vote)[a]

Énoncé no	Résultat du vote	Énoncé no	Résultat du vote
1	5	16	5 (4,1)
2	5 (4,1)	3 (17)	13 (3,1,2,4,3)
5 (4)	8 (1,4,3)	18	4 (2,1,1)
1 (7)	27 (3,2,5,5,4,3,5)	19	3 (3)
4 (8)	10 (4,4,2)	21	2 (2)
9	2 (2)	22	2 (2)
2 (10)	24 (1,5,3,5,5,5)	26	3 (3)
12	4 (4)	27	4 (1,3)
15		30	

a: compte tenu de la dispersion du premier vote, un second vote a été tenu sur une liste réduite d'énoncés, c'est-à-dire à partir des énoncés ayant obtenu plus d'un vote au premier tour.

5: indique le rang obtenu au terme du vote.

SOLUTIONS

Résultats du vote (ministères et organismes): 8 personnes

7.1	-	10.1*	4
7.2	1	10.2	1
7.3	1	10.3	1
7.4*	4	10.4	-
7.5	-	10.5	-
7.6	-	10.6	2
7.7	-	10.7	-
7.8	-	10.8	-
7.9	1		
7.10	1		
17.1*	4	8.1*	4
17.2	2	8.2	1
17.3	2	8.3	3
		4.1*	1
		4.2	3
		4.3	2
		4.4	2

* - choix de la majorité des participants.

SOLUTIONS

7 - Accueil et référence

7.1 Que les SEA de chaque CS recueillent dans chaque CS les services qu'elles offrent ou pourraient offrir.

7.2 Que dans chaque SEA il y ait une personne responsable du dossier PHA et que son nom soit publicisé.

7.3 Que le MEQ et son réseau créent une banque centralisée d'informations doublée d'une service d'accueil unifié, suivi d'un plan d'action effectué par le service d'accueil; ce qui implique l'évaluation complète de l'individu.

(7.4)* Que le professionnel désigné dans chaque SEA effectue l'évaluation des besoins, l'élaboration d'un plan d'action, voie à l'intégration des PHA et assure le suivi. Qu'un budget spécifique soit disponible aux fins d'aides techniques.

7.5 Que la personne responsable du SEA s'adjoigne une équipe multidisciplinaire pour effectuer le plan d'intervention des services éducatifs (évaluer les besoins et élaborer un plan d'intervention).

7.6 Que le MEQ fournisse aux SEA des outils d'évaluation des besoins des PHA.

7.7 Que l'OPHQ, voir 7.3

7.8 Que les conseillers en enfance inadaptée du régulier informent les jeunes des services offerts par l'éducation des adultes.

7.9 Que le MEQ encourage la participation de ses professionnels(les) au comité responsable de l'élaboration des plans de services des ministères et organismes.

7.10 Que la personne affectée à l'accueil et référence des PHA soit chargé d'évaluer les capacités ou préalables des PHA avant l'entrée dans une formation particulière.

10 - La formation professionnelle

10.1* Que le CEIC réserve des places aux PHA dans le cadre des cours portés à l'Annexe fédérale-provinciale. Les PHA pourraient être référées par les CFP ou les CTQ.

10.2 Que l'on réserve une place dans chaque cours en FP et le tiers en FPE pour les PHA.

10.3 Que l'OPHQ s'engage à accorder une aide technique (à défaut des autres organismes)...

10.4 Que les commissions scolaires accordent une aide technique lorsque les autres organismes ne peuvent le faire (OPHQ, RAAQ, CSST, MAS...).

10.5 Que les CS utilisent les conseillers pédagogiques en FP pour l'élaboration de stage individualisé en industrie avec attestation.

10.6 Que l'on favorise l'intégration des PHA aux groupes réguliers de formation et dans les mêmes lieux.

10.7 Que le MEQ (DGEA) et les CS se soucient d'examiner la situation particulière des personnes déficientes mentales en ce qui concerne la FP.

10.8 Que le MEQ, le MMSR et la CEIC inventorient la liste des cours à faible complexité pour y réserver des places pour des p.d. mentales.

17 - Programmes spécifiques actuels (objectifs et apprentissages)

17.1* Que les cours destinés aux PHA aient les mêmes objectifs (soient les mêmes) que ceux pour les adultes non handicapés.

17.2 Que l'on favorise (CFP, CEC, CEIC) les cours à haute complexité plutôt que ceux à faible complexité pour faciliter leur accès au marché du travail.

17.3 Que le MEQ effectue une recherche sur ce qui se fait dans les pays les plus évolués en regard de la formation des PHA pour inspirer un plan correctif à cet égard.

8 - Intégration des PHA aux groupes réguliers

8.1* Que l'on choisisse pour les cours des PHA ayant les mêmes préalables (ou leurs équivalents) que les autres adultes en appliquant des critères de sélection identiques.

8.2 Que l'on modifie les ratio de ressources humaines et matérielles pour accroître l'intégration des PHA.

8.3 Que les formateurs(trices) aient accès à du perfectionnement (sensibilisation) pour les préparer à recevoir des PHA.

4 - Ressources personnelles des PHA

4.1 Que les allocations à verser soient reliées à un plan d'action prévoyant les moyens d'améliorer la situation de la PHA.

(4.2)* Que l'on tienne compte des coûts accrus occasionnés par la formation pour les allocations des PHA en allouant des primes additionnelles.

4.3 Que le MEQ, le MAS et la CEIC étudient la situation des PHA afin qu'ils s'assurent que les PHA en formation ne soient pas pénalisées au niveau de leurs diverses allocations.

4.4 Que les SEA assument les coûts reliés à la réalisation de leur plan d'intégration.

PROBLÈMES

Suggestions du comité

- Évaluation globale des besoins de chaque PHA (plan de service).
- Dimension des budgets spéciaux.
- Les projets spéciaux ne semblent pas favoriser l'intégration des PHA.
- L'incapacité d'évaluer les capacités d'un individu p/r à un cours donné (programme).
- Service central de réadaptation - éparpillement des ressources.
- Organisme-ressource (provincial) pour fournir des informations sur les programmes existants.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(Directeurs, SEA)

Montréal, 25 août 1983

RENCONTRE AVEC LES DSA

Présences

- CS LAC ST-JEAN
  M. Marc-André Deschênes

- CS LAPOINTE
  M. Léon-Georges Tremblay

- CS DE L'ESTRIE
  M. André Dufresne

- CS CARIGNAN
  M. Michel Croteau

- CECQ
  M. Pierre Chagnon

- CS STE-CROIX
  M. Wojtek Winnicki

- CS AMIANTE
  M. Rémi Boies

- CECM
  M. Jean-Léon Lachaîne

- CS CHATEAUGUAY DES MOISSONS
  M. Gilles Lapalme

Animation: Guibert Fortin, Lino Mastriani
Observateur: M. André Aubry

PROBLÈMES

Remarques

- Politique de la DGEA en ce qui concerne les PHA.

- Intégration de PHA en FP combien y en a-t-il sur le marché du travail ?

- Les acquis au niveau de la concertation entre les SEA et la CEC, CIMQ (Centre de main-d'oeuvre du Québec).

- Concertation MEQ-MAS.

- La comparaison des résultats entre les adultes handicapés (d.m.) et les adultes non handicapés.

- Le problème d'évaluation de l'atteinte des objectifs par rapport à nos standards.

PROBLÈMES

Résultats du vote

Énoncé no		Résultat du vote	Énoncé no		Résultat du vote
	1		2	(16)	15 (3,3,1,2,4,2)
	2	6 (5,1)	5	(17)	12 (2,4,3,3)
	3	4 (4)		18	6 (4,2)
	4	3 (3)		19	4 (4)
	5			20	9 (2,5,2)
	6			21	
6	(7)	12 (4,3,5)		22	5 (4,1)
1	(8)	21 (3,4,5,4,5)		23	
	9	1 (1)		24	
	10	7 (1,5,1)		25	1 (1)
	11	3 (3)	3	(26)	14 (5,5,2,2)
	12	1		27	4
	13			28	1
	14	2		29	3
	15	2	4	(30)	14 (5,1,5,3)

RÉSULTATS

Solutions (DEA) - 10 personnes

8.1		16.1	2	26.1	2
8.2	1	16.2	6	26.2	1
8.3		16.3	2	26.3	6
8.4	1			26.4	1
8.5	1				
8.6	6				
8.7	1				
30.1		17.1			
30.2	2	17.2	6		
30.3	1	17.3			
30.4	6	17.4	1		
30.5	1	17.5	3		

SOLUTIONS

8. Intégration des PHA

8.1 Que chaque SEA des CS tende dans toute la mesure du possible à intégrer les PHA dans des groupes réguliers et contribue à intégrer les PHA dans le milieu au sens large.

8.2 Qu'à travers un choix de programmes ciblés, chaque SEA intègre systématiquement de 1 à 3 PHA (places réservées).

8.3 Que dans chaque SEA, dans l'offre de services, l'on tienne compte du type de handicap lorsqu'il est question d'intégration.

8.4 Que l'accès aux lieux de formation pour les PHA physiques et visuels soit facilité par l'octroi de ressources financières de la DGEA.

8.5 Que le gouvernement du Québec négocie des places réservées au programme national de formation (PNF) ainsi que les conditions nécessaires.

(8.6) Que la DGEA détermine ses orientations (intégration) et énonce une démarche quant à cette intégration: heures-groupes disponibles, ressources humaines, recherche et développement des outils et des ressources matérielles.

8.7 Que le gouvernement du Québec supporte les efforts d'intégration par une campagne d'information (ex.: participation).

16 - Méthodes et techniques de diagnostic de besoins.

16.1 Que l'on mette en place une structure suprarégionale de concertation des organismes communautaires et sociaux afin d'effectuer l'analyse des besoins puis réfère la PHA à l'organisme, forme les groupes d'apprentissage et regroupe les ressources humaines spécialisées et les moyens d'accès à la formation (banque de références).

(16.2) Que, pour effectuer le diagnostic on crée une table de concertation locale regroupant les représentants des organismes du milieu préoccupée par cette clientèle; que l'on mette en commun les recherches pour arriver à un plan d'action commun.

16.3 Que la DGEA soutienne financièrement et coordonne l'élaboration et le développement d'outils de diagnostic dans les CS, qu'elle en assure la cueillette et la diffusion.

26 - MEQ/MAS

26.1 Que les mécanismes nationaux appropriés pour un partage des responsabilités entre le MEQ (DGEA) et le MAS soient mis en oeuvre en ce qui a trait à la formation des PHA.

26.2 Que la DGEA outille les CS à agir en concertation avec les autres organismes du MAS, de leur milieu (dépistage, diagnostic des besoins individuels, échange de services et de spécialités...).

(26.3) Que la DGEA veille à préciser le rôle du MEQ vs MAS en ce qui a trait aux PHA dans la future "politique d'éducation des adultes".

26.4 Que le gouvernement du Québec reconnaisse au MEQ un rôle en matière d'éducation des adultes.

30 - Financement au-delà d'un an

30.1 Qu'un mécanisme soit créé afin d'évaluer le coût systématique de la formation heures/élève par type de handicap au moins en ce qui concerne les programmes FG (cf. secteur régulier). Pour la FP, qu'on se limite aux cours accessibles à certains types de handicaps (demi-voyants, sourds et bénéficiaires de soins psychiâtriques).

30.2 Que, pour les PHA sensorielles l'on offre à travers la province des cours de formation de base financés à même une norme heures/groupes basée sur les ratios du régulier.

30.3 Que le financement des projets spéciaux pour PHA s'étale sur au moins trois ans.

(30.4) Que la DGEA maintienne les projets spéciaux et qu'il y ait une allocation de ressources non tranférables répartie auprès de chaque SEA pour les PHA.

30.5 Que la DGEA accorde un ratio différent propre aux PHA (FG et FP, temps plein).

17 - Programmes actuels spécifiques (objectifs et l'évaluation)

17.1 Que la DGEA consacre des ressources financières pour élaborer les programmes touchant les PHA.

17.2 Que la DGEA s'approprie les programmes existant au niveau des organismes et que l'on mette l'accent pour développer les outils d'évaluation des apprentissages requis.

17.3 Que les programmes (PG) soient traduits en braille pour les PHA visuelles.

17.4 Que la DGEA fasse l'inventaire du matériel didactique et des instruments d'évaluation existant actuellement en utilisant l'approche pédagogique dite d'"entrées périodiques et sorties variables".

17.5 Que la DGEA examine les productions faites ailleurs (Canada et Etats-Unis) puis les traduise et les adapte.

7 - Accueil et référence

7.1 Que les personnes chargées de l'AR soient sensibilisées à la situation particulière des PHA et que l'on adapte les pratiques actuelles en fonction d'elles (PHA).

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

CONSULTATION SUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

(Conseillers pédagogiques)

Montréal, 26 août 1983

RENCONTRE DE CONSULTATION AVEC LES CONSEILLERS(ÈRES) PÉDAGOGIQUES

Présences

- CECQ
  M. Pierre Chagnon
- CS JEAN-TALON
  Mme Suzanne Béruhé
- CECM
  Mme Ginette Fortin
- CS SAULT ST-LOUIS
  M. Grégoire Côté
- CS VALLÉE-DE-LA-MATAPÉDIA
  M. Ghyslain Morneau
- CS DES MILLE-ILES
  M. Maurice Emond
- CS DAVIGNON
  M. Pierre Goyer
- CS DE TILLY
  M. Pierre Therrien
- CS DES LAURENTIDES
  M. Jean Séguinelle
- CS LE GARDEUR
  Mme Thérèse Michaud-Laperrière
- CS ORLÉANS
  M. Denis Morin

Animation: Guibert Fortin, [illegible] Mastriani

COMMENTAIRES RELATIFS À LA PROBLÉMATIQUE

- Trop facile d'intervenir auprès des PDM, il est facile de les manipuler.

- La motivation des personnes déf. mentales est suffisante.

- La problématique de l'énoncé 2 peut être stéréotypée (étiquettes).

- La difficulté de trier les informations et les ressources existantes dans les ministères et les organismes.

- Le temps nécessaire à consacrer pour le temps d'encadrement pédagogique.

- Les caractéristiques auraient dû être plus spécifiques à chacun des types de déficience.

- L'énoncé 21 concernant l'intégration aux activités communautaires doit s'adresser à l'ensemble des PHA.

- L'aspect médication pour les adultes bénéficiaires ou ex-bénéficiaires de soins psychiâtriques .

- La difficulté de sensibiliser les SEA à intervenir auprès des PHA.

RÉSULTATS DU VOTE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE

Énoncé no		Résultat du vote	Énoncé no		Résultat du vote
	1		2	(16)	20 (2,2,5,2,4,5)
4	(2)	20 (4,1,1,5,5,3,1)	1	(17)	24 (3,3,5,4,1,4,4)
	3			18	7 (5,2)
	4	4 (4)		19	10 (4,3,3)
	5		3	(20)	20 (2,5,2,5,3,3)
	6			21	5 (5)
5	(7)	16 (1,4,5,4,2)		22	5 (5)
	8	6 (2,1,3)		23	
	9	2 (1,1)		24	
	10	12 (4,4,2,2)		25	
	11			26	9 (5,3,1)
	12			27	4 (3,1)
	13	3 (3)		28	
	14	6 (3,2,1)		29	
	15			30	6 (1,3,2)

SOLUTIONS

Résultats du vote - conseillers pédagogiques, 10 personnes

16.1	4	17.1	-
16.2	3	17.2	4
16.3	-	17.3	1
16.4	3	17.4	5
16.5	-		
20.1	-	2.1	2
20.2	-	2.2	1
20.3	6	2.3	1
20.4	-	2.4	3
20.5	2	2.5	3
20.6	1	2.6	
20.7	1		
20.8	-		
		7.1	3
		7.2	7

16 - Méthodes et techniques pour le diagnostic des besoins au niveau du territoire d'une CS

(16.1) Qu'au niveau local et/ou régional les SEA initient la concertation auprès des autres partenaires (MAS) quant à l'analyse des besoins et que la DGEA supporte techniquement cette action (grille de travail, outils...).

16.2 Que la DGEA fasse état de la situation à ce propos et mette à la disposition des SEA des différents outils pertinents à travers le réseau et en produise au besoin et voie à l'animation au moment de la distribution.

16.3 Que la DGEA fournisse des argents aux SEA pour produire les analyses de besoins.

16.4 Que la DGEA mandate et finance les SEA pour que ceux-ci s'associent des spécialistes au niveau des méthodes, outils et des spécialistes au niveau des handicaps.

16.5 Que la DGEA examine les productions nord-américaines en matière de diagnostic de besoins pour les PHA et voie à les diffuser.

17 - Objectifs et outils d'évaluation des apprentissages

17.1 Que pour les projets visant le développement de l'autonomie et la fonctionnalité des apprentissages, la DGEA propose une liste exhaustive des outils d'évaluation et des contenus d'évaluation.

17.2 Que la DGEA fasse l'état de la situation en évaluation des apprentissages, produise s'il y a lieu les outils d'évaluation, affecte des docimologues à l'élaboration des outils et diffuse et anime des sessions pour l'utilisation de ces outils.

17.3 Que chaque SEA ou groupe de SEA donne du perfectionnement aux formateurs(trices) ainsi qu'aux conseillers(ères) pédagogiques au niveau des objectifs et de l'évaluation des apprentissages.

(17.4) Que la DGEA dispense du perfectionnement périodique aux conseillers(ères) pédagogiques pour que ceux/celles-ci puissent agir comme multiplicateurs(trices) en matière d'élaboration d'objectifs et d'évaluation des apprentissages.

20 - Association des proches (parents et substituts)

20.1 Que le SEA (formateurs(trices), conseillers(ères) pédagogiques) implique les proches dans le plan de formation des PHA.

20.2 Que les SEA donnent du perfectionnement aux proches parallèlement aux PHA.

20.3 Que le SEA développe un modèle d'intervention associatif avec les parents, leur promettant de participer ainsi à toutes les phases de l'offre de services faite aux PHA (ex.: publicité, AR, évaluation...) de façon à poursuivre certains aspects de la formation au-delà du SEA.

20.4 Que les conseillers(ères) pédagogiques aient les moyens de faire de la sensibilisation auprès des SEA.

20.5 Que la DGEA là où cela est pertinent fasse en sorte que les interventions auprès des milieux familiaux soient un volet de cette intervention pour renforcer l'impact de la formation et diminuer la dépendance face au SEA. Que cette intervention auprès des parents porte sur leur capacité d'être aidant plutôt que sur leur croissance personnelle.

20.6 Que la DGEA participe à la conscientisation de la population des problèmes des PHA par la promotion des activités des SEA auprès de cette clientèle.

20.7 Que les SEA supportent des stratégies d'intervention auprès des parents et/ou des familles d'accueil des PHA en s'associant aux organismes du milieu (CLSC, CSS...).

20.8 Que les SEA soutiennent les associations locales de parents d'enfants handicapés pour les stimuler à s'impliquer dans le processus d'apprentissage de leurs enfants.

2 - Les caractéristiques des PHA

2.1 Que l'on mette en évidence que la PHA est un individu pouvant apprendre ainsi qu'un adulte, qu'on doit considérer comme tel; et qu'une intervention auprès d'une PHA nécessite une préoccupation autant axée sur la personne que sur l'apprentissage.

2.2 Que la DGEA et les SEA lancent une campagne nationale et locale afin de rendre plus évidente la croyance du potentiel présent chez la PHA.

2.3 Que la DGEA et les SEA instaurent des programmes adaptés aux PHA et qu'ils en fassent la promotion par les moyens appropriés.

(2.4) Que, supportés par une publicité nationale, les SEA s'insèrent dans les réseaux (marginalisation et ses effets) d'associations de PHA pour promouvoir les services offerts aux PHA par les SEA.

2.5 Que les SEA encouragés par la DGEA établissent des comités de consultation régionaux où les PHA pourront elles-mêmes élaborer des moyens réalistes pour pallier les problématiques soulevées.

2.6 Que le SEA prévoie, dans le cadre des activités offertes aux PHA, des cours de développement de la personne pour améliorer l'image négative de soi.

7 - Accueil et référence

7.1 Que, régionalement, les SEA établissent conjointement un projet d'AR pour les PHA.

(7.2) Que la DGEA continue d'implanter les services d'AR (support technique et financier) et que chaque SEA mette sur pied des services d'AR adaptés aux PHA.

CONCLUSION

1. Pour une éducation vraiment permanente...

Comme on l'aura vu au moment d'examiner les efforts consentis à l'éducation des jeunes handicapés, des ressources importantes ont été consenties par le ministère de l'Éducation pour améliorer le sort des jeunes handicapés en matière d'éducation.

Rappelons quelques faits: le Service d'adaptation scolaire a conçu des programmes, publié des documents écrits significatifs pour favoriser la formation des jeunes et sensibiliser le milieu québécois à ce phénomène. La Direction de l'évaluation pédagogique a consacré quatre années de travaux pour mettre au point le "bilan fonctionnel". La Direction du matériel didactique a effectué des productions de matériel destiné à cette clientèle des jeunes handicapés. Le Service du personnel scolaire a produit dix modules de perfectionnement pour le personnel enseignant et consacré plus de 100 000$ à cette opération. Les recherches sur les personnes handicapées jeunes ont totalisé 302 432$ depuis trois ans alors que 95 000$ était consacré aux adultes. C'est avec raison que cet ensemble de ressources ont été dévolues à l'éducation des jeunes handicapés.

Si l'on veut vraiment donner un sens concret au concept d'une éducation permanente, le ministère de l'Éducation doit donc investir proportionnellement en formation auprès des adultes handicapés. Ceux-ci ont longtemps été laissés pour compte dans le système d'éducation. Il y a là un héritage et une responsabilité à assumer comme société envers ceux qu'on a en quelque sorte marginalisés. Comme on le verra plus loin des efforts réels et des réalisations significatives sont en cours actuellement. Cependant, un effort accru est nécessaire si l'on veut corriger la situation actuelle de ce groupe, si l'on veut faire en sorte que ces personnes développent davantage leurs capacités et aptitudes. Ne rien faire ou entretenir un statu quo insatisfaisant entraîne un coût social et économique. Entretenir des gens dans leur sous-utilisation toute une vie durant, ça se paye ! Les études sur ce sujet sont convergentes: l'État a tout à gagner en encourageant le développement de ces personnes. L'éducation est une voie importante vers de tels changements.

2. Pour une intégration des personnes handicapées

Beaucoup souscrivent déjà à la nécessité d'offrir des services éducatifs aux personnes handicapées adultes. Cependant, un danger subsiste et apparaît souvent dans certains propos. C'est celui de confiner prématurément les personnes handicapées dans des groupes homogènes de handicapés. Souvent cette piste ne fera qu'accroître le phénomène de ghetto vécu chez ces personnes. Ces formations faites à cette enseigne sont susceptibles de freiner leur accès à des études postérieures ou s'il s'agit d'une formation professionnelle trop courte et pointue de les acheminer vers un cul-de-sac. Les personnes handicapées seront acheminées vers des emplois peu qualifiés qui les renverront au chômage au moindre changement technologique. Voilà des mesures qu'on pourrait qualifier d'à courte vue.

Il faut davantage privilégier une façon d'intervenir qui tienne compte surtout du potentiel et des capacités de chaque individu. La déficience quelle qu'elle soit, est variable d'un individu à l'autre et permet des possibilités chez l'un qui s'avèrent différentes chez un autre. Il faut donc se prévenir de toute globalisation superficielle pour regrouper artificiellement des personnes sous prétexte qu'elles sont handicapées de ceci ou de cela. En d'autres termes, si l'on ne cherche pas à évaluer les capacités de chacun et à dresser avec l'intéressé un plan de services éducatifs qui lui soit propre, on parquera ces personnes dans des ghettos, les excluant des filières susceptibles de leur permettre un accès raisonnable à des études ultérieures ou à des emplois prometteurs sur le marché du travail.

Seul un examen attentif apporté à chaque personne peut permettre de la situer dans une gamme de services appuyée sur le système en cascades.

Qu'il y ait une nécessité d'assurer des ponts, nous en convenons, mais ce doit être des ponts, des transitions vers les filières de formation offertes généralement aux adultes non handicapés. Il est entendu que pour une personne handicapée physique par exemple, qui aurait été en retrait des études depuis quelques années, il peut être avantageux de fournir une formation qui lui permette de consolider ses apprentissages de base et de reprendre des habitudes de travail intellectuel avant de s'embarquer dans une formation visant à compléter ses études de niveau secondaire.

L'ensemble du réseau de l'éducation des adultes doit rester vigilant à cet égard pour ne pas sombrer dans des voies qui nous apparaissent bloquées.

3. Les mesures proposées

3.1 Quelques mesures préalables à la formation

3.1.1 L'accroissement du nombre de personnes handicapées adultes en formation

Comme on a pu le constater ailleurs dans le rapport 1,93% de personnes handicapées poursuivaient une formation en 1982-83, au niveau des commissions scolaires. Il est évident que l'on doit maintenir cette proportion voire même mettre en oeuvre tous les moyens pour que ce groupe "normalise" sa situation en atteignant le pourcentage de 5% que l'on retrouve chez l'ensemble des adultes québécois, et ce, d'ici les prochaines années.

1. *Que la DGEA et les commissions scolaires se fixent comme objectif de rejoindre 5% des adultes handicapés d'ici cinq ans.*

3.1.2 Le diagnostic des besoins des personnes handicapées

On a pu relever ici et là des expériences intéressantes où des SEA associés parfois avec d'autres partenaires du milieu ont tenté à la fois de dénombrer les personnes handicapées sur leur territoire et d'identifier les besoins de formation de ces personnes. Toutefois, il a été remarqué que ces efforts pourraient être plus productifs s'ils étaient appuyés par des instruments éprouvés ainsi que des démarches mieux articulées de collecte et d'analyse de ces données. Par conséquent nous recommandons:

2. *Que la DGEA répertorie les instruments existants et mette à la disposition des SEA les outils et les instruments utiles pour effectuer une identification des besoins éducatifs des personnes handicapées de chaque commission scolaire.*

3.1.3 Le recrutement des personnes handicapées

Le volet de l'animation communautaire et les projets exploratoires des treize commissions scolaires entre autres ont démontré des approches, souples et adaptées pour rejoindre la clientèle des personnes handicapées. Nous avons mentionné la "marginalité" lourde qui affecte généralement ces personnes. On ne peut escompter rejoindre ces personnes selon les méthodes ayant généralement cours pour la majorité des adultes déjà à l'aise avec "l'école". C'est pourquoi des moyens inédits devraient être conçus pour rejoindre cette clientèle atomisée, isolée et en retrait du système scolaire. Des ressources particulières doivent être consacrées à ce chapitre si l'on veut accroître leur participation en nombre à l'éducation.

3. *Que la DGEA alloue les ressources financières requises pour que les SEA s'acquittent convenablement de leur tâche de recrutement des personnes handicapées adultes.*

3.1.4 L'accueil et la référence

Notre sondage auprès des commissions scolaires a révélé que 28 d'entre elles avaient rejoint 614 personnes handicapées dans des services d'accueil et de référence. On doit s'appuyer sur cet effort positif et veiller à en augmenter l'étendue et la gamme de services. Ainsi, cette porte d'entrée devrait être fortement valorisée pour permettre de supporter les projets qu'entretiennent les personnes handicapées: besoin d'orientation professionnelle individualisée, évaluation des acquis, référence à des spécialistes... En somme, on devrait y aménager la possibilité que les personnes handicapées puissent se faire aider pour y réaliser ce que l'OPHQ appelle un plan de services (éducatifs).

4. *Que la DGEA continue d'implanter les services d'accueil et de référence (avec le support technique et financier) et que chaque SEA mette sur pied des services d'accueil et de référence adaptés aux personnes handicapées, en ayant soin entre autres de voir à la sensibilisation des professionnels (affectés à l'accueil et la référence) aux caractéristiques des personnes handicapées et aux ressources du milieu (OPHQ, CRA...).*

3.1.5 Le support à l'accès

D'une part, les personnes handicapées sont généralement bénéficiaires de l'aide sociale et vivent donc avec des ressources financières personnelles plutôt restreintes. Le fait de vouloir améliorer leur condition en poursuivant des études entraîne forcément des dépenses additionnelles pour elles. On devrait donc veiller à harmoniser les divers régimes (aide sociale et prêts/bourses) pour ne pas les pénaliser mais au contraire leur fournir un supplément raisonnable devant couvrir ces dépenses additionnelles. De plus, nous avons relevé que plusieurs personnes handicapées ignorent les possibilités d'aide financière disponible à la DGAFE (MEQ).

> 5. *Que la DGAFE prenne l'initiative pour informer les personnes handicapées adultes et les organismes de promotion des possibilités d'aide financière à des fins de formation et que l'aide sociale (MMSR) voie à harmoniser son régime pour favoriser l'accès des personnes handicapées adultes aux études.*

D'autre part, les personnes handicapées physiques et visuelles éprouvent des difficultés d'accès aux lieux de formation, ce qui ne favorise pas leur participation à l'éducation des adultes.

> 6. *Que le MEQ exige des commissions scolaires qu'elles rendent accessibles les lieux de formation aux personnes handicapées adultes et fournisse les ressources financières requises, en tenant compte des divers types de handicaps.*

3.2 Les mesures ayant trait à la formation

3.2.1 Le support aux personnes handicapées

Au cours de nos échanges avec les personnes handicapées deux éléments ont suscité beaucoup d'attention si l'on veut favoriser leur présence en éducation des adultes. Un premier élément porte sur ce qu'on appelle les aides techniques, c'est-à-dire tous les dispositifs qui permettent à

une personne handicapée de pallier son handicap. Généralement le ministère des Affaires sociales, la Régie de l'assurance-automobile, la DGAFE et quelques autres ministères ou organismes peuvent fournir ces dispositifs. Mais il semble subsister beaucoup de barrières à cet égard. De même, il peut être requis pour des handicapés auditifs de faire appel à un interprète visuel pour pouvoir participer convenablement en formation. Quant aux handicapés physiques, un aide physique est jugé important pour un séjour satisfaisant dans un centre de formation (soins personnels, aide pour s'alimenter...) toutes tâches qui ne peuvent être prises en charge par les formateurs. C'est pourquoi il est recommandé:

7. *Que la DGEA encourage la création de centres de distribution d'équipements requis pour la formation des PHA au niveau des CS selon les divers types de handicaps (ex.: déficience auditive: télésecripteur; déficience visuelle, télévisionneuse, calculatrice parlante, dactylo braille; déficience motrice, dactylo adaptée...).*

8. *Que les règles financières de la DGEA soient amendées afin de permettre l'engagement d'interprètes visuels (déficience auditive) et d'aides physiques (déficience motrice) et que les sommes réservées à cette fin soient clairement identifiées.*

3.2.2 La formation proprement dite

La Direction de la formation générale et socioculturelle a assumé le développement de projets, de programmes et d'activités depuis quelques années. Le fait qu'elle ait confié à un professionnel une responsabilité claire pour gérer ces opérations doit être retenu comme une initiative positive qui mérite d'être poursuivie. Elle a permis une visibilité à ce dossier et une saine articulation des actions entre les commissions scolaires et la DGEA en cette matière.

Un secteur quantitivement important s'est avéré être celui des personnes handicapées mentales. Le sondage révèle que 58% des personnes handicapées relèvent de ce groupe. Plusieurs des projets subventionnés par la DGEA se sont rapportés à ce que l'on appelle la "Formation à l'autonomie", c'est-à-dire un programme favorisant l'autonomie de la personne handicapée mentale quant aux soins personnels, l'exercice de sa sexualité, l'autonomie dans l'entretien de son domicile, le décodage du temps, des lieux où se déplacer, etc.

Il apparaît utile de consolider ce type de programme en favorisant son élargissement (couvrir tous les thèmes, permettre une plus grande utilisation dans plus de commissions scolaires...) et raffermir la qualité des objectifs d'apprentissage et de leur évaluation. C'est pourquoi nous recommandons:

9. *Que la DGEA, avec le concours de quelques SEA expérimentés voie à la conception d'un programme standard au plan provincial en formation à l'autonomie de la personne handicapée mentale.*

10. *Qu'à partir de ce qui existe en ce moment dans les SEA, l'on crée une banque:*

    - *d'objectifs;*
    - *de matériel didactique ou outils d'apprentissage pour les programmes particuliers aux personnes handicapées adultes; qu'au besoin l'on comble les lacunes dans le matériel existant par la production ou l'adaptation du matériel neuf.*

. L'analyse de certaines des caractéristiques des personnes handicapées a révélé entre autres une scolarité nettement déficiente si on la compare à celle qui caractérise les adultes non handicapés poursuivant également des études du même ordre (commissions scolaires).

66,20% ont moins de 7 ans de scolarité vs 15,98% chez les autres adultes;

32,39% ont 8 à 12 ans de scolarité vs 62,85% chez les autres adultes;

1,45% ont 13 ans de scolarité et plus vs 21,08% chez les autres adultes.

Source: Rapport III, p. 180, 181, 182

Par conséquent, il est évident qu'un effort massif et significatif doit porter sur l'alphabétisation et la formation de base de ces personnes si l'on veut leur permettre d'améliorer leurs conditions, soit pour accéder à des études subséquentes, soit accéder à des postes de travail complexes et prometteurs sur le marché de l'emploi.

Comme nous l'avons remarqué ailleurs dans le rapport les personnes handicapées physiques et sensorielles sont tout autant sous-scolarisées que les personnes handicapées mentales. Nous recommandons donc:

11. *Que la DGEA et les commissions scolaires se consacrent en priorité à la formation de base (alphabétisation...) des personnes handicapées en y allouant des ressources requises.*

. Nous avons relevé dans le rapport que les personnes handicapées étaient pratiquement absentes de la formation professionnelle (environ 7 fois moins que les adultes non handicapés).

On dira que leur scolarité étant faible, ceci freine leur accès à une telle formation. Mais pour ceux qui ont les préalables essentiels, des efforts doivent être faits pour accroître la présence des personnes handicapées dans ce type de formation. La Direction de la formation professionnelle a démontré un intérêt récent pour cette problématique particulière et cet intérêt devrait se maintenir. C'est pourquoi nous proposons ce qui suit:

12. *Qu'à la Direction de la formation professionnelle (DGFA) on désigne un responsable permanent du dossier de la personne handicapée adulte; qu'il ait à proposer les mesures nécessaires pour accroître la participation des PHA à la formation professionnelle, à leur mise en oeuvre et à assurer leur suivi en collaboration avec le responsable s'occupant de la formation générale et socioculturelle.*

. Pour mettre en oeuvre les interventions diverses portant sur les personnes handicapées, les formateurs et autres personnels y oeuvrant doivent être appuyés par des opérations de perfectionnement légères, ad hoc. D'autant plus que l'évaluation des quatorze projets subventionnés a révélé un grand indice de satisfaction quant à la qualité du personnel recruté.

En 1982-83, trois sessions de perfectionnement ont été tenues et évaluées positivement. L'EAD étant disparue, cette fonction ne peut entièrement être prise à charge ailleurs qu'à la DGFA. C'est pourquoi nous recommandons que:

13. *Que la DGFA organise le perfectionnement des formateurs (oeuvrant auprès des personnes handicapées adultes) au plan provincial en collaboration avec les organismes ayant l'expertise nécessaire (collèges, universités, associations, instituts...).*

. Dans le but d'accroître le nombre de personnes handicapées ayant accès à la formation, un effort particulier visant à augmenter les ressources financières devra être fait. Jusqu'à ce jour treize commissions scolaires ont été subventionnées pour intervenir à titre exploratoire. Étant donné les ressources particulières que requièrent les interventions destinées à cette clientèle, une incitation pourrait être de subventionner les commissions scolaires pour agir davantage dans ce secteur.

Toutefois, comme nous l'avons souvent remarqué, les projets auraient intérêt à être plus stables quant à l'assurance de leur financement alors qu'ils s'étalent souvent sur trois ans.

Le fait d'assurer un traitement particulier à ce financement lui permettra de conserver une certaine visibilité pour quelques années. Ainsi sera-t-on plus en mesure d'évaluer les résultats en retraçant les coûts consacrés à ce chapitre.

14. *Que la DGEA étende la possibilité des projets spéciaux à l'ensemble des commissions scolaires et qu'il y ait une allocation de ressources non transférables réparties auprès de chaque SEA pour les PHA.*

. Les oveps:

L'analyse des projets des oveps a révélé une sous-représentation des organismes voués aux personnes handicapées mentales, alors que leur importance numérique est de loin la plus importante parmi la population québécoise handicapée. De plus, la proportion des ressources financières consacrées aux projets des organismes s'occupant des personnes handicapées adultes est nettement inférieure à leur nombre (2,80% vs 7%). C'est pourquoi nous recommandons:

15. *Que la DGEA voie à communiquer cette situation aux intéressés pour que des correctifs puissent être apportés dans l'avenir en accordant une place plus importante aux projets pour handicapés mentaux et que les ressources financières accordées pour les projets des organismes consacrant aux personnes handicapées adultes soient plus conformes à l'importance numérique qu'ils représentent.*

3.3 Quelques mesures concomitantes

3.3.1 Toute stratégie visant à apporter des changements significatifs de comportement chez des personnes handicapées mentales et souvent physiques doit tenir compte du rôle qu'occupent les proches de la personne handicapée pour l'épauler, la soutenir dans ces changements. Des expériences valables ont été tentées à cet égard et apparaissent prometteuses. Nous les avons notées au passage dans le rapport.

C'est pourquoi nous attirons l'attention sur ce phénomène et recommandons:

16. *Que les SEA développent un modèle d'intervention associatif avec les parents leur permettant de participer ainsi à toutes les phases de l'offre de services faite aux PHA (ex.: publicité, A/R, évaluation ...) de façon à poursuivre certains aspects de la formation au-delà du SEA.*

3.3.2 À quelques reprises, plusieurs intervenants ont noté le difficile partage de mandats et responsabilités surtout entre le MEQ (DGEA) et le MAS en ce qui touche la formation des personnes handicapées adultes. De tels efforts de rapprochement ont eu lieu au niveau du secteur dit régulier entre la DGDP et le MAS.

Il nous apparaît souhaitable que s'amorcent de tels échanges entre la DGEA et le MAS. Ceci pourrait permettre une mise à la disposition des handicapés adultes, de spécialistes qui se retrouvent généralement du côté des affaires sociales.

17. *Que la DGEA examine avec le MAS les contributions respectives de chaque partenaire en ce qui a trait aux personnes handicapées adultes.*

ANNEXE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACSAC:	Animation communautaire et support à l'action communautaire
AR:	Accueil et référence
CEFA:	Commission d'étude sur la formation des adultes ou Commission Jean
CECM:	Commission des écoles catholiques de Montréal
CECQ:	Commission des écoles catholiques de Québec
CRA:	Centre de réadaptation pour adultes
CS:	Commission scolaire
CSR:	Commission scolaire régionale
CTA:	Centre de travail adapté
DCC:	Direction des cours par correspondance (DGFE)
DFGSC:	Direction de la formation générale et socioculturelle (DGEA)
DGAFE:	Direction générale de l'aide financière aux étudiants (MEQ)
DGDP:	Direction générale du développement pédagogique (MEQ)
DGEA:	Direction générale de l'éducation des adultes (MEQ)
DGME:	Direction générale des moyens d'enseignement (MEQ) (Autrefois SGME: Service ...)
DMD:	Direction du matériel didactique (DGDP)
EAD:	Equipe d'aide au développement (SRD)
FG:	Formation générale
FP:	Formation professionnelle
FPE:	Formation préparatoire à l'emploi
FSC:	Formation socioculturelle
MAS:	Ministère des Affaires sociales

( ): la parenthèse désigne le rattachement administratif.

MEQ:	Ministère de l'Education du Québec
OPHQ:	Office des personnes handicapées du Québec
OVEP:	Organisme volontaire d'éducation populaire
PHA:	Personne handicapée adulte
PPI:	Planification d'un programme individualisé
SAS:	Service d'adaptation scolaire (DGDP)
SEA:	Service d'éducation aux adultes (commission scolaire)
SEVAL:	Système d'évaluation de l'éducation des adultes
SRD:	Service de recherche et développement (DGEA)

---

* ( ): la parenthèse désigne le rattachement administratif.

AVIS

Les personnes désireuses d'obtenir une copie du présent rapport intitulé "La formation des personnes handicapées adultes" peuvent adresser leur demande au:

Service de recherche et développement
Direction générale de l'éducation des adultes
Ministère de l'Éducation, 23e étage
1035, de la Chevrotière
Québec (QC)
G1R 5A5

Téléphone: (418) 643-5267

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'éducation des adultes